

Assemblée Législative

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

8ème Année

Jeudi 15 Aout 1889

No 28

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE.

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine

Prix de l'abonnement : — **UNE PIASTRE** POUR LA FRANCE : **10 FRANCS**

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

LEGER BROUSSEAU,

EDITEUR-PROPRIETAIRE

No 9, Rue Buade, H. V., Québec.

L'ART RELIGIEUX AU TROCADERO

UNE EXPOSITION INTERESSANTE.—LES RICHESSES DES EGLISES.

M. Proust, commissaire général des Beaux-Arts à l'Exposition, vient d'inaugurer pour les membres de la Commission des monuments historiques et pour la Presse l'exposition d'art rétrospectif et les trésors d'église que l'on vient d'installer dans la galerie de Passy au Trocadéro.

L'inauguration officielle a eu lieu au retour à Paris de M. le Président de la République qui avait exprimé le désir de faire lui-même l'ouverture définitive au public.

Le clergé de France, nous l'avons dit, s'est joint de bonne grâce à l'Etat et aux collectionneurs pour exposer les merveilleuses productions de l'art français.

L'installation des objets a commencé par le placement des tapisseries qui recouvrent 300 mètres carrés de murailles, ce qui n'est pas un petit labeur.

Les collections de l'église de Beaune de la cathédrale du Mans y figurent ainsi que les superbes tapisseries de Reims, de Chalais et les pièces appartenant à des particuliers.

Parmi les pièces d'orfèvrerie qu'il est impossible de tout citer, nous noterons les suivantes :

La cathédrale de Sens a prêté tout son trésor, dont les morceaux les plus importants sont : une très belle chasse, l'anneau en or et le peigne en ivoire sculpté ayant appartenu à

saint Loup, ainsi qu'un ciboire en argent doré. De la cathédrale d'Auxerre on a reçu son trésor, qui se compose de douze pièces. Soissons a confié une très curieuse réduction en cuivre doré de la ville. Vannes a prêté aussi plusieurs objets.

Le très beau trésor du diocèse d'Arras, celui en cuivre de Saint-Nicolas, portant au centre une dent, avec cette inscription : " *Dens sanctus Nicholai* ", et enfin le trésor de Troyes composé de : une grande chasse du reliquaire de Jaucourt, de la chasse de Villemort, du calice de Troyes, de croisés en émail champlé de Limoges, etc., etc., forment une des plus importantes parties du catalogue.

Le Mans, outre ses tapisseries, a envoyé sa chasse.

On a revu aussi le merveilleux évangélaire de Gannat, si curieux avec ses beaux ivoires carlovingiens, la chasse de Meaux, l'évangélaire de Saulieu, dont les ivoires représentent le Christ et la Vierge. Nancy a envoyé le calice et l'évangélaire de Gozlin, ainsi que des bagues et des plaques d'ivoire sculptées. Nancy a envoyé un curieux vaisseau fait avec une conque marine ornée de lames d'argent doré ouvragé. Châlons-sur-Marne a prêté un curieux soulier du treizième siècle, dont le cuir est doré en certaines de ses parties. La chasuble de Saint Yves est venue de la commune de Louannec ; la chasse et le chapelet de saint Benoit ont aussi quitté Saint-Benoit-sur-Loire pour figurer à l'Exposition. Il en est de même de la croix processionnelle de Perpignan, dont le diocèse a envoyé de nombreux objets.

Figurent également à cette belle exposition : le chef de Saint-Adrien, treizième siècle, les calices et le ciboire de la cathédrale de Tours, le chef reliquaire de saint Fortunat, le buste reliquaire de sainte Dumine, une fort belle monstrance de Maubeuge, le reliquaire de Chancelade, puis un lutrin du quinzième siècle de l'église de Sainte-Catherine de Honfleur.

Le diocèse de Lyon a envoyé de nombreux objets, notamment : un très curieux griffon en bronze argenté, des crosses, des calices, un ciboire en émail champlé de Limoges, enfin

une croix processionnelle du seizième siècle.

Le diocèse de Limoges sera représenté par un reliquaire en cristal de roche du treizième siècle, provenant de l'église de Mithaguet, par un beau calice, par un second reliquaire en cristal de roche du treizième siècle, mais de forme ronde celui-là, et par deux croix reliquaires. Enfin, Chartres a prêté un splendide triplique en cuivre champlé du treizième siècle, dont les figures en reliefs représentent la " *Crucifixion* " et les " *douze Apôtres* ", ainsi qu'une pièce premier ordre, une nef en coquille moulée en argent doré avec sa cuillère à encens. Sur le pied de cette nef est gravé le nom du donateur.

Le fameux trésor de Conques, déjà tant admiré à l'Exposition de 1878, ainsi que le trésor de Reims qui comprend un reliquaire paraissant avoir été fait pour contenir les reliques de saint Sixte et de saint Sisine, archevêques de Reims, ont été également envoyés.

Les musées de : Amiens, Toulouse, Nevers, Chartres, Saint-Omer, Clermont-Ferrand, Poitiers, Guéret, Compiègne, Le Puy, Aix, Angers, Saint-Lô, Blois, Dijon, Reims, Le Mans, Châteauroux, Auxerre et d'autres encore ont prêté leurs collections.

Enfin, les collections particulières n'ont pas fait défaut aux organisateurs et l'on peut admirer au Trocadéro tout ce que l'art français a produit de beau dans l'orfèvrerie, la joaillerie et la tapisserie depuis le douzième siècle jusqu'à la fin du siècle dernier.

CANAILLES ET VOLEURS

Les dernières convulsions

Canailles ! Voleurs ! Voilà les deux mots qui ont caractérisé cette semaine toute notre politique.

Tous ceux qui nous gouvernent sont des canailles ; le ministre de l'Intérieur et surtout celui de la Justice, qui représente chez nous l'intégrité et l'honneur, est un ignoble voleur, complice de toute la juiverie des Meyer. On dit cela tout couramment !

C'est convenu.

Et le peuple entend cela, et hausse les épaules.

Et l'étranger entend cela, et hausse les épaules.

Et l'Allemagne, et l'Italie, et l'Autriche déjà roulent leurs canons. C'est déplorable !

Cette pauvre majorité fait vraiment de la peine. Ses pires ennemis ne pouvaient lui souhaiter une fin plus lamentable que celle à laquelle nous assistons. Elle semble s'attacher, dans chacune de ses séances, à justifier, nous ne dirons pas le discrédit, mais l'indignation du pays, qui, depuis plus d'un an, ne cesse de lui signifier son congé.

Chaque séance nous a offert un spectacle bien fait pour augmenter le dégoût que le régime parlementaire inspire à la masse électorale.

Nous avons vu la majorité, affolée par le besoin de réhabilitation, s'enfoncer encore davantage dans la boue où elle est appelée à périr.

En présence d'une pareille situation, qui est tout à la fois humiliante et dangereuse pour la France, nous voudrions qu'aux prochaines élections le mot d'ordre général fût celui-ci :

A la porte tous les républicains, conservateurs ou non, qui ont fait partie de la Chambre ! Ils sont tous également coupables : coupables de folie ou coupables de lâcheté. Qu'ils s'en aillent ! Et qu'on mette à leur place des hommes nouveaux, capables de nous rendre la dignité, la sécurité et l'honneur. Qu'on nous donne, si on le veut, des Cassagnac de monarchie ou de république, mais pour l'amour de Dieu et de la France, qu'on nous débarrasse donc une bonne fois de toutes ces vieilles femmes qui, depuis vingt ans, traînent leurs jupons sur les bancs de la Chambre et déshonorent la nation.

Ce ne sont pas de vieilles femmes qu'il nous faut pour nous gouverner aujourd'hui ; ce sont des hommes qui aient du sang dans les veines, et, dans le cœur, du patriotisme et de l'honneur.

ERNEST MENUSIER.

LETTRES DE BERLIN

On nous écrit de Berlin :

Berlin, 8 juillet 1889.

Lorsque, le mois passé, le *Dheinische Westphalische Zeitung* répandit indiscrètement la nouvelle que l'empereur avait rayé toute la liste des candidats proposés par le chapitre de Munster pour le siège épiscopal vacant, la *Germania* et avec elle presque toute la presse catholique se permirent d'exprimer des doutes, et l'espoir que cette triste nouvelle ne serait pas confirmée. Elle n'a pas été confirmée, quant à la forme du procédé — la liste, biffée ou non, n'a pas été renvoyée au chapitre — mais quant au fond, il n'est plus permis de douter que les candidats éligibles aux yeux des chanoines ne le sont pas à ceux du ministre. Or, le chapitre n'ayant pas été prié de fournir une nouvelle liste, tout porte à croire que le gouvernement a l'intention de régler l'affaire par voie diplomatique, et de présenter la solution comme fait accompli au clergé et à la population du diocèse de Munster.

Il n'y aurait donc pas élection, mais simplement nomination par le Pape d'un évêque choisi par le gouvernement prussien. Certes, cela s'est déjà vu, mais dans des circonstances exceptionnelles, créées par le *culturkampf*. Aujourd'hui, un pareil procédé a une tout autre signification et est bien de nature à jeter l'alarme parmi les catholiques. Un gouvernement protestant, s'arrogeant le droit de choisir des évêques catholiques sans tenir compte de l'opinion des chapitres, imposant ainsi un pasteur à tout un diocèse, comme on impose un commissaire de police à un quartier — c'est toujours le *culturkampf*, non plus sournois, mais aussi brutal que l'autre, à cette différence près que, s'il réussit, on n'aura plus besoin de gendarmes : évêques et curés seront dociles.

Un beau rêve, en vérité ; mais à sa réalisation il y a un obstacle : c'est la presse catholique, ce sont surtout les journaux des abbés factieux — *Presskaplaene*, *Hetzkaplaene*, comme les appellent la juiverie et les adhérents — jeunes prêtres que les iniques lois de Mai ont arrachés des paroisses, où ils ne demandaient qu'à exercer leur saint ministère, et qui sont alors entrés dans la carrière que leur ouvrait la Providence pour le bien de l'Eglise. Le plus célèbre de ces abbés journalistes est M. Majunke, ancien député, ancien rédacteur en chef de la *Germania*. L'*Univers* le connaît. Aujourd'hui curé de Hochkirch, il trouve encore moyen de consacrer quelques veilles à la défense de la cause dont il a été, aux grands jours de la lutte, un des plus vaillants champions. Les lecteurs de l'*Univers* se rappellent encore le brillant article dans lequel il démontrait, il y a quelques mois, que le terrible chancelier a été le premier auteur du *culturkampf*.

Il paraît que la *Gazette de Francfort* a déjà oublié ce réquisitoire, car dans son numéro de dimanche matin, après s'être étendue sur le passé politique de M. Majunke, elle disait que le curé de Hochkirch, pourvu d'une bonne prébende, qui le fait membre d'un conseil cantonal, est devenu plus soumis. Le successeur de M. Majunke à la *Germania*, M. l'abbé Falkenberg, vient d'être appelé à une cure dans le diocèse de Posen. Et la bonne juive de Francfort dit à ce sujet :

La suppression de M. Falkenberg n'est pas maladroite ; car il a toujours été dans la presse catholique un des représentants les plus actifs, les plus habiles et les plus persévérants de l'opposition. La presse catholique n'est plus très riche en hommes de cette trempe, et ceux qui remplacent

ces journalistes aguerris ne les valent pas.

Tout en reconnaissant la supériorité des prêtres journalistes, la *Gazette de Francfort* laisse percer sa satisfaction de les voir éloignés de l'arène politique. Eh bien ! Majunke et Falkenberg ne sont plus sur la brèche ; le soin des âmes prend tout leur temps ; ils ne peuvent faire que de rares sorties, et pourtant elle est toujours là, la presse catholique, toujours à l'éveil, et elle gêne terriblement les ennemis de l'Eglise. Nous n'en voulons pour preuve que l'opposition indignée qu'elle fait au gouvernement à propos de la vacance du siège épiscopal de Munster. Ici, la loi est violée, et la presse catholique le démontre hardiment ; elle devine les intentions du gouvernement, et déjà la *Gazette de Cologne* feint de croire que la *Germania* a publié la nouvelle du commencement des pourparlers ; la feuille officieuse dément ce qu'elle n'a pas pu donner le change à l'opinion, et échoue misérablement. Comment le gouvernement prussien se tirera-t-il de là ?

Berlin, le 10 juillet 1889.

Nous savons de source certaine que parmi les noms des candidats au siège épiscopal de Munster, proposés par le chapitre de la cathédrale, figure celui de Mgr Feiten, évêque *in partibus*, suffragant de l'évêque de Trèves, Mgr Korum. Mgr Feiten était, avant son élévation à la dignité épiscopale, curé de Fraulantern, près de Sarrelouis. Les regrets de ses paroissiens, lorsqu'il fut question de sa nomination, dirent assez quelle place il avait su s'assurer dans les cœurs des fidèles. Mais en même temps une haine, qui croupissait dans quelque bas-fond, se redressa tout à coup : d'odieuses calomnies furent répandues contre son administration, soigneusement recueillies et envoyées à Rome. Obéissant à un ordre de son évêque, l'abbé Feiten alla déposer sa défense aux pieds du Saint-Père. Les accusations lancées contre lui furent examinées, et l'enquête tourna à la honte de ses obscurs calomniateurs. Dès lors les vertus et les mérites de Mgr Feiten furent connus du gouvernement : il est, en tous points, aux yeux de l'Eglise, digne de l'épiscopat ; voilà tout ce qu'on sait de lui à Berlin, voilà la seule cause possible du rejet de sa candidature par le gouvernement. Nous n'avons pas besoin de chercher dans le passé des autres candidats quels peuvent être les motifs du veto qui les frappe ; le cas de Mgr Feiten nous éclaire suffisamment sur ce qu'il faut être, en Prusse, pour mériter aux yeux du pouvoir la crosse et la mitre.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS

Le désastres de Johnstown, ses causes. — Autres inondations. — Les Indiens et leur territoire. — L'exécution par l'électricité. — Missions chez les Indiens et les nègres. — Une singulière douane.

Il est un peu tard pour parler de la terrible catastrophe de Johnstown ; tous les journaux ont donné de long détails sur ce fatal événement. Et puis, les fléaux qui sévissent en France et dans plusieurs Etats de l'Europe rendent les habitants du vieux monde moins sensible aux malheurs de l'Amérique. Il peut être bon cependant de résumer brièvement les faits racontés par des témoins oculaires.

On sait que chaque année les Etats-Unis, comme s'il fallait une compensation à leur prospérité et à leur développement, sont éprouvés par des tempêtes, des cyclones, des tremblements de terre, des incendies, des accidents de chemins de fer, etc., etc., causant d'immenses dégâts, et entraînant la mort de beaucoup de per-

sonnes. Mais jamais cataclysme pareil à celui de Johnstown ne s'y était encore produit. Aussi l'émotion a-t-elle été profonde. La vallée de Conemaugh dévastée sur une longueur de vingt kilomètres, la ville de Johnstown et d'autres bourgs détruits, vingt-cinq à trente mille cadavres, n'est-ce pas épouvantable ?

J'ai passé deux fois, il y a déjà bien des années, sur le pont qui réunit les deux collines, et mes regards, plongeant dans la vallée qu'arrose le Conemaugh, étaient ravis du paysage. La ville, si industrielle... hier, de Johnstown, n'était alors qu'un petit hameau, et çà et là on apercevait de charmants cottages. Depuis, la découverte de gisements de houille fort abondante avait transformé le hameau en importante cité. Au nord, à une distance de dix milles, on avait construit un vaste réservoir, pour le plaisir de la pêche et de la chasse.

Le réservoir prenait ses eaux dans le lac et dans un bras de la rivière ; sa largeur était de 2 kilomètres ; sa longueur double, avec une profondeur de 40 mètres. Il appartenait à une société d'amateurs de Pittsburg. La digue chargée de retenir cette masse d'eau n'avait pas été construite avec assez de soin ; depuis plusieurs mois, on se plaignait de son manque de solidité, dangereux pour la ville, située au-dessous, dans la gorge. Mais, suivant l'habitude, aucune réparation ne se faisait. Des pluies torrentielles, tombées à la fin de mai, avaient beaucoup grossi les rivières ainsi que le lac.

Le vendredi 30 mai, la ville de Johnstown était calme, les habitants livrés à leurs occupations habituelles ; rien ne faisait présager la catastrophe. Vers une heure de l'après-midi, la digue cède sous l'énorme pression de l'eau, et une brèche laisse échapper le torrent qui va tout anéantir sur son passage. Un homme arrive, il monte un cheval rapide ; il parcourt les rues en criant : " Sauvez-vous vers les hauteurs ! " Sa voix n'excite aucune attention, et chacun reste à sa besogne quotidienne ; cet homme crie toujours en continuant sa course effrénée ; l'eau le suit de près. Victime de son dévouement, il est emporté par le courant. Les eaux comme la foudre, se précipitent dans la ville ; en quelques heures, l'œuvre de destruction est complète. Les maisons s'écroulent, s'entassent les unes sur les autres, viennent se presser contre les voûtes du viaduc... Il ne faut pas songer à décrire cette scène d'horreur, à peindre l'agonie de ces milliers de victimes. Quelques personnes ont été assez heureuses pour atteindre les hauteurs ; elles contemplant avec désespoir la ruine de leurs maisons, la perte de leurs familles. La nuit s'approche avec ses épouvantements ; le torrent dévastateur coule toujours et les cadavres s'entassent au bout de la vallée. A Ninive, petite ville située à 8 kilomètres au-dessous de Johnstown, le feu se déclare dans les maisons que l'eau entoure, et les habitants sont brûlés vivants au milieu des flots.

Cependant, les secours arrivent de tous côtés ; mais qu'ils sont impuissants en présence d'une telle calamité ! On fait de son mieux. Les journaux citent des traits admirables de dévouement. Une vingtaine de prêtres et de sœurs, surtout, se sont prodigués pour arracher à la mort les inondés. Dans cette nuit à jamais néfaste, au milieu du fracas des eaux, des cris des mourants, on entendait sans cesse les prières saintes, semblables au cantique des anges pour la consolation des affligés.

Le lendemain, 1er juin, l'eau achevant de s'écouler laissait voir toute l'horreur de la situation. Ceux qui avaient été sauvés avaient bien soin d'une prompt assistance, car ils étaient dépourvus de tout. Il fallait

aussi penser à la sépulture des victimes pour éviter la contagion. Or ce n'était pas une petite affaire de rechercher ces cadavres sous les débris, et d'ensevelir rapidement 15 à 20,000 personnes. Les souscriptions s'organisent partout ; des millions sont recueillis... Au bout de quinze jours on reprenait confiance et l'on se mettait à reconstruire la ville.

Si l'on aime à citer les traits du plus beau dévouement, il est douloureux d'avoir à parler d'actes honteux et criminels. Il y a eu des misérables qui se sont livrés à toutes sortes de vols. Ils n'ont pas craint d'arracher les bagues et les bijoux des femmes. Pour aller plus vite en besogne, ils compaiaient les doigts des victimes ! Une telle conduite en ce lamentable désastre a soulevé l'indignation du peuple. Une cinquantaine au moins de ces misérables ont été fusillés ou jetés dans le tourbillon. J'ajoute qu'on a retrouvé beaucoup de coffres forts intacts avec leurs valeurs.

Le jury convoqué par le coroner a décidé, après une sérieuse investigation, que le *Club Fishing*, propriétaire du réservoir, était responsable de l'événement par sa négligence à réparer la digue, dont la construction était vicieuse.

Voilà, sans doute, l'origine de nombreux procès qui enrichiront les attorneys.

Ce premier jury, après un crime ou un accident ayant causé mort d'homme, remplit le même rôle que le juge d'instruction en France. Il prononce s'il y a lieu de poursuivre pour crime, délits, imprudence, ou bien si le cas est fortuit et involontaire.

Il y a eu beaucoup d'autre inondations. En dehors de la vallée de Conemaugh, elles ont été particulièrement fortes à Williamsport et Huntington, en Pensylvanie. De même dans la Virginie Ouest et à Washington ; les pertes s'élèvent à plusieurs millions de dollars, et bon nombre de personnes ont péri.

Que les savants cherchent à expliquer ces bouleversements atmosphériques, je trouve plus simple de les attribuer à la justice de Dieu, qui châtie les crimes de la société afin de la rappeler à ses devoirs envers Lui. Le bonheur énerve et fait oublier Dieu : le malheur montre à l'homme sa faiblesse et sa misère et lui fait tourner ses regards suppliants vers le ciel. Espérons que ces rudes avertissements ne seront pas perdus pour l'Amérique, et qu'elle sortira de la voie mauvaise où l'on peut craindre parfois qu'elle ne s'enfonce. Ce qui frappe en ce moment l'observateur, c'est une recrudescence de crime bien accentuée. Les meurtres, vols, attentats à la pudeur ne se comptent plus. Dans tous les Etats, nous avons le même spectacle de démoralisation. Ce qui est particulier aux Américains, ce sont les enlèvements de jeunes filles, les mariages hâtés suivis de divorce. Que de personnes mariées qui n'ont plus aucun respect pour le lien conjugal ! De plus les suicides prennent un accroissement effrayant. Des personnes riches occupant une haute position, des jeunes gens à peine entrés dans la vie mettent fin à leurs jours et, le plus souvent, pour un motif futile. C'est une épidémie, suite inévitable d'une instruction sans Dieu, sans principe solide de moralité, laquelle, au premier choc, laisse l'homme sans courage et le jette dans le désespoir.

Depuis l'invasion de l'Oklohama et l'amère déception tant de milliers d'émigrants, gouvernement cherche à acquérir d'autres terres des Indiens qui habitent les réserves dans l'Ouest, entre le Dakota et le New-Mexico. Il faut négocier avec les sauvages et ces chefs se montrent assez peu disposés à céder leur territoire.

Les Sioux ont tenu leur grande

réunion afin de traiter avec les commissaires du gouvernement. Plusieurs chefs ont opposé une vive résistance, ne trouvant pas le prix assez élevé, et montrent fort peu de confiance dans la loyauté américaine. On espère pourtant arriver à un arrangement. Le prix de l'acre serait fixé à 1 dollar 25 cents (7 fr. 50 c.), et l'on pourrait céder aux émigrants 13 millions d'acres à cultiver.

L'exécution, par l'électricité, que l'on veut mettre en vigueur dans l'Etat de New-York, est-elle constitutionnelle? C'est une question discutée. La Constitution exige qu'on n'impose pas d'amende trop forte, ni de peine trop douloureuse. Or, les savants disent que la mort par l'électricité, si elle est rapide, est très cruelle. On cite des cas où le supplicié a souffert terriblement. Le bénéfice le plus net de ces discussions est pour Kember, le meurtrier de Buffalo, qui voit son exécution, laquelle devait avoir lieu en mai, indéfiniment ajournée. Son avocat a formé opposition, l'affaire sera portée devant la cour suprême de l'Etat; puis devant la haute cour de Washington, qui tranchera la question. Mais il faut du temps pour cela, et le condamné prendra patience dans sa prison.

Mlle Kate Dexter, une très riche héritière de Baltimore (son père lui avait, en mourant, laissé pour sa part une trentaine de millions) s'était déjà signalée par un don de 1,600,000 pour l'université de Washington. Elle vient d'entrer dans un couvent de Pittsburg. Elle se propose de faire un noble usage de ses millions. Elle a été frappée de la triste situation des nègres, presque dénués de missionnaires. Il existe une société de Saint-Joseph, fondée par Mgr Vaughan, aujourd'hui évêque de Salford en Angleterre, qui forme des sujets pour les missions des nègres, mais ses progrès sont lents; ce qu'il faudrait surtout, ce serait des sœurs pour tenir des écoles et relever la femme nègre. Il en est de même pour les Indiens, évangélisés par de nombreux religieux de divers ordres. Le besoin d'une congrégation spéciale de sœurs pour ces missions se fait sentir, et Mlle Dexter veut fonder cette congrégation. Elle passera quelque temps dans la retraite et puis se mettra à l'œuvre. Sa grande fortune sera consacrée à soutenir les missions, et les sœurs qui seront formées à son école se dévoueront à cet ingrat ministère. Que Dieu bénisse une aussi belle institution!

Le chancelier et le recteur de l'université catholique de Washington, qui cherchaient des hommes éminents en Europe pour enseigner les hautes sciences de théologie et philosophie, vont se heurter à un obstacle imprévu. Le Congrès a fait une loi pour interdire l'importation des ouvriers avec un contrat préalable. Sont exceptés les artistes, les conférenciers, et quelques autres, mais point les professeurs. On peut donc craindre que l'entrée des savants qu'a choisis le recteur soit interdite. Singulier effet d'une loi, qui n'avait d'abord pour but que d'empêcher l'introduction d'ouvriers appelés d'Europe par des entrepreneurs de travaux! Déjà un ministre protestant venu à New-York pour occuper un poste dans un temple a été renvoyé. On espère trouver le moyen d'éviter cet inconvénient. Les professeurs ne pourraient-ils arriver librement, sans contrat préalable? L'affaire est soumise au secrétaire d'Etat. Au besoin, l'on amendera la loi. Les professeurs de théologie ont bien droit aux mêmes égards que les chanteurs et comédiens.

J.-E. MARTIN.

SI LA FRANCE VOULAIT!

Ah! si la France voulait!... Il est certain que, malgré tout, malgré ses défaites, ses humiliations et ses folies, la France inspire encore le respect dans le monde. Il faut croire que son prestige était solidement ancré pour qu'il en reste encore quelque chose. Et ce quelque chose a suffi pour faire évanouir un projet conçu dans les vapeurs d'un vin généreux et trop communicatif. Humbert rentrait naguères, non pas dans sa ville, mais dans la ville des Papes, sans être passé par Strasbourg. Qu'est-ce qui l'a retenu? Est-ce un dernier scrupule d'un reste de reconnaissance pour la nation qui a mis en avant la maison de Savoie? Sans Napoléon III, cette orgueilleuse devise *sempre avanti Savoia*, de se frotter contre l'Autriche. Quelque mal née qu'elle soit, l'Italie une est l'œuvre de la France. Mais il y a longtemps déjà que le fardeau de la reconnaissance ne pèse pas plus qu'une plume sur l'épaule d'Humbert. Ne cherchons donc pas dans un scrupule de ce genre la récente reculade. Serait-ce la peur? Elle peut bien n'y être pas étrangère. L'expérience prouve que les vantards en général ne sont pas toujours des modèles de bravoure. Et puis les caresses intéressées de l'empereur allemand n'inspirent pas une confiance illimitée. L'Allemagne est à une certaine distance de l'Italie, la France est près. Et la maison de Savoie qui a oublié sa devise: *sempre avanti Savoia*, au moins quand elle rendit à la France son berceau et ce coin de l'Italie qui s'appelait le comté de Nice, a reculé encore cette fois prudemment; quoi qu'on en ait dit à Berlin, elle ne marche guère en avant que contre le Pape et l'Eglise, et cette bravoure là est insuffisante pour expliquer une devise, qui est plus que prétentieuse et qui, en réalité, dans l'histoire a été plus souvent un compliment qu'une vérité.

Il y a pourtant autre chose. L'idée absolument jeune et vraiment prussienne de faire cette escapade n'a pas seulement ému la France. Hélas! pour ne rien déranger au programme des fêtes du centenaire et aux plaisirs de Paris et ne pas enrayer le courant des étrangers qui viennent jeter leur argent et leur corruption à Paris, qui sait si la France n'aurait pas encore avalé ce crapaud en baissant la tête? Mais, à l'exception des deux souverains inconsidérés qui voulurent se payer une partie de plaisir sur un terrain brûlant, ce sont même les deux hommes d'Etat de valeur bien différentes qui, libres pourtant de tout scrupule, dirigent Guillaume et Humbert. Bref, le projet d'une tournée à Strasbourg a été abandonné et même nié. Néanmoins, comme ce n'était pas par un pur effet du hasard que des préparatifs étaient faits dans la ville abandonnée, il a bien fallu avouer que le projet avait existé.

L'Europe s'est émue, c'est incontestable. Comment expliquer cette émotion, sinon par le souvenir du vieux prestige de la France? Est-ce que Guillaume n'était pas aussi libre de faire visiter Strasbourg par son hôte savoyard que celui-ci ne l'avait été de lui faire les honneurs de Rome après une visite bruyante à l'auguste prisonnier du Vatican? Est-ce que la présence du souverain allemand, dont le père avait au moins, dans les commencements du brigandage italien protesté contre la *marche toujours en avant de la maison de Savoie*, est-ce que la présence du souverain allemand dans la ville des Papes, occupée par trahison, n'avait pas quelque chose de plus insolent que celle d'Humbert à Strasbourg, conquise en fin de compte par une

grande puissance, et par le fait d'une guerre sérieuse? Est-ce que la France n'a pas signé le traité de Francfort? Et y a-t-il un traité quelconque qui investisse le Savoyard de la souveraineté pontificale? Aucun. L'Europe subit lâchement si on veut, mais elle ne fait que subir le fait accompli; elle n'a pas voulu qu'un jour on pût lui opposer un précédent. Humbert est maître de Rome de fait, le droit, est réservé. Sans doute, la France espère bien n'avoir pas dit un éternel adieu à Strasbourg, quoiqu'aujourd'hui elle ne prenne guère le chemin d'y retourner, et qu'elle ne songe sérieusement qu'à s'amuser. Mais enfin, provisoirement, c'est une ville perdue, perdue par un fait de guerre. Et franchement on ne voit pas pourquoi Guillaume se serait fait scrupule de montrer à son ami Humbert sa nouvelle acquisition comme celui-ci lui avait montré Rome, volée par son père et cela en face pour ainsi dire du volé, prisonnier du voleur. L'acte de Guillaume allant à Rome, avait quelque chose de plus choquant que celui d'Humbert passant une revue à la gare de Strasbourg. Et pourtant l'Europe n'a pas remué le petit doigt, elle a laissé les catholiques gémir seuls de l'insolente présence d'un souverain protestant à Rome, et elle passe à l'ordre du jour sur les plaintes des cléricaux.

Pour ce qui a amené le scrupule tardif des deux princes, ce n'est pas l'indécence de la promenade que Guillaume proposait et qu'Humbert acceptait, ce n'est pas non plus l'émotion de la France dont ils font bon marché, mais c'est l'émotion de l'Europe. Et pourquoi l'Europe s'est-elle émue? C'est que la pensée connue de ce projet était déjà de trop, qu'elle était de nature à blesser la France, à provoquer la colère de la France, et qui sait? peut-être à amener un conflit sanglant entre la France et l'Allemagne, flanquée des bersagliers italiens. La diplomatie s'est agitée, elle a mis le holà. Le taureau allemand a rentré ses cornes et le renard italien s'est retiré la tête basse, honteux d'avoir été un moment pris au piège.

Et cela se passait au moment où la république elle-même, en célébrant bruyamment le centenaire de la révolution, blesse les sentiments de l'Europe conservatrice qui, pourtant, n'est pas bégueule. L'Europe monarchique se tient à l'écart de ces fêtes carnavalesques. Elle a même refusé de prendre officiellement part à l'Exposition universelle qui en est la pièce principale. Mais si les gouvernements s'abstiennent, les sujets y courent, attirés par le bruit des fêtes, les curiosités de l'Exposition et surtout par des fluides où la corruption du monde se mêle à la corruption de Paris. Bien plus, la république donne vraiment à tous ces étrangers l'exemple de l'ivresse. Ils ont pu voir les scènes de cabaret qui agitaient journellement la Chambre des Députés; ils ont pu voir l'acharnement que mettent les élus de la nation à détruire l'armée et à la remplacer par une cohue provocante et indisciplinée; ils peuvent voir le vertige insensé qui semble faire tourner toutes les têtes dans cette France, devenue comme un immense train de plaisir vomissant chaque jour des masses qui viennent danser en rond autour de la tour Eiffel.

Eh bien! c'est à l'heure de toutes ces orgies, qui préparent la ruine de la France plus sûrement que l'artillerie prussienne, à l'heure où il semble qu'il soit loisible au dernier venu de piétiner cette pauvre France, qui ne songe qu'à s'amuser, que son prestige a encore assez de puissance pour émouvoir l'Europe au simple bruit

d'un projet qui aurait l'air de la narquer.

Ah! si au lieu de se battre les flancs pour faire du tapage révolutionnaire et pour bien convaincre l'Europe qu'elle est et qu'elle veut rester révolutionnaire, la France se fût recueillie, si, sous le coup des leçons terribles que lui a données la Providence, elle fût revenue aux saines traditions catholiques qui lui ont assuré douze siècles de prospérité à l'intérieur, de gloire et de prestige au dehors, est-ce que sa situation ne serait pas tout autre? Et même aujourd'hui, ah! si la France voulait!

UNE QUESTION

Il ne faut pas que le gouvernement Mercier s'imagine en avoir fini avec les \$31,000 de M. Beausoleil.

Il y a encore plus d'un point à élucider dans cette affaire.

M. Beausoleil a été chargé de collecter les arrérages de la taxe sur les corporations commerciales, dans l'automne de 1887.

Le 24 novembre de cette même année, il avait collecté \$519,607.14 (Document No 101, session de 1888, p. 15).

Le 6 décembre, il avait fait parvenir au gouvernement \$488,000 (Ibid, p. 16)

Il restait donc à verser une balance de \$31,607.

Or cette balance de \$31,000, M. Beausoleil l'a gardée par devers lui durant 18 mois, de novembre 1887 à juin 1889.

Ces \$31,000 sont-ils restés un capital mort entre les mains de M. Beausoleil, durant ce laps de temps?

Ce n'est pas du tout probable.

M. Beausoleil est un homme d'affaires qui sait parfaitement qu'avec de l'argent on fait de l'argent.

Ces \$31,000, propriété du gouvernement, ont dû produire des fruits, entre ses mains, pendant ces dix-huit mois.

A 6 0/0 durant un an et demi, cette somme rapporterait \$2,790.

Eh bien, qu'on relise la lettre de M. Shehyn, datée du 23 juin dernier. Il n'y est question, ni de près ni de loin, des intérêts sur cette somme de \$31,000 durant les dix-huit mois que M. Beausoleil les a détenus par devers lui. Nous citons la lettre du trésorier:

Après vérification, je constate que le montant total des dites taxes perçues par vous jusqu'à ce jour est de \$521,677,14 et que vous en avez rendu compte comme suit:

En argent	\$503,167.70
Commission à 2½ p. 100.....	13,014.93
Déboursés fait pour le compte du gouvernement.	5,467.51
	<u>\$521,677.14</u>

M. Beausoleil a reçu \$521,677. Il en a versé au trésor \$503,167, il s'est payé à lui-même \$13,014 pour commission, et \$5,467 pour déboursés: total \$521,677.

M. Beausoleil n'a donc pas rendu compte des intérêts sur les \$31,000 pendant dix-huit mois.

Le gouvernement lui permet donc de mettre ces intérêts dans sa poche, par-dessus le marché.

Et bien nous dénonçons ce nouvel acte de favoritisme et de dilapidation.

Les documents publics prouvent que le 24 novembre 1887 M. Beau-

soleil avait collecté pour le gouvernement \$519,507, que le 6 décembre de la même année il avait payé \$488,000 et que depuis cette date jusqu'au mois de juin dernier il a retenu \$31,000 de l'argent public.

Ces \$31,000 ont dû produire des intérêts.

Ces intérêts, le gouvernement les a laissés tomber dans le gousset de M. Beausoleil.

De sorte que, en évaluant les fruits de cette somme à \$2,000 pour dix-huit mois : on trouve que M. Beausoleil, l'associé du premier-ministre, a réalisé dans cette affaire :

Pour commission.....	\$13,000
Pour mémoire de frais.....	5,000
Pour intérêts sur \$31,000 durant dix-huit mois.....	2,000
Total.....	\$20,000

Conclusion : c'est un métier lucratif que d'être l'associé du premier-ministre !

LEUR DECONFITURE

"L'Empire est heureux de constater, comme question de fait, qu'il s'est trouvé "si peu de personnes, dans Ontario, malgré l'excitation qui règne actuellement, pour se laisser induire à faire une démarche aussi téméraire que de prier le gouverneur-général de braver la constitution et d'agir contrairement à l'avis de ces ministres et à l'opinion du parlement."

En effet, non-seulement les pétitionnaires de vendredi dernier ne représentaient pas la majorité des électeurs, "mais, dit l'Empire, malgré toute la machinerie mise en œuvre, il y a des comtés entiers qui n'étaient représentés par aucun nom sur les listes : et nulle part, il ne s'est trouvé une majorité quelconque." C'est donc un fiasco, dans Ontario même, et l'Empire qualifie toute l'affaire de farce de la requête (the petitioning farce).

Notre confrère se réjouit de cet échec d'une entreprise qui pouvait "amener" une ère d'anarchie et de confusion et porter un coup terrible à notre système constitutionnel." Il est clair, dit-il, que le bon sens de la population nous met à l'abri contre ce danger dont des agitateurs sans scrupules menaçaient le pays dans un but méprisable d'intérêt de parti.

ZELE CHINIQUISTE

On lit dans la *Minerve* :

Le *Witness* de samedi contenait deux ignobles caricatures dont sir John Macdonald et le clergé catholique faisaient les frais.

Dans l'une le premier ministre est présenté comme donnant familièrement et affectueusement le bras à un prêtre et se moquant avec lui des chefs libéraux, Blake et Cartwright.

Dans l'autre, on assiste à la réception de la délégation des *Droits égaux* par lord Stanley à Québec. On voit une infinité de pétitionnaires dévoilant une liste interminable de noms devant le gouverneur-général, puis sir John Macdonald foulant aux pieds cette liste et faisant parler lord Stanley, tandis que derrière un rideau se cache un évêque qui tire le Vieux chef par sa manchette et lui souffle les

paroles qu'il doit répéter à Son Excellence.

La légende fait comprendre que sir John a trahi les orangistes et les protestants pour faire sa cour aux curés et au vote français. C'est le pendant de la généalogie politique publiée par le *Globe*. Seulement, au lieu du Père Turgeon qui mène sir John Macdonald, c'est un prélat français (probablement le cardinal Taschereau,) qui mène sir John Macdonald, qui mène lord Stanley.

AURONS-NOUS DES ELECTIONS ?

La dépêche suivante était expédiée, hier après-midi, de Montréal à Québec :

Montréal, 7—Un caucus général du parti national a eu lieu hier aux bureaux du gouvernement, en réponse à l'appel de l'hon. M. Mercier. L'assemblée était nombreuse, et composée de rouges et de castors.

Le premier ministre s'est rendu le premier, et peu après ses amis sont arrivés.

Parmi les personnes présentes, on remarquait : L'hon. W. Laurier, l'hon. sénateur Chaffers, Béchard, M. P., l'hon. L. Tourville, l'hon. J. K. Ward, l'hon. F. G. Marchand, l'hon. L. P. Pelletier, l'hon. Jas. McShane, l'hon. sénateur Paquet, l'hon. F. X. A. Trudel, l'hon. F. Armand, C. Doyon, M. P., S. Fisher, M. P., A. Goyet, M. P., A. Rochon, M. P., A. Rocheleau, M. P., J. Bazinet, M. P., J. Gauthier, M. P., R. Préfontaine, M. P., L. O. David, M. P., J. E. Robidoux, M. P., J. E. Lafontaine, M. P., et un grand nombre d'autres.

On admet dans les cercles politiques, que l'objet de cette réunion était de consulter le parti au sujet d'une élection pour la législature de Québec.

On dit qu'on y a décidé de dissoudre les chambres et de demander des élections générales pour l'automne prochain.

La *Gazette* de Montréal publiait de son côté la même nouvelle.

Qu'y a-t-il de vrai là-dedans ? Nous l'ignorons ; mais ce qui nous paraît probable, c'est que M. Mercier désirerait ardemment avancer de deux ans les élections générales, afin de prendre la province par surprise, et d'escamoter une majorité pour un terme nouveau de cinq ans, avant que toutes les fautes et toutes les hontes de son administration soient complètement dévoilées.

La dernière session a été meurtrière pour le gouvernement Mercier. Le premier-ministre est assez clairvoyant pour prévoir que la prochaine sera plus mauvaise encore. Tous les scandales n'ont pas encore été mis au jour, toutes les turpitudes n'ont pas encore été démasquées, et nous ne sommes pas rendus encore au plus profond du gâchis financier. M. Mercier sait bien que sur ce dernier point en particulier, sa position est intenable. Il sait bien que le déficit béant créé par ses extravagances et ses gaspillages ne peut-être comblé que par un nouvel emprunt ou de nouvelles taxes. Et il recule devant cette périlleuse situation. Il ne veut pas se présenter au peuple avec deux emprunts consécutifs ou des impôts toujours impopulaires, dans son dossier ministériel.

En brusquant les élections, on éviterait ce danger ; et, les élections faites, au cas où la majorité lui serait acquise il se ferait voter soit l'emprunt, soit les taxes, en un mot, tout ce qu'il voudrait.

Voilà les calculs de M. Mercier en ce moment.

Seulement, un obstacle formidable se dresse dans le chemin du premier-ministre, et, suivant nous, cet obstacle est absolument fatal à ses projets. Cette pierre d'achoppement c'est la loi électorale que M. Mercier a fait adopter à la dernière session.

Expliquons-nous. La loi électorale de M. Mercier contient des innovations et des changements radicaux. Elle crée une masse d'électeurs nouveaux. Elle confère le droit de suffrage aux fils de cultivateurs, aux fils de propriétaire, aux rentiers, aux instituteurs, aux pêcheurs dans certaines conditions, en un mot elle transforme absolument l'électorat de la province de Québec.

Or cette loi, sanctionnée le 21 mars dernier seulement, n'a pas encore été mise en opération. Les listes électorales de cette année ont été faites sous l'empire de l'ancienne loi et d'après les anciens rôles d'évaluation. Les nouveaux rôles d'évaluation, faits cet été en vertu de la loi nouvelle, ne serviront à la confection de nouvelles listes que dans le mois de mars prochain. De sorte que, en dépit de la loi de 1889, d'ici à neuf mois, l'ancien électorat est le seul qui puisse aller au scrutin.

On voit quelle monstrueuse anomalie se produirait si des élections générales avaient lieu cet automne. L'ancien électorat, l'électorat non transformé et expirant, créerait une chambre chargée de diriger les affaires de la province durant cinq ans, et le nouvel électorat, l'électorat virtuellement existant à l'heure qu'il est, mais non muni de listes, ne serait pas représenté. C'est-à-dire que M. Mercier ferait être une Assemblée par l'électorat expirant, et que, durant cinq ans, les affaires de la province seraient dirigées, par une chambre qui ne représenterait pas l'électorat nouveau, l'électorat alors en existence. Ce serait frauder la loi, fausser les élections, et violer les principes fondamentaux de notre constitution.

N'avons-nous pas raison de dire que c'est là un obstacle fatal dans le chemin de M. Mercier. Dans ces conditions, pas un gouvernement ne pourrait prétendre obtenir de la Couronne une dissolution du parlement.

Il y a d'autres raisons qui militent contre une dissolution. Le terme de la Législature est de cinq ans, et il n'y a que trois sessions de faites. Le gouvernement loin d'avoir perdu le contrôle des chambres, a vu s'accroître la majorité qu'il avait au début. Il n'y a pas de question nouvelle et non réglée à soumettre au peuple pour avoir son opinion. En un mot, rien ne justifierait actuellement une dissolution, et la Couronne doit avoir par devers elle des raisons sérieuses pour exercer cette prérogative.

Voilà quelle est la situation. M. Mercier désire probablement des élections générales. La constitution, la loi, l'équité et l'intérêt public s'y opposent, et font obstacle à une dissolution.

Nous ne croyons pas que le caprice de M. Mercier soit suffisant pour

trionpher de toutes ces raisons contraires à ses vœux.

L'OPINION D'UN GRIT

On télégraphie de Toronto :

Toronto, 7 août.—M. Charlton a adressé la parole, lundi soir, à une grande assemblée d'électeurs, dans la salle d'opéra de Simcoe. Il a déclaré que les trois refus par le gouvernement de désavouer le bill des Jésuites, ne permettent pas de douter que la nationalité française et l'Eglise sont le pouvoir politique suprême dans le Dominion, et que le gouvernement est leur instrument obéissant. Il prôna ensuite vigoureusement la réciprocité illimitée comme la grande mesure qui doit augmenter la prospérité matérielle et le progrès du Canada, arrêter l'émigration et accroître la population anglo-saxonne du pays, ce qui aurait une grande influence sur notre épineux problème de race, et ferait plus pour résoudre les graves difficultés du moment que les longs arguments ou l'action politique.

Nous soumettons ces déclarations de M. Charlton à l'Electeur. D'après ce chef grit le gouvernement fédéral est l'instrument obéissant de la nationalité française et de l'Eglise. Et en même temps les fanatiques de Montréal s'écriaient, par la bouche du Dr Davidson :

"La manière dont nous avons été reçus par Son Excellence, après les assemblées tenues dans toutes les provinces de la Confédération signifie tout simplement que l'on compte pour rien la population protestante de tout le Canada.

"Nous avions auparavant entendu Sir John Thompson, Sir John A. Macdonald et bien d'autres, se faire les avocats de cet acte illégal ; mais voici malheureusement que le représentant de Sa Majesté lui-même adopte leurs opinions et lie en quelque sorte Sa Majesté à un acte inconstitutionnel et contraire aux prérogatives de la Couronne !

Voici que le gouverneur général n'est plus qu'un vulgaire instrument entre les mains de ses ministres. C'est une chose inconcevable.

Tout cela prouve bien que le cabinet fédéral est l'instrument des orangistes, n'est-ce pas ?

L'UNIVERSITE-LAVAL

DE

Montreal

Le *Star* d'hier annonce qu'en raison de la nomination de l'abbé Proulx comme vice-recteur de l'Université-Laval de Montréal, des négociations seront faites entre les professeurs de la faculté de médecine de l'Université-Laval, et ceux de l'école de médecine de Montréal, maintenant affiliés à l'Université Victoria, Cobourg, Ontario, afin de réunir les deux facultés en une seule, sous le contrôle de l'Université-Laval. On rapporte qu'un certain nombre de médecins des deux écoles, ont été nommés membres d'un comité qui devra discuter les conditions de l'union.

La difficulté la plus sérieuse, c'est celle où quelques professeurs sont concernés ; naturellement, si les deux corps se réunissent, il faudra que quelques-uns des professeurs s'effacent de part et d'autre, parce qu'ils seraient trop nombreux pour le besoin de l'enseignement. L'idée d'une fusion entre les deux facultés est fortement soutenue par les professeurs de Laval : on dit aussi que tous les professeurs de Victoria à l'exception d'un sont favorables au projet. On assure encore que des personnes d'une haute influence agissent fortement en faveur d'une union, et que celle-ci aura lieu bientôt.

250^e ANNIVERSAIRE

De l'arrivée en Canada de la Vénérable Marie de l'Incarnation, fondatrice de la Communauté des Ursulines: 1639-1889

Grande fête au Monastère des Ursulines de Stanstead

C'est une pieuse tradition dans le vieux Monastère des Ursulines de Québec de célébrer tous les cinquantièmes anniversaires de l'arrivée de la Vénérable Mère Fondatrice, et de ses courageuses compagnes.

Le premier cinquantième.—1^{er} août 1689.—se passa dans la prière, sans démonstrations joyeuses. Les Ursulines Missionnaires de ce temps-là sentaient le besoin de retremper leur courage, et de ranimer leur confiance, en se rappelant, devant Dieu, le courage et la constance de leurs premières Mères. Car les épreuves avaient été nombreuses depuis la fondation du Monastère, en 1639; et cette année même, 1689, des bruits de guerre retentissaient partout dans la colonie de la Nouvelle-France. Mais les célébrations des cinquantièmes en 1739, 1789, et 1839, ont été marquées par des fêtes splendides aux Monastères de Ste-Ursule, dans les villes de Québec et des Trois-Rivières. (Le Monastère des Trois-Rivières avait été fondé en 1697.)

Le 1^{er} août 1889, le 250^e anniversaire de l'arrivée de la vénérable Marie de l'Incarnation en Canada, a été solennisé dans quatre diocèses de la province: à Québec, aux Trois-Rivières, au Lac St-Jean, dans le diocèse de Chicoutimi, et à Stanstead, dans le diocèse de Sherbrooke. Car ces quatre diocèses ont le bonheur de posséder chacun une communauté des Filles de la Vén. Mère de l'Incarnation.

Le Monastère des Ursulines de Stanstead est le plus jeune: il n'a que cinq ans d'existence. Mais les Fondatrices, en sortant de la Maison Mère de Québec, en ont apporté la règle, monument de sagesse et de piété, et les pieuses traditions,—testament de l'illustre Mère de l'Incarnation,—qui assurent au nouveau cloître la même vitalité, la même force et les mêmes vertus, qui ont distingué le premier cloître. Le souvenir de la Vén. Mère de l'Incarnation est donc aussi vivace au Monastère de Stanstead, qu'aux Monastères plus anciens de Québec et des Trois-Rivières.

Aussi, avec quelle ferveur, avec quelle religieuse gaieté, n'a-t-on pas célébré au "Monastère du Sacré-Cœur de Jésus" le 250^e anniversaire de la Vénérable Fondatrice de la Communauté des Ursulines Canadiennes!

Invités par leur curé, les fidèles de la paroisse de Stanstead se sont associés de grand cœur aux prières ferventes, aux chants d'allégresse, et aux joyeuses démonstrations de leurs *Bonnes Sœurs*, dans la grande fête du 1^{er} août.

Un grand nombre de paroissiens se préparèrent pieusement à gagner l'indulgence plénière demandée, à l'occasion de ce mémorable événement, par Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Québec, et accordée avec une paternelle bienveillance par Notre Saint-Père le Pape aux quatre Monastères d'Ursulines de la Province, et aux fidèles qui pouvaient prendre part à la solennité.

Le matin du premier d'août, Mgr Antoine Racine, Evêque de Sherbrooke, présidait aux premiers exercices religieux de la journée, accompagné de Mr le Vicaire-Général du diocèse, le Très Rév. A. E. Dufresne. Après avoir célébré tous deux le Saint Sacrifice, dans la chapelle du monastère, ils assistèrent à la Grande Messe célébrée par M. McAuley, curé de Coaticook. Les chœurs de la paroisse d'une part, et le chœur des religieuses de l'autre, élevèrent leur voix vers le ciel, dans un concert magnifique, suivi pieusement dans le recueillement de la prière par la foule des fidèles présents.

A cette heure solennelle, Pasteurs, fidèles et religieuses, ne formaient vraiment qu'un cœur et qu'une âme, pour remercier le Seigneur de tous les bienfaits accordés aux Communautés des Ursulines du Canada, et aux familles qui ont eu le bonheur d'y confier leurs enfants!

Aussi, Mgr l'Evêque exprime-t-il ces sentiments dans la belle allocution qu'il adressa aux Religieuses et aux paroissiens réunis autour de lui. M. l'abbé McAuley, avant de quitter l'Autel

où il venait d'offrir le Sacrifice Divin de propitiation et de louange, redit en anglais, dans un discours chaleureux, toute l'estime, toute l'admiration qu'il éprouvait pour la Communauté fondée dans le pays par la Vén. Marie de l'Incarnation. Il rappela, en termes émus, tout le bien que les Religieuses de cette Communauté étaient appelées à faire, dans leur Mission des Cantons de l'Est, qu'il avait contribué à établir, conjointement avec Mgr l'Evêque, lorsque M. McAuley était lui-même curé de Stanstead.

La Grand'messe fut suivie de l'exposition du Très S. Sacrement, qui dura jusqu'à quatre heures de l'après-midi. A ce temps de la journée, Mgr l'Evêque chanta les Vêpres, et donna la Bénédiction solennelle. Les fidèles de la localité s'étaient donné encore rendez-vous à cet exercice religieux pour offrir une dernière prière au Seigneur, afin d'attirer des bénédictions de plus en plus abondantes sur l'Ordre des Ursulines tout entier, et en particulier sur le Monastère et les familles de la Paroisse de Stanstead.

Après les pieuses émotions de ce beau jour, les catholiques de Stanstead ont voulu donner aux nobles Filles de la Vénérable Mère de l'Incarnation un témoignage particulier de leur respect, et de leur reconnaissance. Sur le soir, un nombre de citoyens allèrent illuminer le Monastère d'une manière splendide, tandis que les autres catholiques de nos villages firent l'illumination de leurs propres demeures, sur la magnifique Avenue qui relie Stanstead-Plain à Rock-Island, et jusqu'à la gare du chemin de fer. Le Presbytère et l'Eglise paroissiale se distinguaient par l'éclat de nombreuses lumières.

Ce beau spectacle nous représentait admirablement l'œuvre de l'Eglise et l'œuvre des Religieuses Ursulines, au milieu des Cantons de l'Est:—l'Eglise et le Monastère de Stanstead illuminés, foyers de grâces, de science, et de vertu, resplendissant de l'éclat de tout ce qui est beau, vrai, juste, et bon, et faisant rayonner sur les esprits et les cœurs de tous, et particulièrement de la jeunesse qui est confiée au Monastère, la connaissance et l'amour du Cœur de Jésus qui a dit: *Je suis la lumière au monde.—Je suis la voie, la vérité, et la vie.—Celui qui vient après moi, ne marche point dans les ténèbres.* (St-Jean, 8, 12).

Stanstead, 6 août 1889. J. A. D.

DU PROGRESSISME

Notre confrère du *Canadien*, M. Tarte, a fait un échange avec notre confrère de la *Patrie*, M. Beaugrand. Durant leur voyage en Europe, chacun des deux écrit dans le journal de l'autre. Nous dirons peu de chose de l'idée en elle-même. Elle peut paraître simplement originale à plusieurs. A nous elle semble malheureuse. La camaraderie n'est pas une mauvaise chose, contenue dans de certaines limites; cependant notre goût ne serait pas de la pousser jusque là. Nous sommes sans doute un esprit rétrograde, mais nous n'irions pas écrire dans la *Patrie* pas plus que nous n'accepterions M. Beaugrand comme collaborateur. Non pour cause d'antipathie personnelle ou de rancune étroite, mais parce que nous craindrions, par ce mélange et cette confusion trop faciles, d'enseigner aux lecteurs le scepticisme en matière d'opinions, de principes et de doctrines.

Notre avis—non sollicité—donné sur ce point délicat, passons à la première lettre écrite par M. Tarte à la *Patrie*, et reproduite dans le *Canadien* d'avant-hier.

Cette lettre contient bien des choses que nous ne sommes pas prêt à admettre. Elle débute par un éloge de M. Beaugrand qui fait sourire lorsqu'on se rappelle les anciennes appréciations du même homme par le rédacteur du *Canadien*.

Elle se continue par une sortie contre les *rétrogrades* que la nationalité canadienne devrait repousser, vu qu'ils ne comprennent pas les élans de son sein généreux, ni ses chastes désirs vers le progrès. Enfin elle se termine par un rapprochement entre la *Patrie* et le *Canadien* qui nous paraît fort singulier. Nous citons:

La *Patrie* se meut dans une atmosphère où les points de contact ne manquent pas avec la clientèle du *Canadien*. A diverses reprises déjà, ces deux journaux ont fait campagne ensemble. M. Beaugrand, en parlant à mes lecteurs avec sa haute compétence, de l'exposition, de la France, du grand concert qu'elle donne au monde, sera applaudi sans hésitation, chaleureusement. Ce sera ma faute si je m'intéresse pas les abonnées de la *Patrie*, car je sais que leur pensée était à l'unisson de celle de son directeur, quand, de concert avec moi, il déplorait l'absence du Canada, de la province de Québec; au concours qui réunit sous les drapeaux tricolores les œuvres du génie de tant de peuples.

La *Patrie* et le *Canadien* étaient les échos fidèles du sentiment de la majorité de nos compatriotes, dans cette circonstance. Ils voulaient que nous ne nous isolions pas du mouvement de progrès, mais qu'au contraire nous manifestions hautement notre résolution de développer nos connaissances générales, notre système d'éducation, ce désir d'apprendre, d'améliorer qui est le caractère distinctif des races destinées à rester, à grandir.

Je viens de lire dans un discours prononcé par Gambetta, en 1870, devant la jeunesse des écoles, cette phrase que je dédie à tous ceux qui se sentent au cœur des aspirations nationales, de l'orgueil et de l'espoir en notre avenir: "Nous sommes ici au moins en majorité des jeunes gens qui ont eu cette faveur du sort et de la fortune de pouvoir, les uns sans imposer des sacrifices à leurs familles, les autres, au contraire, au prix de durs labeurs, d'épargnes méritantes arrachées au patrimoine domestique, conquérir ce levier supérieur de l'indépendance qu'on appelle l'éducation et l'instruction."

Prenons l'engagement de régénérer notre pays par le levier supérieur de l'instruction. Comme le disait encore le grand tribun français: Il faut ne plus se défier des intelligences à peine éveillées; il faut ne point craindre de distribuer dans les collèges, dans les écoles toute la vérité."

Voilà pourquoi, pour ma part, j'eusse voulu que le Canada, que la province de Québec à défaut du Canada, allassent à l'exposition. On nous a répondu: Quatre-vingt-neuf! Je n'aurais pas pris part à l'exposition parce qu'elle se tient en 1889. Je ne me serais pas non plus abstenu à cause de cette date, de ce mémorable chiffre dont tant de gens parlent en aveugles. Il fallait aller à Paris comme nous sommes allés à Londres, comme nous devrions aller à Bruxelles, à Vienne, à Berlin, à Rome, à New-York, à Washington, partout enfin où l'intelligence humaine groupe et amoncelle les produits de ses merveilleux épanouissements.

Malheur à ceux qui ne comprenant pas que, dans la position particulière où nous sommes en Amérique, nous avons besoin d'entourer notre nationalité de la forteresse puissante du progrès dans le travail matériel, dans les sciences, dans les arts, dans la littérature, dans l'étude de l'histoire, dans l'application des découvertes propres à assurer le développement de nos ressources multiples.

Nous nous inscrivons en faux contre l'esprit de cette tirade. Il fallait aller à Paris en 1889, dit M. Tarte. Nous disons, nous, qu'il était nécessaire de n'y pas aller comme gouvernement, comme nation, parce que cette exposition a été faite, on l'a proclamé, pour glorifier le centenaire de la révolution française. Il est vraiment surprenant que cette raison péremptoire ne soit pas comprise par tous les Canadiens-Français.

Nous n'avons pas besoin qu'on

nous cite Gambetta, le grand tribun français, pour savoir que l'éducation est une grande chose. Nous sommes aussi soucieux que n'importe qui du progrès national dans le travail matériel, dans les sciences, les arts, la littérature et l'histoire. Mais ce n'est pas notre absence d'une exposition qui compromettra notre avenir, et arrêtera l'essor de la civilisation canadienne. Nous sommes allés à Paris trois fois déjà; nous sommes allés à Philadelphie, nous sommes allés à Londres, et partout nous avons fait nos preuves. Cette année nos gouvernements s'abstiennent, et nous en sommes heureux. Le Canada ne figurera pas, Dieu merci, dans l'apothéose de 1789, date néfaste et funeste qui a ouvert, pour la France et l'Europe, une ère de désastres et de ruines.

Ce n'est pas la première fois que notre confrère du *Canadien* accuse ses tendances progressistes sur cette question. Nous croyons opportun d'accuser les nôtres en sens contraire. Et nous sommes convaincu d'être, en cela, l'écho de tous les vrais conservateurs de cette province.

AFFAIRES UNIVERSITAIRES

Nous lisons dans le *Star*:

Ceux qui désirent l'union universitaire apprendront avec plaisir que les négociations qui ont été essayées sur la nomination du révé. abbé Proulx, comme vice-recteur de l'Université-Laval, entre les facultés médicale de Laval et l'Ecole de médecine et de chirurgie de Victoria ont été couronnées d'un succès complet, et que sous peu ces deux corps seront amalgamés, formant l'une des plus fortes facultés d'enseignement de l'Université-Laval.

Toutes les conditions de l'union entre les deux corps, ont été acceptées presque sans opposition, et le comité-conjoint, ayant charge de cette affaire, est actuellement à choisir le corps enseignant de cette faculté.

La nouvelle faculté comprendra des hommes bien connus tels que MM. Drs Rottot, Hingston, d'Orsonnens, E. P. Lachapelle, A. J. Brosseau, A. Brodeur, Durocher, Desjardins, Beausoleil, Sénateur Paquet Laramée, Lamarche, Brunelle et un grand nombre d'autres.

On parle en termes favorables du règlement de cette question si longtemps débattue.

Les facultés amalgamées qui formeront partie de l'Université à Montréal, ouvriront conjointement leurs cours en octobre prochain. Elles vont avoir des facilités exceptionnelles, ayant l'Hôpital Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu et les hôpitaux de la Maternité sous leur contrôle.

Vae victis! telle semble être la maxime du parti républicain aux Etats-Unis depuis son accession au pouvoir. C'est un remaniement complet de toutes les branches du service civil où les démocrates sont congédiés pour faire place aux vainqueurs d'aujourd'hui.

Déjà, depuis l'élection du président Harrison, treize mille maîtres de poste de quatrième classe ont reçu leur feuille de route. Et c'est comme cela sur toute la ligne.

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces dérangements, telles que Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dysenterie, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit :

"Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparaît. Comme médecin je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente.

W. L. PAGE, of W. L. PAGE & Bro.,
Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infaillible, et agréable à prendre. Pour la DYSPÉPSIE elles sont inappréciables.

J. T. HAYES,
Mexico, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le REV. FRANCIS B. HARLOWE écrivant d'Atlanta, Ga., dit : "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

LES PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendues par tous les Droguistes.

NAUFRAGE DU VAPEUR MONTREAL

Pas de perte de vie

Toute la cargaison perdue

Pointe-au-Père, 7.—Le steamer *Montreal*, capitaine Wall, de la ligne Dominion, parti de Montréal et de Québec, avec des passagers (environ 10 de chambre), une cargaison générale, des animaux et des moutons pour Liverpool, est passé à la Pointe-au-Père, le 2 du courant, à 10 hrs a. m., par une brume très dense.

D'après une lettre privée reçue du capitaine Bentley, du steamer *Assyrien*, de la ligne Allan, venant du Havre, le *Montreal*, s'est échoué près du débarcadère de Belle-Isle. Tout le monde à bord a été sauvé ainsi qu'une grande quantité de provision.

Les passagers et l'équipage sont encore sur l'île, attendant un steamer pour les conduire à Liverpool.

Quelques-uns des propriétaires d'animaux se sont embarqués sur le steamer *Assyrien* pour revenir à Québec.

Le capitaine rapporte que le *Montreal* est une perte totale et qu'il n'y a aucune chance de sauvetage. Tous les animaux sont noyés à l'exception de quelques moutons qui ont été sauvés.

Le capitaine Bentley, de l'*Assyrien* rapporte des banquises très nombreuses près de Belle-Isle et à l'entrée du détroit du même nom.

M. Cairoli

Naples, 8.—Benedetto Cairoli, homme d'état italien éminent, deux fois premier ministre en Italie, est mort à l'âge de 63 ans. Il a combattu en même temps que Garibaldi, a été blessé à Palerme en 1860 et une autre fois en protégeant le roi Humbert en 1878. Il était radical et chef de l'extrême gauche à la Chambre des députés.

L'île de Crète

Londres, 9.—On rapporte que Chaker Pacha, actuellement ambassadeur turc à St-Pétersbourg, vient d'être nommé gouverneur-général de Crète. On dit qu'il demandera une force de 20,000 hommes pour rétablir l'ordre dans l'île.

Le voyage du czar et du czarvitch à Berlin

Berlin, 9.—Le czar et le czarvitch visiteront Berlin. Leur arrivée est fixée au 24 du courant. Ils séjourneront quelques jours à Berlin, d'où ils partiront pour Stettin, accompagné de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne, pour y rencontrer la czarine.

Mort de J. P. Leonard

Paris, 9.—James P. Leonard, un Irlandais bien connu, résidant à Paris depuis au-delà de 50 ans, est mort hier. Il était professeur au Collège Sainte Barbe et précepteur dans plusieurs anciennes familles légitimistes. C'est lui qui, en 1866, a présenté à MacMahon un sabre d'honneur au nom de l'Irlande. Il était correspondant de plusieurs journaux irlandais.

Blondin

Paris, 9.—Blondin, le fameux équilibriste, a parié \$20,000 qu'il peut marcher sur un câble du sommet de la tour Eiffel au sommet du dôme central de l'exposition en moins de cinq minutes.

Préparatifs militaires

Constantinople, 12.—Le gouvernement turc est à presser les travaux des fortifications d'Erzeroum, en vue des mouvements des troupes russes sur la frontière.

La Russie organise des corps de cavalerie indépendante dans le Caucase.

Funérailles de Cairoli

Naples, 12.—Les obsèques de Benedetto Cairoli ont eu lieu aujourd'hui au milieu d'une pompe extraordinaire.

Une lettre du roi Humbert

Naples, 12.—Le roi Humbert a envoyé à la veuve de M. Benedetto Cairoli le télégramme suivant :

"J'ai perdu un ami sincère et un conseiller loyal dans la personne de Benedetto Cairoli. Une famille de vaillants patriotes vient de s'éteindre. Sa mémoire restera gravée dans mon cœur et dans celui de la nation aussi longtemps que l'amour du pays, l'honneur et toutes les plus hautes vertus continueront à exister."

La saisie de la Black Diamond

New-York, 12.—Une dépêche de Washington dit que le secrétaire Windom a donné ordre qu'aucun document relatif à la saisie de la goélette *Black Diamond* dans la mer de Behring ne soit livré au public.

Les paroles du sénateur Hale, dans une entrevue à Portland, que la question pourrait être réglée amicalement "sans s'occuper que la question de la mer de Behring fut réglée ou non," sont considérées comme une expression d'opinion du département d'Etat, bien que le sénateur Hale ait déclaré qu'il n'exprimait que son opinion personnelle.

On dit que la question de la saisie de la goélette *Black Diamond* en sera une dont le département d'Etat devra s'occuper.

Explosion de gaz naturel

Pittsburg, 12.—Une terrible explosion a eu lieu avant hier soir vers six heures. MM. Booth et Flynn faisaient l'expérience de gaz naturel. Au moyen de l'air comprimé, les employés élevèrent la pression à 75 livres par pouce carré. L'appareil creva. L'effet fut semblable à une bombe. Une foule d'ouvriers revenant de leur ouvrage, assistaient à l'expérience. Les éclats de l'appareil en blessèrent un grand nombre et en tuèrent quelques-uns. L'un de ces derniers fut lancé contre une maison en brique où il se brisa le cou. Une scène horrible suivit l'explosion. Quatre ou cinq spectateurs ont été tués, une quinzaine d'autres grièvement blessés.

Les forces du roi Humbert surveillant le Vatican

Rome, 12.—L'*Osservatore Romano* donne le détail des mesures de police prises par le gouvernement du roi Humbert pour faire surveiller de jour et de nuit tous les abords du Vatican, dans la crainte que le pape ne vienne à quitter Rome.

Il n'y a pas moins de vingt quatre agents à pied et à cheval, affectés spécialement à ce service.

En outre, deux voitures de place avec un délégué et un agent stationnent perpétuellement pour permettre au gouvernement d'être promptement informé de tout événement.

PETITE GAZETTE

Le *Herald* d'Halifax n'est pas très encourageant pour les agitateurs qui sont allés tenir un "indignation meeting" dans la capitale de la Nouvelle-Ecosse.

Il leur dit de rester chez eux, parce que les protestants et les catholiques de là-bas vivent trop en bonne intelligence pour prêter l'oreille aux clameurs de gens qui ne veulent rien moins que le renversement de la Confédération.

Une dépêche de Winnipeg dit que l'hon. James Prendergast a déclaré qu'il remettrait son portefeuille si l'intention du gouvernement manitobain est d'abolir l'usage officiel de la langue française, et le bureau d'éducation.

Le roi Humbert a acheté un phonographe qui lui sert à correspondre avec la reine, qui est actuellement à Venise.

Un employé de la cour fait continuellement la navette entre Venise et Rome, porteur de l'appareil qui répète à la reine ce que le roi a à lui dire.

Le gouvernement a offert au marquis de Lorne le poste de gouverneur à Ceylan ou à Bombay; mais la princesse préfère ne pas aller demeurer si loin de l'Angleterre; le marquis de Lorne aurait accepté d'aller en Australie, si son épouse avait consenti à l'accompagner; elle doit se rendre en Suisse prochainement.

Le gouvernement fédéral a décidé d'organiser une milice volontaire dans les territoires du Nord-Ouest comme dans les autres parties du Dominion.

La police à cheval continuera à faire le service comme d'habitude pour le présent.

M. Lomer Gouin, avocat de Montréal, sera le candidat de l'opposition dans l'élection du comté de Richelieu qui a été rendue nécessaire par la mort de M. le Capt. Labelle.

M. Gouin est le gendre de l'honorable M. Mercier.

Voici ce dont se composait la cargaison du *Montreal* :

10,737 boîtes de fromage; 12,000 minots de blé; 12,350 minots de pois; 12,000 sacs de fleur; 1,536 pain d'huile; 335 tonneaux de phosphate; une grande quantité de bois et provisions; 363 animaux et 563 moutons.

Les autorités du Collège d'Ottawa envoient des circulaires à tous leurs anciens élèves, les priant d'assister le 9 et 10 octobre prochain, à la grande fête de l'inauguration de la statue Tabaret, et de l'inauguration des cours universitaires dans la faculté de théologie.

Les conservateurs du comté de Berthier veulent réorganiser les forces de leur parti, naguère si fort, en jetant les bases d'une vigilante association conservatrice qui aura un lieu de réunion générale à Berthier, et des ramifications locales dans toutes les paroisses du comté. D'ici au 11 septembre, il y aura des délégués nommés dans toutes les paroisses.

Nos amis veulent une revanche éclatante aux prochaines élections.

De l'*Echo*, de la Gatineau.

On remarquera que l'*Echo* publie aujourd'hui quelques pièces de vers. Nous nous proposons de faire de notre numéro du premier septembre un numéro poétique à l'extrême, et dans ce but nous invitons tous les poètes du Canada, connus, ou incon-

nus, à nous adresser chacun une pièce inédite, quatrain, sonnet, triolet, chanson, ode, comme ils voudront. Ce devra être court, de quatre à trente vers. Nous trouverons de l'espace pour tout publier. Ce numéro sera le baptême poétique de la Gatineau. On pincera la corde de la lyre que l'on voudra, hors la politique. Nos grands confrères seraient bien gentils s'il inséraient cet avis, se faisant ainsi les échos de l'*Echo*.

L'exposition de Paris est la septième des expositions universelles et la quinzième des expositions nationales.

La première, qui se tint en 1798 au Champ de Mars, comptait 110 exposants. Celle d'aujourd'hui en compte 38,000. Aussi a-t-on dû en étendre considérablement le territoire.

Il est dû au trésor américain 35 millions désignés comme "mauvaises dettes," et un effort va être fait pour en collecter au moins le tiers.

Probablement le livre qui a atteint le plus grand prix, est un bréviaire pour lequel le gouvernement allemand a payé une somme de \$50,000. Ce bréviaire fut donné par le pape Léon X, au roi d'Angleterre, le roi Henri VIII avec un parchemin, lui conférant le titre de défenseur de la foi.

La retraite ecclésiastique de l'archidiocèse d'Ottawa vient de se terminer et soixante-neuf prêtres ont suivi les exercices.

L'honorable M. Costigan, ministre du revenu de l'Intérieur, est allé dimanche, en compagnie de quelques amis, revoir son village natal, la paroisse de St. Nicolas.

On annonce que le lieutenant E. G. Stanley, fils du gouverneur-général a été nommé aide-de-camp en remplacement du capitaine Bagot qui ne reviendra pas au Canada.

Le professeur Goldwin Smith est tout chagrin de la tournure qu'a pris l'agitation anti-jésuitique.

Il en veut particulièrement à lord Stanley pour sa réponse à la délégation de l'association des Droits Égaux. Lord Stanley, a-t-il dit à un journaliste de Winnipeg, n'a été dans cette affaire que le porte-voix du cabinet.

M. Smith prédit comme résultat de cette agitation de race une révolution complète dans les partis politiques existants.

La *Gazette* publie la réponse de Sir John Thompson à la pétition de M. Graham, le directeur du *Star*, demandant le renvoi de l'acte des biens des Jésuites à la cour Suprême. Le ministre de la Justice déclare que cela est impossible.

Le *Gleaner* de Huntington disait la veille du départ de la délégation pour Québec :

"Le gouverneur-général recevra à Québec, demain, une députation de l'association des droits égaux" qui doit lui présenter une pétition demandant le désaveu du bill des Jésuites. La députation aura un caractère exceptionnel, car elle sera non seulement nombreuse mais ses membres viendront de toutes parts "aucune cité n'étant sans représentant."

"Espérons que Sir John A. Macdonald nous réserve une surprise agréable, et qu'il autorisera Son Excellence à annoncer que, se soumettant à la voix du peuple, l'acte sera désavoué."

On sait quelle surprise agréable Sir John a fait à la députation.

LES AMIS DE "L'ELECTEUR" AU MANITOBA

Si nous étions l'Electeur, comme nous profiterions de ce qui se passe actuellement au Manitoba pour injurier M. Laurier et son parti !

En effet le ministère libéral de Winnipeg, acclamé à sa naissance et porté aux nues sans cesse par notre presse grite-rouge, menace en ce moment les intérêts les plus vitaux de l'élément catholique et français au Manitoba.

Le lieutenant de M. Greenway, le procureur-général Martin, a prononcé à Brandon, en l'honneur de M. Dalton McCarthy, un discours fanatique et digne en tous points de la ligue des droits égaux.

Nous empruntons au Manitoba une analyse de ce discours :

L'honorable procureur général Martin proposa un vote de remerciements à M. McCarthy. Il dit qu'il n'était pas en mesure d'annoncer quelle serait l'attitude définitive du gouvernement provincial sur les questions de la langue française et des écoles séparées, mais que ses sentiments et ses opinions personnelles à ce sujet étaient connus depuis des années. Il espérait que si le gouvernement avait la bonne fortune de se maintenir à la prochaine session, ces deux questions seraient réglées une fois pour toutes. Il n'est pas antipathique aux Français. Il a parmi eux plusieurs amis et les considère, sous plus d'un rapport, des citoyens de valeur ; mais, ajouta-t-il, ce pays est un pays anglais. Comme ministre, il avait souvent eu le devoir désagréable de signer des comptes pour l'impression des statuts et autres documents officiels dans une langue étrangère. Il cesserait bientôt d'être ministre ou de signer ces comptes. Il était aussi de son désagréable devoir de signer des comptes pour le paiement d'octrois aux écoles catholiques pour \$140, pendant que, dans la même proportion, une école protestante ne recevait que \$65. Il est opposé à deux sortes d'écoles, et dit que la religion doit être enseignée seulement dans la famille et à l'église. C'est là le programme avec lequel il triomphera ou succombera. La constitution peut être contre ses prétentions, mais, ajouta-t-il, nous sommes dans le droit, et il n'est pas impossible d'obtenir un acte impérial conforme à nos vues.

Cette motion est appuyée par le maire Garland, puis la foule acclame la Reine, McCarthy, les nobles treize, et le procureur-général Martin.

Les italiques sont de nous. Ainsi donc, voilà le procureur-général du gouvernement libéral de Manitoba qui pousse le cri de guerre contre les écoles séparées et la langue française. Que pense de cela l'Electeur ? Va-t-il essayer de faire croire à son monde que M. Martin est un tory déguisé ?

Il paraît de plus en plus évident que ce ministère Greenway, cher à l'Electeur, est à préparer une campagne anti-catholique et anti-française, qui va mettre le feu au Manitoba. Nous empruntons encore les réflexions suivantes à notre excellent confrère de Saint-Boniface :

Lorsque, la semaine dernière, nous attirions l'attention de nos lecteurs sur l'attitude prise par certains journaux anglais de cette province, au sujet de l'usage officiel de notre langue et aussi à propos de nos écoles séparées, nous faisons, entre autres, la remarque suivante :

" Les organes du gouvernement ne cessent à tout moment, de revenir sur ce sujet et personne ne nous convaincra que ces journaux ne sont pas autorisés à parler comment ils le font."

Nous étions alors loin de nous attendre à voir nos appréhensions se confirmer si tôt.

Le jour même de la publication de notre feuille, le Sun de Winnipeg,

inspiré, dit-on, par le procureur-général Martin annonçait le programme du gouvernement sur les questions de l'abolition de la langue française, de notre système actuel d'écoles séparées et du jury dans les causes civiles.

Le même jour, à une démonstration politique tenue à Souris City, au sud de Brandon, l'hon. M. Smart, ministre des travaux publics, débitait, en présence de l'hon. premier ministre Greenway, un discours-programme dans le cours duquel, dit-on, il se prononça pour l'abolition de la langue française et de notre système d'écoles.

Enfin, lundi soir, au Portage-la-Prairie, le procureur-général Martin se prononçait dans le même sens, en présence de M. Dalton McCarthy, en proposant un vote de remerciements à ce dernier qui venait de parler sur cette même question et sur celle des Jésuites.

Le sort en est donc jeté,—nous aurons à recevoir en chambre l'arrêt que nous réserve une majorité guidée par un gouvernement dont la majorité des membres paraît être de même opinion hostile à ce sujet.

Espérons que le ministère libéral de Manitoba va trouver dans la constitution un obstacle invincible à ses projets.

Il est vraiment singulier que l'Electeur n'ait pas encore lancé ses foudres contre ses amis de Winnipeg. Dénoncer M. McCarthy, c'est très bien. Mais dire leurs vérités à MM. Smart, Martin, Charlton, ce serait encore plus méritoire.

Allons, un bon mouvement !

LE DESAVEU PROCLAMÉ

Encore une fois M. Mercier a mis les pouces.

Le désaveu de la loi des magistrats a été proclamé dans le dernier numéro de la Gazette Officielle de Québec.

Voici la proclamation :

PROCLAMATION

CANADA } A. R. ANGERS
PROVINCE DE QUÉBEC }
(L. S)

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner —SALUT :

ARTHUR TURCOTTE, ATTENDU que Proc. Gen. } l'acte de la Législature de la Province de Québec, 52 Victoria, chap. 30, intitulé : " Acte amendement la loi relative aux Magistrats du District, " a été désavoué par Son Excellence le Gouverneur-Général, agissant de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada.—Attendu qu'aux termes des sections 56 et 90 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, (1887) ; il est nécessaire que le désaveu de cet Acte, et la date de ce désaveu soient signifiés par proclamation du Lieutenant-Gouverneur.

A CES CAUSES, nous proclamons et déclarons que l'acte de la Législature de Québec, passé dans la cinquante-deuxième année de Notre Règne, intitulé : " Acte amendement la loi relative aux Magistrats de District, " a été désavoué le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf (1889.)

De tout ce que dessus tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

Encore une fois la constitution est sauve. La nouvelle loi des magistrats a vécu.

Espérons que M. Mercier ne s'entêtera pas à la faire adopter une troisième fois. Maintenant plus que jamais elle n'a pas de raison d'être. Car le gouvernement fédéral a nommé à Montréal les deux juges addition-

nels que réclamait la Législature de Québec.

La Presse de Montréal, posait, l'autre jour, la question suivante :

Le gouvernement provincial va-t-il chercher encore à rétablir cette cour de Magistrats ? Il est probable. Cela crée du patronage et ses amis en ont besoin. La province en souffre, il est vrai, mais les libéraux en bénéficient ; c'est tout ce qu'il leur faut.

Avons-nous besoin de cette cour ? doit-on se demander. Elle ne coûtera pas moins de \$20,000 par année, que la province paiera. Mais le gouvernement fédéral est obligé de pourvoir aux frais de l'administration de la justice. Alors pourquoi la province de Québec dépenserait-elle \$20,000 par année, uniquement pour permettre au gouvernement d'exercer plus de patronage ?

La Presse fait remarquer, comme nous, que le gouvernement fédéral a nommé les deux juges additionnels :

On invoquait la raison qu'il fallait deux juges de plus à Montréal. Le gouvernement fédéral a nommé ces deux juges, qui valent bien deux magistrats, quelle que puisse être la science de ces derniers. Les causes qu'on aurait plaidées à la cour des Magistrats, on pourra les plaider à la cour de Circuit, où les juges ne manqueront plus, depuis la nomination des deux juges additionnels.

La dernière raison qu'on pourrait invoquer maintenant serait que les frais sont moins élevés en cour des magistrats qu'en cour de circuit. Mais alors qu'on modifie le tarif de la cour de circuit. Ce tarif est du ressort du gouvernement provincial.

C'est ce que faisait observer la Presse dans l'article que nous avons cité plus haut :

Si l'on trouve les déboursés trop élevés à la Cour de Circuit, il n'y a qu'à appliquer à cette cour le tarif de la cour des Magistrats. C'est le gouvernement provincial, dont M. Mercier est le chef, qui détermine le tarif des frais de cour. Il n'a qu'à le vouloir pour que les frais soient réduits. Que ne le fait-il pas ? Ce serait constitutionnel, cela, et le public en profiterait.

Au lieu de modifier le tarif des frais de cour, le gouvernement s'est appliqué à créer une nouvelle cour, dont l'illégalité met des milliers de personnes dans l'embarras.

Comme on le voit, il n'y a pas une bonne raison en faveur du maintien de la Cour des Magistrats à Montréal. Et il y a une excellente raison pour la laisser à bas. C'est qu'elle coûte au delà de \$10,000 à la province et qu'avant peu elle aurait coûté de \$15,000 à 20,000.

Cela vaut la peine qu'on y regarde.

Un nouveau monstre

Il nous vient d'Atlantic City (New-Jersey), une histoire de monstre marin qui rappelle beaucoup celle du serpent de mer, de glorieuse mémoire.

Le capitaine Gale du yacht Neptune, et les vingt-cinq passagers que portait ce yacht, racontent qu'en faisant une promenade en mer, au large d'Atlantic City, ils ont aperçu soudain un monstre marin ayant une énorme tête brune avec deux gros yeux en saillie ; son dos était très large et il pouvait avoir six pieds de long. Avec une précision toute américaine, le capitaine Gale affirme qu'il devait peser dans les 1,500 livres. Le monstre prenait ses ébats à la surface de l'eau et ne paraissait nullement troublé par l'approche du yacht. Deux fois le Neptune a frappé le monstre, deux fois le choc a fait trembler le petit navire dans toute sa membrure, à la grande frayeur des passagers. On a essayé de harponner le monstre, mais la pointe de fer semblait ne pas pouvoir pénétrer dans ses chairs, et il plongeait aussitôt pour réparaître quelques brasses plus loin. Ce n'est qu'en se rapprochant de la terre qu'on a perdu de vue ce mystérieux animal, dont le capitaine Gale affirme n'avoir jamais rencontré

le pareil depuis quinze ans qu'il commande le Neptune.

Coups de foudre

On nous écrit de Montmagny :

Samedi dernier, à trois heures du matin, pendant un orage qui est passé sur la nouvelle paroisse de Notre-Dame du Rosaire, la foudre est tombée deux fois de suite, à trois minutes à peine d'intervalle, sur la maison de M. Louis de Curzon, causant des dégâts considérables dans une annexe occupée par le fermier de M. de Curzon et sa famille. Réveillé en sursaut par ces deux détonations successives et exceptionnelles fortes, M. de Curzon, après s'être assuré que sa résidence proprement dite n'avait pas été frappée, se hâta de se rendre dans l'annexe. En ouvrant la porte de communication, il s'aperçut de suite, à l'acre odeur de souffre qui remplissait la pièce servant de dortoir à toute la famille du fermier, que le fluide électrique avait pénétré là. Le fermier et sa femme étaient sur pied. Un de leur jeunes enfants, une petite fille de deux ans, avait été légèrement atteinte et gisait, partiellement paralysée, sur son lit, tandis que les cinq autres enfants étaient en proie à la plus vive terreur. La foudre avait circulé dans tous les coins et recoins de la pièce et avait laissé partout des marques de son passage. La porte d'entrée était défoncée ; le plancher, le plafond et les boiseries des châssis étaient déchiquetées sur plusieurs points ; un pied d'un lit des enfants était fendillé ; les vitres des croisées étaient cassées ; le poêle était avarié. Ce qu'il y a de remarquablement étonnant, c'est que des huit personnes occupant la pièce, une seule, l'enfant dont nous venons de parler, ait été frappée, et, encore pas sérieusement. Dans ses allées et venues, le fluide électrique a mis, dans une autre pièce de l'annexe, le feu à un lit inoccupé. Il s'est aussi donné le malin plaisir de décrocher une montre d'un clou fixé à la cloison et de la jeter, sans la briser, sur la table à manger.

Les dommages causés se montent à une quarantaine de piastres.

La pêche

Les rivières suivantes ont été choisies pour la propagation naturelle et artificielle du poisson : la rivière du Nord, dans les comtes d'Argenteuil, des Deux-Montagnes et Terrebonne, et la rivière Salmon, dans le comté d'Huntingdon, les limites devant s'étendre à un demi mille de chaque côté de l'embouchure de chacune ; les rivières Magog et Massawippi, dans les comtés de Stanstead et Sherbrooke ; la rivière du Sud, dans la paroisse de Saint George d'Henryville dans le comté d'Iberville les limites s'étendant à un demi mille de chaque côté de l'embouchure de la dite rivière ; la rivière Escoumains et ses tributaires dans le comté de Saguenay, et le lac Brome. Brome ; ces eaux ont été choisies pour la propagation naturelle et artificielle du poisson à dater du premier mars au premier juin de chaque année et on ne permettra que la pêche à la ligne ou à la traîne pendant la saison de pêche.

Morrison en cour

Jeudi dernier, Morrison a comparu devant M. le coroner Woodward, au palais de justice, à Sherbrooke. Tous les témoins entendus lors des deux enquêtes tenues à Mégantic, touchant le feu chez Duquette et la mort de Warren, avaient été assignés à nouveau. On a lu aux témoins leurs dépositions et appelé le prisonnier à les contre interroger, ce qu'il a fait par le ministère de son zélé et habile défenseur, M. John Leonard. Les procédures se continuent aujourd'hui.

Le prisonnier a aussi comparu devant le magistrat de district, sur une nouvelle accusation : coups de feu sur Duquette et son épouse, dans leur maison, le 17 mai 1888.

Le prisonnier prenait l'air, pour la première fois, depuis son arrestation, le jour de Pâques dernier. Il est fort changé et abattu ; il marche péniblement appuyé sur une canne. On voit que la blessure qu'il a reçue a été très grave.

LE GOUVERNEMENT FEDERAL

et la question des Jésuites

L'Electeur de ces jours derniers, citait avec éloge un article de la Gazette de Berthier, sur la question des Jésuites.

L'auteur de cet article voulait prouver que le parti libéral anglais est en masse favorable à nos vues sur cette question, tandis que le parti conservateur nous est hostile. Pour appuyer cette thèse il citait des fragments de discours de Sir Richard Cartwright, de l'hon. M. Jones, d'autres hommes publics libéraux, et il terminait en s'écriant :

Voilà comment parlent et agissent les libéraux anglais alliés de l'honorable M. Laurier.

Rapprochez ce langage des furieuses diatribes des McCarthy, des Davidson, des appels à la guerre civile et à l'extermination du Mail, inspirés par sir John A. Macdonald et dites nous où se trouvent les véritables amis, les alliés naturels de la province de Québec ?

Pendant que les libéraux luttent ainsi pour notre cause, où sont les orateurs conservateurs, où sont les meneurs tories ? Ils tirent sur nous à boulets rouges ou se cachent prudemment derrière le rideau pour mieux diriger le feu.

Même dans la province de Québec, le parti tory n'ose pas élever la voix de crainte de déranger la manœuvre de sir John et de faire échouer son projet de livrer les Français et les catholiques d'Ontario à la fureur de M. Meredith et de ses féroces orangistes. Tel est le spectacle que nous offre la politique du jour.

Le peuple comprendra-t-il qu'il n'est qu'un jouet entre les mains de sir John et se relèvera-t-il une bonne fois dans sa dignité pour briser les chaînes de l'esprit de parti et reprendre le cours paisible de ses destinées ?

Eh bien, il nous serait facile d'écrire absolument la contre-partie de cet article. Nous pourrions citer les paroles généreuses et éloqu岸tes de sir John Macdonald, de sir John Thompson, de MM. Colby, Rykert, etc, et les faire contraster avec les diatribes furibondes de M. Charlton, avec les menaces de MM. Martin et Smart.

Mais à quoi bon ce jeu puéril ?

M. Dalton McCarthy, député conservateur d'Ontario est un fanatique que nous répudions, et qui a perdu son avenir politique dans nos rangs, par ses excès ; M. Charlton, député libéral d'Ontario, est un autre fanatique, qui, nous l'espérons, a, lui aussi perdu son avenir politique dans les rangs de nos adversaires. La fortune future de ces deux hommes dans la vie publique dira lequel des deux partis a été le plus sincère dans les circonstances actuelles.

Qu'importent les diatribes de tel ou tel individu, de telle ou telle feuille ? Pourquoi nous renvoyer perpétuellement à la tête les déclamations d'un Charlton, et les sorties haineuses d'un McCarthy ? Ne nous rabaissons donc pas à ces rengaines misérables. Soyons plus larges, plus justes que cela, et envisageons les faits tels qu'ils sont.

A nos yeux, aux yeux de tout homme sage et impartial, voici la question importante pour le peuple de la Puissance, et en particulier pour le peuple de cette province : Oui ou non, le gouvernement fédéral a-t-il fait son devoir dans l'affaire des Jésuites ? Il n'est pas un homme juste qui ne soit forcé de répondre oui.

D'abord, le gouvernement a refusé de désavouer la loi. Malgré les prophéties intéressées de l'Electeur et autres feuilles de même acabit, le ministère fédéral a laissé libre cours à l'acte dénoncé par les fanatiques.

Une tempête formidable s'est élevée dans Ontario. Le clergé protestant a lancé l'anathème du haut de la chaire, les journaux ont soufflé sur le feu, les passions sectaires se sont exaltées jusqu'à la fureur. Au milieu de ce déchaînement de rage, le cabinet fédéral est demeuré ferme et inébranlable. Il a fait face à l'ouragan qui pouvait le briser. Sir John Macdonald a risqué sa popularité, en faisant l'éloge des Jésuites en pleine chambre des Communes. Sir John Thompson a défendu le mérite même de la loi attaquée, dans un discours qui restera l'un des chefs-d'œuvre de notre éloquence parlementaire. Tout le parti conservateur a suivi ses chefs moins une demie-douzaine de têtes chaudes. La chambre des Communes a donné le magnifique spectacle d'une quasi-unanimité, en appuyant par une majorité de 175 voix la position du gouvernement.

Les fanatiques ont fait un troisième effort. Ils ont demandé au gouvernement de soumettre le cas au Conseil Privé ou à la Cour Suprême. Fort de sa conviction, le gouvernement de sir John a repoussé cette demande.

Enfin les fanatiques ont risqué une tentative désespérée. Ils se sont adressés au gouverneur-général pour obtenir, malgré tout, le désaveu de la loi, huit jours avant l'expiration du délai constitutionnel. Le gouverneur-général, avec la sanction de ses ministres, leur a répondu par la fin de non-recevoir si digne, si pleine d'élévation, que nos lecteurs ont admirée comme nous.

Voilà l'attitude du gouvernement fédéral dans la question des biens des Jésuites. Nous le demandons aux gens que n'aveugle pas l'esprit de parti, cette attitude n'est-elle pas digne d'éloges ? Pourquoi ne pas le reconnaître franchement ?

Non, on n'est pas capable de cette justice dans la presse libérale. Malgré ce qu'il a fait pour nous dans cette affaire, on continue à dénoncer Sir John comme un esclave du fanatisme et comme le complice du mouvement anti-jésuite. M. Colby, qui a si noblement parlé de l'Eglise catholique dans la chambre des Communes, va probablement être appelé dans le cabinet. On n'en criera pas moins à l'orangisme. C'est un parti pris, on n'en démordra pas.

Laissons ces écrivains iniques se repaître de calomnies, mais rétablisons les faits en toute circonstance. Dénonçons du même coup le conservateur McCarthy et le grit Charlton. Mais, cela fait, proclamons bien haut que le cabinet de Sir John Macdonald a rendu un éminent service à la cause catholique et à la province de Québec, dans cette affaire des Jésuites. Il n'a fait que son devoir, sans doute. Mais, de nos jours, il y a du mérite à faire son devoir, surtout quand on s'expose à ne recevoir en retour, d'un côté que la haine, et de l'autre que l'ingratitude.

LE CABINET FEDERAL

et lord Stanley

L'Electeur d'hier matin, dans un article intitulé : *Quelle est la véritable doctrine*, insinuaient que le gouvernement fédéral veut se soustraire à la responsabilité du discours de Lord Stanley aux délégués anti-jésuites.

Nous citons l'organe :

La doctrine constitutionnelle enseigne que le roi règne, mais ne gouverne pas, et que ses aviseurs portent la responsabilité de tous ses actes.

Il paraît cependant que la règle doit être suspendue dans le cas actuel. En effet, il n'y a qu'une voix dans toute la presse tory anglaise du Canada pour exonérer sir John Macdonald et ses collègues de toute responsabilité de la réponse catégorique faite par lord Stanley de Preston aux délégués orangistes.

La Gazette de Montréal, qui est dans cette province l'organe attitré du cabinet fédéral, l'a déclaré en toutes lettres ces jours-ci.

L'Empire, l'organe officiel de sir John Macdonald, affirmait la même interprétation dans son premier Toronto de mercredi.

« Le gouverneur-général, dit-il, a parfaitement compris qu'il était invité à énoncer ses opinions propres, et il a accepté cette invitation. Après avoir fait remarquer combien la démarche était insolite, et combien il est désirable qu'on n'y revienne pas trop souvent, il ajouta :

« Avec la sanction de mes aviseurs, je suis prêt à faire savoir à la députation sous quel jour il faut, d'après moi, envisager la situation. »

Lord Stanley a ainsi fait voir qu'il comprenait parfaitement ses devoirs constitutionnels. Vu l'importance de la question, il consentait à faire savoir à la députation quelles étaient ses opinions personnelles ; seulement, avant d'exprimer ses vues propres, il avait obtenu la sanction de ses aviseurs responsables. »

Nous avouons qu'il y a une certaine force dans cette distinction, toute subtile qu'elle puisse paraître. D'après l'Empire, la responsabilité ministérielle n'irait pas au delà de la permission de parler accordée au gouverneur-général ; quand aux opinions contenues dans l'allocation de lord Stanley de Preston, qui ne sont autres que la ratification pleine et entière du plaidoyer de l'hon. M. Mercier lui-même, il est tout à fait invraisemblable d'y voir les sentiments de sir John, qui a déclaré assez clairement que, s'il refusait de désavouer la loi de M. Mercier, c'était simplement de crainte de perdre le vote compact des soixante-cinq comtés de la province de Québec.

La dernière assertion de l'Electeur est un mensonge. Sir John n'a jamais rien dit de tel. Sir John a dit formellement qu'il n'y avait aucune raison pour désavouer la loi attaquée. Il s'est écrié :

Dans ces circonstances, je dis que le désaveu de ce bill eut été de notre part un acte de présomption, dont pas un gouvernement canadien, pas un gouvernement sensé, dans un pays quelconque, n'aurait voulu se rendre coupable. Nous n'avions pas de raisons de désavouer cette loi, qui avait pour elle la sanction de la Législature du Canada-Uni.

Et plus loin :

Je ne puis que répéter que le gouvernement se serait rendu coupable d'un acte de tyrannie s'il avait désavoué l'acte.

Sir John ne s'est pas borné à cela. Il n'a pas craint de défendre les Jésuites dénoncés par le fanatisme. Citons encore une fois ses paroles :

Voyons, un peu de sens commun. Quel mal les jésuites ont-ils faits depuis trente ans avec les principes immoraux qu'on leur impute. Si leur morale est aussi relâchée et leur ambition aussi grande qu'on le dit, ils en auraient fourni des preuves pendant ce temps. Ils n'ont fait cependant qu'aller leur chemin bien tranquillement, bien humblement. Quant à leurs doctrines, je ferai sim-

plement observer que quelles qu'elles soient, elles ont reçu l'approbation du chef de l'Eglise catholique, sans quoi elles auraient été condamnées avec toute l'autorité dont jouit le pape sur les corporations catholiques.....

Le peuple anglais s'effraie-t-il pour cela des prétendues tentatives des Jésuites pour renverser la suprématie de la couronne anglaise ? Craint-il de voir la couronne tomber de la tête de la reine ? L'une des plus grandes maisons d'éducation dans le monde est celle de Stoneyhurst ; elle est sous la direction des jésuites. Eh bien, tous les catholiques anglais, depuis le duc de Norfolk en descendant, y ont puisé leur instruction ; au surplus, tous ceux qui connaissent la constitution des partis en Angleterre savent que s'il y a un groupe d'hommes loyaux dans toute l'étendue des domaines de Sa Majesté, c'est celui des catholiques anglais conduit par son illustre chef, le duc de Norfolk. Si le peuple anglais n'éprouve pas de craintes au sujet des Jésuites, pourquoi en éprouverions-nous au Canada ?

Voilà quelle a été la véritable attitude de Sir John Macdonald sur cette question, et l'Electeur devrait avoir la décence de ne pas la dénaturer.

Quant au discours de Son Excellence le gouverneur-général, il n'y a aucun doute que les ministres fédéraux en sont responsables, et les organes conservateurs ne le nient pas. L'Empire dit qu'on a demandé à Lord Stanley son opinion personnelle, et qu'il l'a donnée. Cela est parfaitement vrai. Lord Stanley a fait connaître son opinion personnelle, mais il l'a fait avec la sanction de ses ministres, et les ministres ont donné cette sanction parce que les vues de Son Excellence étaient conformes à celles du cabinet. Nous défions l'Electeur de nous citer un seul organe conservateur qui nie l'application de la responsabilité ministérielle à cette circonstance. Voici spécialement ce que dit l'Empire dans son numéro du 7 août :

L'un des artifices grits employés pour pallier le fiasco de l'appel au Gouverneur-Général personnellement est la prétention que la presse conservatrice essaie de rejeter sur Son Excellence toute la responsabilité dans la question de la loi des Jésuites. Les conservateurs n'essaient rien de semblable. Comme lord Stanley lui-même l'a dit assez clairement à la députation de Québec, il s'est considéré tenu d'accepter la politique de ses aviseurs responsables, surtout comme ils avaient le concours exprès du parlement. Même en acceptant d'exprimer sa propre opinion, lord Stanley a pris soin d'informer les délégués qu'il avait la sanction de ses aviseurs pour consentir à leur demande... Les ministres responsables et les représentants du peuple ont parlé, et l'appel fait au représentant personnel du Souverain a seulement valu aux journaux grits une nouvelle déclaration autorisée contre leur ligne de conduite.

Donc, que l'Electeur se rassure. La responsabilité ministérielle n'est pas en péril, et lord Stanley a auprès de lui des aviseurs qui répondent de chacune de ses paroles prononcées avec leur assentiment. D'ailleurs il faut être naïf pour en douter. Lord Stanley n'a certainement pas été plus loin que Sir John Thompson, le ministre de la Justice, lors du mémorable débat dont on n'a pas encore perdu le souvenir. C'est tellement vrai que les fanatiques désappointés orient aujourd'hui que c'est sir John Thompson qui a parlé par la bouche du gouverneur-général.

Qu'on se le tienne pour dit. Les vues de l'avisé et des aviseurs sont absolument identiques, et le discours de Son Excellence où il exprime son

opinion personnelle avec la sanction de son cabinet, est un fidèle reflet de la politique et des opinions ministérielles.

L'ENQUETE DU CORONER
Dans l'affaire Fielding

A neuf heures, hier matin, M. le coroner Belleau a tenu une enquête au sujet de la mort d'Albert Fielding, arrivée, mercredi soir, dans les circonstances que nous savons.

Un jury est assermenté, et il se compose comme suit :

MM. Léon Leclerc, président, Auguste Poulin, Louis Proulx, Edmond Bouchard, Alphonse Poulin, François Pâquet, Théoph. Brousseau, Onésime Bilo-deau, François Simard, Paul Martineau, Jacques Martineau, William Dion, J. B. Martel, Wm Henderson, Alphonse Fiset et Léonidas Trémblay.

M. John Bell est le premier témoin entendu.

Il dépose comme suit : Je suis surintendant des travaux au bassin Louise. Le corps qui est devant moi dans le moment, est celui d'Albert Fielding, âgé de peu près 40 ans. Il était à l'emploi de la compagnie du bassin Louise, et était capitaine du dragueur *Sir Hector*. Il venait d'Ontario et était père d'une petite fille de 11 ans.

Il a travaillé toute la journée de mercredi à bord du *Sir Hector*.

Vers six heures ou 6½ heures, il retourna à sa maison de pension où il prit son souper.

Peu après, il partit pour la ville avec Michael Kelly, Jos. Roy et Hughes. Le défunt était en voiture et parfaitement sobre bien qu'il eut pris quelques verres.

A minuit et vingt minutes, hier matin, le nommé Joseph Roy est venu frapper à ma porte, m'informant que Fielding avait été tué. Je me rendis à l'endroit où l'accident avait eu lieu. Il y avait là cinq ou six personnes réunies.

Le corps a été laissé là jusqu'à l'arrivée de M. G. Lépine, vers deux heures et demie. Personne n'a touché au cadavre avant M. Lépine.

Il y avait plusieurs chars sur le rail, et l'un d'eux, le dernier, avait déraillé; le corps de Fielding était étendu, la face contre terre, la tête tournée du côté de la rivière, les deux jambes en dedans de la voie, et la main droite coupée.

Le témoin ne sait pas comment l'accident est arrivé. Il y a des lumières à cet endroit mais elles sont insuffisantes, car il y fait très noir.

Le témoin ajoute qu'il y a une courbe sur le chemin de fer qui est très dangereuse le soir. Il y a 19 lampes sur la jetée Louise, et elles étaient toutes allumées ce soir là.

Le défunt faisait un usage immodéré de liqueurs alcooliques, et lorsqu'il était ivre, il était querelleur et batailleur.

Le soir du 25 juin dernier, vers 11 heures, le témoin a été averti que le défunt était ivre et qu'il faisait du tapage dans la ville. Il est allé le chercher pour le conduire à sa pension, sur la jetée Louise. Il a voulu à plusieurs reprises alors, se coucher sur la voie, disant qu'il ne s'occupait guère d'être tué. Il se vantait de ne professer aucune religion, et de ne pas croire même en l'existence de Dieu. Il a répété la même chose plusieurs fois, lorsqu'il était ivre, et a ajouté qu'il finirait par se jeter sur la voie pour s'y faire tuer.

L'accusé Jos. Roy, pensionnait avec Fielding. Ils étaient bons amis.

M. Alphonse Leblond, de St. Joseph de Lévis, est ensuite assermenté et dépose comme suit : Mercredi soir dernier, je revenais de mon ouvrage, lorsque j'en tendis des personnes qui se chicanèrent. Ils étaient prêts de l'usine à gaz. Je connais l'accusé Jos. Roy; je ne connais pas les deux autres. J'ai reconnu la voix de Jos. Roy qui disait "go to the diable." Je me suis avancé, et j'ai demandé à Roy de venir avec nous. Nous sommes allés prendre un verre de bière à l'hôtel Soucy; il était alors minuit moins cinq minutes. Avant d'aller chez Soucy, j'ai vu le défunt près de l'usine à gaz : il était en compagnie de deux personnes. Un des deux hommes disait qu'il était aussi ivre que pouvait l'être le défunt. Roy était alors avec moi. C'est après minuit que le défunt a été tué par les chars.

Arthur Levesque, journaliste, corrobore en tous points la déposition du

témoin précédent. Les nommés Jos. Roy, Levesque et Leblond ne se sont pas laissés, depuis le moment où ils sont allés prendre un verre chez Soucy, jusque chez lui, où le cadavre a été trouvé.

Les témoins George Gauthier, et McKeown ne disent rien d'essentiel.

M. Joseph Martel, aiguilleur à l'emploi du chemin de fer du Pacifique Canadien, dit ce qui suit :

Il était présent lors du déraillement du char. Vers minuit et cinq mercredi soir dernier, il était sur le convoi composé de huit chars chargés qui reculaient vers le bassin Louise.

Tout-à-coup un choc a été ressenti, et quelques minutes après on s'est aperçu qu'un char avait déraillé, et qu'un homme avait été tué. On a vu sous un des chars, No. 138, un homme mort, ayant la main droite coupée et une épaule écrasée.

Le témoin n'a vu aucune autre personne en cet endroit. Il n'y a qu'un char qui a passé sur le corps. Il faisait très noir et on ne pouvait voir qu'à quelques pas de la lumière qui se trouvait près de là. Il ne peut dire si c'est le corps qui a causé le déraillement.

Le témoin dit que le train a déraillé sur une courbe, et qu'il est peut-être possible qu'à cause de l'endroit, le déraillement ait pu être causé par le corps du défunt.

Les chars appartiennent à la compagnie du chemin du Lac St-Jean.

M. Ls Joncas, conducteur du train, corrobore le témoignage précédent. Il ne sait pas la cause du déraillement. Il ne croit pas que le corps ait pu causer le déraillement. Il a vu l'accusé Roy et deux autres individus près du lieu de l'accident.

Le Dr C. E. Lemieux, est assermenté et dit ce qui suit :

J'ai examiné le cadavre d'Albert Fielding. Les mutilations que j'ai constatées sont si nombreuses et portent sur des organes si importants à la vie, que je n'ai pas le moindre doute que la mort a été causée par un corps contondant d'une force considérable et tout ce que j'ai constaté me porte à croire que le passage d'une locomotive seule, ou un char seul, aurait pu causer pareil accident. J'ai examiné le cadavre attentivement, pour voir si je n'y trouverais pas quelques contusions moins considérables; mais il n'y avait pas autre chose que les echymoses et les blessures qui se trouvaient dans les endroits où les mutilations étaient considérables. J'ai trouvé dans les poches des habits du défunt, la somme de \$1.57 que je produis maintenant ainsi qu'une montre en argent.

Après avoir entendu le témoignage du Dr Lemieux, le jury a unanimement rendu le verdict suivant : "Tué par les chars."

Par ordre du coroner Belleau, les nommés Roy, Desbiens et Savard qui avaient été arrêtés pour les fins de la justice, ont été élargis immédiatement.

ENCORE UNE INCARTADE

On lit dans le *Canada* :

Sir John est traité d'ultramontain par une loge orangiste de Montréal. Le vieil homme d'état a pu commettre bien des fautes dans le cours de sa longue carrière, mais aucune ne lui méritait cet affront.

Encore une insolence au crédit de la feuille outaouaise !

Aux yeux d'un catholique le titre d'ultramontain doit être un titre d'honneur, parce qu'il signifie union intime et absolue avec le siège de Rome. Il n'est pas un bon catholique qui ne doive être ultramontain.

Cette épithète n'est donc pas une injure mais un éloge.

Le *Canada* va-t-il bientôt mettre un terme à ses incartades ?

LE CHEVALIER FALARDEAU

La mort tragique de M. le chevalier Antoine Falardeau a causé une pénible impression à Québec, où le défunt comptait beaucoup d'amis.

C'était pour ainsi dire un enfant de

Québec, qui, à force de talents et de persévérance, à travers mille difficultés avait su parvenir à la fortune et à la renommée.

Antoine Falardeau naquit au Cap-Santé en 1832 et vint à Québec aussitôt qu'il fut en état de gagner sa vie. Son premier emploi fut chez un M. Vézina, négociant, brûlé vif lors de l'incendie du théâtre de Québec en 1845.

Se sentant du goût pour la peinture, il abandonna bientôt le commerce pour entrer dans l'atelier de M. Fassio, miniaturiste, il étudia ensuite sous Plamondon et Hamel et cédant aux conseils de ses amis, il se rendit en Italie, où ses talents lui conquièrent bientôt la place à laquelle il avait droit.

Si réputation faite, M. Falardeau s'établit à Florence où il acheta un château et se maria à une riche et noble italienne. Il revint deux fois en Canada, en 1862 et en 1879. Il y a quelques années, sa santé le contraignant de quitter la ville, il s'établit dans une jolie maison de campagne sur les hauteurs de Fiezole, qui dominant Florence. C'est là que se sont écoulées ses dernières années. Sa santé commençait à se rétablir, lorsque, par suite du bris d'un pont, il fut noyé. Le chevalier Falardeau laisse deux filles qui héritent, dit-on, du talent paternel.

Nous déplorons en lui la perte d'un artiste distingué et d'un compatriote qui faisait honneur au Canada.

Plusieurs des tableaux de Falardeau se trouvent à l'Université-Laval, plusieurs de ses meilleures toiles se trouvent dans la collection de l'hon. J. B. Renaud. Il a été fait chevalier par le grand duc de Parme à qui il avait présenté un tableau de prix que don Carlos d'Espagne avait essayé inutilement d'obtenir.

LES ORANGISTES SE SOULEVENT
contre le gouvernement fédéral

Le *Free Press* d'Ottawa, grand organe libéral, contient le compte-rendu détaillé d'une assemblée de la loge orangiste L. O. L. No 227, tenue le 6 août courant, dans la capitale.

Des discours violents ont été prononcés contre sir John et son gouvernement, et les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Attendu que les membres du cabinet de Sir John Macdonald ont refusé d'écouter les pétitions de milliers d'électeurs qui sont opposés à l'acte des biens des jésuites, comme on le leur a signifié dans la réponse du gouverneur général aux délégués des droits égaux, vendredi dernier ;

Attendu qu'en conséquence de la grande pression de l'influence papale et jésuitique sur le gouvernement, celui-ci a positivement refusé de désavouer l'acte qui rend l'autorité du Pape supérieure à celle de la Reine Victoria, et a même refusé de soumettre cet insultant bill des Jésuites à la Cour Suprême afin que sa constitutionnalité soit éprouvée, et qu'il a aussi refusé de dissoudre le parlement pour permettre aux électeurs du Canada de se prononcer sur une législation dangereuse et déloyale ;

Il est résolu que nous les membres de la loyale loge orangiste, No 227 sommes fortement d'opinion que Sir John Macdonald et son gouvernement ont, dans cette grave crise joué un rôle traître et lâche, et que non seulement ils méritent censure, mais que le bien du Canada exige qu'ils soient ignominieusement expulsés du pouvoir comme indignes de la confiance et de l'appui d'un peuple grand et libre.

Comme nous l'avons dit, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Nous conseillons à l'Electeur de dire que c'est Sir John Macdonald qui a inspiré cette virulente résolution contre lui-même et son cabinet. Il est si roué !

Plus les événements se déroulent,

plus il est clair que le cabinet fédéral est l'instrument des loges orangistes !!!

M. MERCIER EN COLERE
CONTRE LE
Courrier du Canada.

Le *Daily Telegraph* de samedi contenait l'entrefilet suivant :

Notre reporter a eu ce matin une entrevue avec l'honorable M. Mercier relativement à un télégramme adressé de Montréal à l'Empire, lequel télégramme annonçait que le gouvernement de la province est sur le point de négocier un emprunt de \$3,500,000 pour faire face aux dépenses courantes du gouvernement. "Ceci répondit M. Mercier, vient du *COURRIER DU CANADA*, et vous pouvez affirmer que non seulement c'est faux, mais que c'est un tissu de mensonges." Il alla presque jusqu'à dire que celui qui avait écrit cela savait que c'était faux quand il l'avait écrit.

Tiens, mais ils est très vexé le premier-ministre, et nous croyons remarquer qu'il ne se consume point d'amour pour le *Courrier du Canada*. L'ingrat ! nous qui ressentons pour lui une si vive inclination !

Imposons toutefois silence à nos sentiments blessés, et examinons le propos du premier-ministre. Le *Courrier du Canada*, dit-il, est responsable de la nouvelle que le gouvernement est sur le point de contracter un emprunt de \$3,500,000. Nous en demandons bien pardon à ce cher M. Mercier, mais cela n'est pas vrai.

Le *Courrier du Canada* a dit que l'administration financière de M. Mercier nous conduit à l'emprunt. Et c'est indéniable. Il n'a pas dit que le gouvernement se prépare à lancer incessamment cet emprunt.

Nous savons parfaitement que M. Mercier retardera tant qu'il pourra cette périlleuse démarche. Nous savons qu'il lui faudra au préalable obtenir le consentement de la Législature. Mais nous affirmons que, bon gré malgré, il devra recourir soit à la taxe, soit à un second emprunt, pour se tirer du pétrin où il s'est fourré.

Le premier-ministre ne nous en imposera pas, comme il croit en imposer à son *pilli*, avec ses grands airs et ses grandes phrases. Nous avons étudié la situation financière avec un soin scrupuleux, nous la connaissons exactement; nous suivons pas à pas la marche du gouvernement, et nous maintenons qu'il nous conduit à l'emprunt, à la taxe ou à la banqueroute. Il n'y a pas d'autre issue.

Tenez, M. le premier-ministre jouons cartes sur table.

Votre trésorier nous a annoncé officiellement un déficit de \$925,352 pour l'exercice actuel. Vous pouvez vous en convaincre en jetant un coup d'œil sur le tableau suivant réédité à votre intention spéciale :

RECETTES	DÉPENSES
J'estime les recettes de cet exercice à \$3,463,672, dont \$58,000 pour les recettes à compte de capital, et \$3,405,672 pour le revenu ordinaire. (<i>Discours budgétaire</i> , 1889, p. 40).	Passons maintenant au chapitre de la dépense : J'évalue à \$4,389,024, le total des paiements de cet exercice. (<i>Discours budgétaire</i> , 1889, p. 43).
Calculer un peu, M. le premier-ministre :	
Dépenses totales.....	\$4,389,024
Recettes totales.....	3,463,672
Cela fait bien un découvert de.....	\$ 925,352
n'est-ce pas?!	

C'est votre trésorier qui nous a donné cette riante nouvelle, dans son discours budgétaire.

Maintenant, vous ne ferez aucune difficulté à admettre, sans doute, que, vous devez, en outre, une somme de \$400,000 aux RR. PP. Jésuites, à l'Université-Laval et aux Evêques, en vertu du règlement de la question des biens des Jésuites, et une autre somme de \$60,000 au comité protestant du conseil de l'Instruction publique. Cela fait déjà, ajouté aux \$925,000 de découvert, \$1,385,000 à payer au compte du capital.

Mais ce n'est pas encore tout, M. le premier ministre. En vertu d'un arbitrage, tout à fait remarquable et dont nous reparlerons, que vous avez gracieusement accordé à M. Whelan, l'entrepreneur du Palais de Justice, vous êtes obligé de payer \$237,000 d'extra environ à ce gentleman.

C'est un fort joli denier qui ne figurait point dans les prévisions du trésorier, et qui additionné avec les sommes plus haut mentionnées, donne le chiffre respectable de \$1,622,000.

C'est donc \$1,622,000 en dehors des dépenses ordinaires de la province, que votre gouvernement doit actuellement.

Eh bien, M. le premier-ministre, nous vous posons maintenant une simple question, et nous vous offrons nos colonnes toutes grandes pour la réponse.

Avec quoi, par quel moyen, à l'aide de quelles ressources, allez-vous payer ce MILLION SIX CENT CINQUANTE MILLE piastres ?

Votre emprunt de 1887, \$3,500,000, est tout dépensé jusqu'au dernier sou.

Vos recettes ordinaires ne sont même pas suffisantes pour solder vos dépenses ordinaires.

Vous n'avez pas un centin en caisse au compte du capital.

Et vous voilà avec \$1,600,000 à payer au compte du capital.

Encore une fois, avec quoi allez-vous payer cela, M. le premier-ministre.

Allez-vous faire des miracles ?

Les millions vont-ils vous tomber du ciel ?

Comptez-vous sur quelque recette fantastique et inouïe ?

Ayez la bonté de nous expliquer ce mystère.

Ah ! nous savons bien que vous allez rester coi.

Vous êtes dans une impasse, et vous écumez précisément parce que le *Courrier du Canada* vous montre acculé dans cette impasse.

Ecumez tant qu'il vous plaira, M. le premier - ministre, nous allons continuer notre tâche, et nous vous promettons encore des émotions.

Le métis Michel Dumais qui s'était enrôlé dans la troupe de Buffalo Bill est de retour de Paris à Winnipeg.

Il paraît que le climat européen a considérablement affecté sa santé.

Dumais prétend que Gabriel Dumont n'a pas encore visité Paris et qu'il est retenu par la maladie dans le Montana.

Echos & Nouvelles

Nouveau chancelier

M. l'abbé Emard vient d'être promu à la charge de chancelier de l'archevêché de Montréal. On s'y attendait et tout le monde s'accorde à reconnaître l'excellence de ce choix.

Obituaire

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. John O'Connell, conseiller municipal du quartier Champlain, décédé jeudi, à l'âge de 66 ans.

Le Grand-Tronc

Les recettes du Grand-Tronc pour la semaine finissant le 3 août, sont de \$400,075 contre \$360,411 pour la semaine correspondante de l'an dernier, soit une augmentation de \$39,664 en faveur de 1889.

En Europe

Il y a actuellement à Londres bon nombre de Canadiens, entr'autres l'hon. M. Irvine, M. Foote du *Cronicle*, et sa famille, M. Ernest Pacaud, J. I. Tarte et Charles Langelier. M. McGibbon, avocat Montréal, M. Amyot, député de Bellechasse, M. et Mme Lavery, M. Weldon, député de St Jean, N. B. l'hon. John Hearn et M. Lafrance de Québec.

MM. Beaugrand et Fortier sont à Paris.

Accident

Mardi, un ouvrier du Cap Blanc, nommé Edouard Lachance s'est fait blesser grièvement dans les circonstances suivantes : Le renard en fer servant à charger les pièces de bois à bord d'un navire ayant manqué, le malheureux a été frappé par un plançon et lancé dans la cale. Il est sous les soins du Dr Marois.

Les exportations dans les provinces maritimes

Il a été expédié de Kingston, N. E., durant le mois de juin, 1,208 boîtes de fraises ou environ 45,280 pintes. Durant le mois de juillet il a été expédié, 1,114 boîtes ou 41,040 pintes de fraises, framboises, etc., formant un total de 83,320 pintes, ou 61½ tonnes, ou plus de six pleins chars. Les expéditeurs de framboises pensent que ce fruit sera encore sur le marché jusqu'à la fin d'août.

—Depuis le commencement de la navigation il a été expédié du port de Summerside, I. P. E., des produits et du bétail pour la valeur de \$240,077. Sur ce montant les exportations faites aux Etats-Unis se montent à \$82,972, tandis que celles dans les provinces de terre ferme se chiffrent à \$124,200, et la balance a été envoyée aux Indes occidentales et en Angleterre. Il n'y a presque seulement que des chevaux et des œufs qu'on a expédié aux Etats-Unis.

Un dominicain canadien

Le Rév. P. Bellemare, dominicain, est à St-Hyacinthe depuis quelques jours. Il arrive de France après une absence de plusieurs années.

Le Père Bellemare est né à Yamachiche et a fait ses études à Trois-Rivières.

Sir Somers Vine au bureau de commerce

Sir Somers Vine, chargé d'une mission officielle par le prince de Galles, est allé, hier après-midi, entretenir le bureau de commerce de l'Institut Impérial destiné à réunir dans un vaste édifice, à Londres, une espèce de musée commercial, où toutes les colonies britanniques auront leurs appartements séparés, remplis d'échantillons de leurs produits indigènes, de leurs fabriques, de leurs industries, où l'on trouvera des cartes et des descriptions détaillées sur leurs ressources, leurs climats, etc. Ce sera en quelque sorte une exposition permanente des ressources de l'empire.

Il est bien entendu, a déclaré Sir Somers Vine, que ce projet n'a rien de commun avec la fédération impériale.

C'est M. Turner, président, qui a présenté Sir Somers Vine au bureau de commerce.

Après la réunion on fit à l'envoyé anglais les honneurs d'une excursion au bassin Louise, au Sault Montmorency, à bord du Vega.

Nouveau curé

M. l'abbé Boutin succède, comme curé de St-Martin de la Beauce, au rév. M. Parent, décédé l'automne dernier.

Le salaire des pompiers

A Montréal le chef Benoit a obtenu du département des finances que les pompiers soient, désormais, payés toutes les semaines au lieu de tous les mois. Vendredi matin a été faite, pour la première fois, la paie hebdomadaire.

Nouvelle histoire du Canada

Le révérend M. Bryce fera publier à l'automne une *Petite Histoire du Canada*, d'à peu près 150 pages. La troisième partie, consacrée à Manitoba, aux Territoires du Nord-Ouest et à la Colombie Britannique sera beaucoup plus détaillée que les autres.

M. Alexandre Norquay

Le gouvernement fédéral vient de nommer M. Alexandre Norquay, fils du défunt premier ministre, à une charge dans le bureau des terres. On sait que l'honorable M. Norquay est mort pauvre, et cette nomination fait honneur à la générosité de Sir John Macdonald.

Un sauvetage

Le 23 juillet un monsieur de Deschambault, du nom de Philippe Doré se trouvait de passage à Saint-Pierre les Becquets. En se promenant au bord du fleuve avec deux de ses amis, Emile Lelaidier et L. Baril il entendit crier tout à coup : au secours ! au secours ! Cet appel était fait par deux jeunes filles d'une quinzaine d'années, qui se trouvaient dans la plus dangereuse situation, car elles se retenaient à une embarcation chavirée qui s'en allait au gré du courant. Comme ils n'avaient pas d'embarcation dont ils pussent se servir, deux des jeunes gens se jetèrent à la nage au secours des naufragées. Aidés du troisième qui était resté sur la rive et qui se jeta à son tour dans le fleuve pour aider ses généreux compagnons, ils parvinrent après des efforts inouïs et non sans avoir exposé leur vie, à sauver les deux jeunes filles.

Toux et rhumes chroniques

Et toutes les maladies de la gorge et des Poumons peuvent être guéries par l'usage de l'Emulsion Scott qui contient les vertus curatives de l'Huile de Foie de Morue et des Hypophosphites dans toute leur force. Voyez ce que W. S. Muer, M. D., L. R. C. P., etc., de Truro, N. E., dit : "Après trois ans d'expérience je considère l'Emulsion Scott comme une des meilleures sur le marché. Elle est excellente dans les affections de la gorge." Vendue par tous les Droguistes, à 50 cts. et \$1.00.

Un requin

MM. Royal et Houghton ont fait la capture dans le port de Kentville, N. E., d'un requin de 10 pieds de long et du poids de 1500 livres.

Un nouveau prêtre acadien

M. l'abbé Vital Leblanc, enfant de Memramcook, et ancien élève du collège St-Joseph, a été ordonné prêtre à St-Jean, mardi dernier, par Mgr Sweeny.

Les chantiers

Un des principaux marchands de bois est d'opinion que l'ouvrage sera très rare l'hiver prochain pour les équarisseurs. Les gages pour les marqueteurs seront de \$36 à \$38 par mois ; les ouvriers de chemin \$40 à \$42, les équarisseurs de \$50 à \$60, pour l'ouvrage général \$20. Plusieurs chevaux seront envoyés sous peu dans les chantiers.

A vendre

La fabrique de St-Roch de Québec offre à vendre la maison en pierre qui se trouve dans le cimetière St-Charles. Cette maison avec tous ses matériaux devra être enlevée du dit cimetière au temps qui sera indiqué dans le contrat.

Les soumissions cachetées devront être adressées à M. le curé de St-Roch, d'ici au 26 août courant. La fabrique ne s'engage à accepter ni la plus haute soumission, ni la plus basse, ni aucune d'elles.

Jos. ROSA,
Marguiller en charge.

Blé

Certains marchands de grain de Manitoba ont encore en leur possession 800,000 minots de blé de l'an dernier, dont 60,000 sont dans les éleveurs de Port Arthur ; ce blé leur coûte avec le transport et l'emmagasinage \$1.25 le minot, tandis que le prix actuel dans les éleveurs est de \$1.03. Les mar-

chands comptent pour se refaire sur une élévation des prix. Le nouveau blé de cette année se vendra de 72 à 78 cts le minot, pour commencer.

Joute de crosse

La joute de crosse, qui a eu lieu samedi à Ottawa, entre le *Capital* de cette dernière ville, et le *Sarsfield* de Québec, pour le championnat intermédiaire, a été chaudement contesté, le *Capital* gagnant trois parties, et le *Sarsfield* deux.

Mgr Bégin

Dans une excursion sur le fleuve à bord du yacht de M. L.-N. Catellier, Sa Grandeur Mgr Bégin accompagnée de plusieurs prêtres a failli périr, dit le *Progrès du Saguenay*. Une violente bourrasque s'est élevée tout-à-coup et on n'a pu rentrer à Tadoussac qu'avec beaucoup de peine.

Sir John Macdonald

On lit dans le *Progrès du Saguenay* de jeudi :

Le vieux chef du parti conservateur était à bord du vapeur "Union" ce matin et a fait le tour de notre petite ville. En revenant il s'est rendu à l'hôpital de Marine est allé saluer Sa Grandeur Mgr Bégin au Palais Episcopal.

Sir John semble jouir d'une excellente santé ; rempli de vigueur et doué de la plus vive intelligence, il peut espérer de rester encore longtemps à la tête du Dominion dont il conduit si bien les affaires depuis de longues années.

Le chemin de fer du Sud

Les travaux sur le chemin de fer de la rive Sud progressent avec rapidité. Toute la pierre qui doit servir à la construction du pont de la rivière Nicolet est rendue sur les terrains et on a commencé à poser les fondations d'une des coulées. On espère voir une locomotive entre Sainte-Angele et Nicolet dans un mois. Il y a progrès sur la section entre Nicolet et Pierreville où un grand nombre d'ouvriers travaillent aux terrassements. Le pont de fer de Nicolet coûtera lorsqu'il sera fini \$150,000.

Sainte-Anne au Madawaska, N. B.

Le 26 de juillet, au-delà de 700 personnes venues des différentes paroisses du comté et du Maine, ont célébré la fête de Sainte-Anne dans la belle église qui a pour patronne cette grande sainte. Aussi il fallait voir les préparatifs dus au zèle du digne curé de cette paroisse, le Rév. M. Louis Dumont. En 1875, alors que le Rév. A. Lauvrière, curé de St-Léonard, desservait cette mission, commencèrent ces pèlerinages continués par ses successeurs ; mais c'est surtout depuis que la paroisse de Sainte-Anne a le bonheur d'avoir le digne curé actuel que le culte à sainte-Anne est connu, apprécié, aimé et progresse d'une année à l'autre. Sainte-Anne est une des belles paroisses du Madawaska, possédant une belle église, un charmant presbytère et dépendances magnifiques qui feraient envie à plusieurs paroisses des autres provinces. Les habitants on ne peut plus dociles, hospitaliers, sont bien établis le long de la rivière Saint-Jean. Si l'on s'en rapporte aux prédictions, la paroisse de Ste-Anne sera avant peu la plus belle paroisse du Madawaska, vu ses pèlerinages.

Empoisonnement mystérieux

Le neveu et la sœur soupçonnés d'être les coupables

Toronto, 9—M. J. W. Hicks de la société Hicks & White, est mort empoisonné à Toronto, dans des circonstances mystérieuses. Mardi matin, en allant à son ouvrage, il entra chez un nommé Cole, un de ses ouvriers, à qui il demanda de lui apporter son dîner à la maison où il travaillait sur la rue Sumach.

Peu de temps après avoir pris son repas, Hicks, pris de douleurs terribles, s'écria tout à coup : " Mon Dieu, je me meurs ! " et tomba sur le plancher. Ce furent ses dernières paroles. Il est mort hier matin.

Son neveu, qui travaillait avec lui, ayant goûté le thé qu'il avait bu, dit qu'il lui trouva un goût acide très prononcé ; il trouva aussi dans le fond de la tasse une substance blanchâtre.

L'autopsie a été faite et les médecins ont trouvé une grande quantité d'ar-

nic dans les viscères de l'infortuné Hicks. On a aussi trouvé un paquet de "mort aux rats" dans les habits de son neveu, Arthur Hicks; et il paraît que ce poison a été fourni à celui-ci par la sœur du défunt. Cole et Hicks ont été arrêtés.

La sœur de James Hicks est mariée à son associé White, et jouit d'une réputation douteuse. Samedi dernier un détective l'a filée jusqu'à une maison malfamée. Elle supposa, dit-on que cet agent avait été engagé par son frère pour l'espionner. De là les soupçons d'empoisonnement contre elle. Elle a été arrêtée aujourd'hui.

— Il n'y a pas d'infection scrofuleuse qui puisse résister au pouvoir purifiant de la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

Bénédiction de cloches

Hier, bénédiction de cloches, à Saint-Laurent, Ile d'Orléans.

La cérémonie a été très belle et très imposante. L'église était encombrée. Outre les paroissiens de St-Laurent et les touristes qui passent l'été dans cette jolie paroisse, un grand nombre d'excursionnistes étaient présents.

C'est Mgr Légaré qui a présidé la cérémonie.

La fanfare de l'Union Musicale, M. Gustave Hébert et M. A. Lavigne, mademoiselle Dufresne de Montmagny, mademoiselle Gabrielle Legendre ont fait avec succès les frais de la partie musicale. M. Léon Dessane tenait l'orgue et dirigeait les chœurs avec son habileté bien connue.

Voici les noms des parrains et marraines :

L'hon. M. Mercier et Mme Vve Vézina, M. Prudent Blais, maire de Ste-Pétronille, procureur de M. Chs. Langelier, M. P., et Mme Langelier, M. I. G. Desjardins, Son Honneur le Recorder Déry et Mme Déry, M. et Mme P. DeCazes, M. Mme P. Valin, M. et Mme Théophile Ledroit, M. et Mme Alphonse Pouliot, avocat, M. Bruno Pelletier et Mme Vve David Cinq Mars, M. et Mme Dr E. Lachance, M. et Mme Jos. Provost, M. Henri Delagrave et Dlle Legendre, M. et Mme Cyprien Labrecque, M. et Mme J. A. Langlais, M. et Mme David Bouffard, M. et Mme O. Couture, M. et Mme Ferdinand Delisle, M. Mme P. Coulombe, M. T. Gosselin et Mme Jonas Gosselin, M. et Mme Léon Labrecque.

M. l'abbé Eugène Roy, du Séminaire de Québec, a prononcé le sermon de circonstance. Le jeune et éloquent prédicateur s'est acquitté de sa tâche avec son talent ordinaire.

Après la messe il y a eu goûter au couvent, et dans l'après-midi salut solennel.

Cette fête religieuse a été un succès sous tous les rapports.

Demande d'incorporation

Le Sud, compagnie de publication de Sorel, demande à être reconnue légalement avec un capital-actions de \$50,000. Les requérants pour l'incorporation sont l'hon. J. B. Guevremont, journaliste; Fosbrook, D. Morgan, avocat, tous de Sorel; Gervais de Contrecoeur, entrepreneur, et Ls J. Pelletier, de Montréal, journaliste.

— Les maux de Tête, la Constipation, les Hémorroïdes, sont radicalement guéris par l'emploi judicieux des Pilules d'Ayer.

Mort subite

Une dépêche reçue en ville annonce la mort subite de M. Horace Sewell, frère du Dr C. Sewell, arrivée aux Sept Iles, golfe St-Laurent. Le défunt était parti de Québec la semaine dernière pour inspecter des mines dans cette région.

Frégates anglaises

Les frégates *Bellerophon*, *Tourmaline* et *Pylades* ont quitté Halifax hier, en route pour Charlottetown, Québec et Montréal. Sir John Ross, le capitaine Jenkins, et l'évêque Courtney se rendent à Charlottetown sur le *Bellerophon*. Les trois vaisseaux partiront de cette dernière ville pour Québec vers le 15. Le 20, l'amiral Watson se rendra à Montréal avec le *Pylades* et la *Tourmaline*. Les trois frégates reviendront à Halifax vers le 10 septembre.

La maison de Cavalier de la Salle

L'antique résidence du célèbre découvreur que l'on voit encore sur le chemin du bas de la Lachine, près Montréal, ne

sera bientôt qu'un amas de ruines. Les murs sont tout lézardés et menacent de s'écrouler. On a été obligé d'ébrançonner les pans de la maison, car sans cela ils seraient déjà renversés.

Il est malheureux de voir ainsi disparaître chaque année des monuments que nous devrions conserver avec soin.

Moyens pour obtenir de gros œufs

Un fermier de la Limagne nourrit ses poules de manière qu'elles lui font des œufs d'un poids énorme, quelquefois avec deux ou trois jaunes, et en hiver comme en été. Voici sa méthode: Il prend une mesure de gousse de lin sans graines, qu'il met dans un four médiocrement chaud pour les sécher; il les fait battre ensuite comme des grains, et les met dans l'eau bouillante: il y mêle une mesure de son de froment et autant de farine de gland; il en fait une pâte avec une quantité d'eau proportionnée et en nourrit ses poules, qui lui payent richement sa peine.—*Revue d'économie rurale.*

Aux sourds

Une personne guérie de surdité et de bruits dans la tête après 23 années, enverra une description de sa maladie GRATIS à toute personne qui en fera l'application à Nicholson, 177 rue McDougal, New-York.

Québec, 16 février 1889.

893

Pèlerinage

Il y avait environ trois mille pèlerins, dimanche, à Ste Anne de Beauport. Sept bateaux se sont trouvés en même temps accostés au quai. Les pèlerins venaient du faubourg St-Jean Baptiste, de Lotbinière, St Romuald et St Joseph de Lévis.

Un grand nombre de personnes ont aussi assisté à la fête de Ste-Philomène, au Bout de l'Ile.

Une inscription commémorative

Les officiers de la Citadelle font actuellement préparer une inscription commémorative de feu le major Short, qui sera gravée sur cuivre et placée dans la cathédrale anglicane, de cette ville.

Une ascension aérostatique

Hier après-midi, une foule considérable s'était réunie au parc Sohmer, à Montréal, pour être témoin de l'ascension en ballon du professeur Salagnard. La curiosité de la foule était éveillée au plus haut degré; aussi c'est au milieu des applaudissements de la foule que le fameux aéronaute français a fait son apparition avec son ballon orné des couleurs françaises. A 5 h. 59 précises, le ballon prenait son essor vers les sphères aériennes et s'élevait avec une rapidité vertigineuse. A 6 h. 35 il atterrissait à Ste-Marie de Monnoir dans le comte de Rouville, une distance de 30 milles parcourant ainsi une distance de un mille à la minute. Le ballon s'est élevé parfois à une hauteur de 2,300 pieds dans les airs. Le professeur est revenu immédiatement à Montréal et déclare que c'est une des ascensions les plus favorables qu'il ait faites.

Le buffle de la citadelle

Le buffle de la citadelle est à vendre. Cet animal était bien gentil lorsqu'il était encore jeune, mais aujourd'hui il est devenu un embarras.

C'est cet intéressant quadrupède qui a encorné le lieutenant Pelletier l'année dernière.

M. Salone

Parmi les passagers de l'*Oregon*, qui sont débarqués à Québec, hier, nous remarquons le nom de M. Salone, élève distingué de l'Ecole de Chartes de Paris. M. Salone, en suivant les cours de cette institution qui a pour but de favoriser l'étude des origines et des documents historiques de la France, et de préparer des maîtres d'élite pour l'enseignement supérieur, a été particulièrement intéressé par notre histoire et il s'est mis à l'étudier avec passion. De là lui est venu un grand désir de voir les lieux où se sont déroulés tant d'aventures et de luttes palpitantes, et de voir ce peuple frère dont l'avenir le touche aujourd'hui autant que dans le passé.

Pilules d'Holloway

Estomac faible

Les plus sages ne sauraient compter le quart des symptômes qui accompagnent la digestion imparfaite ou troublée, qui tous peuvent être soulagés par ces admirables Pilules. Elles enlèvent ce goût de chancre de la bouche, les vents et la constipation. Les Pilules d'Holloway

réveillent l'estomac, la foie, et tout autre organe, donnent à la digestion ce ton de santé qui le rend capable de convertir tout ce que nous mangeons et de bavons en nourriture pour nos corps. De là ces Pilules sont les plus sûres et les plus saines restaurateurs dans l'énerverment, et la débilité chronique. Les Pilules d'Holloway sont des remèdes infailibles contre les appétits capricieux, les éructations, et une multitude d'autres symptômes désagréables qui rendent misérable la vie de milliers de personnes. Ces Pilules ont reçu l'approbation de toutes les classes.

Avis aux mères

Le "syrop calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq cents la bouteille. Québec, 9 mai 1889. 266



ON recevra à ce bureau jusqu'au VENDREDI, le 16 AOUT des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la suscription "soumission pour les travaux à Meaford, comté de Grey, Ontario, d'après les plans et spécifications qui pourront être examinés sur demande faite à M. Hugh Chisholm, Meaford, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, [où on pourra se procurer des formules de soumission.

L'on ne prendra en considération que les soumissions faites sur les formules imprimées que l'on fournira, et qui seront signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics égal à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si la partie refuse le contrat, ou manque de compléter les travaux sous contrat, et il sera remis au cas où la soumission ne serait pas acceptée.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 6 août 1889 Québec, 6 août 1889—6f

1026



LES

PILULES DE BRISTOL

SONT

UN REMÈDE INFALLIBLE

contre les

MALADIES DU FOIE

et les Affections des

REINS ou de l'ESTOMAC.



ON recevra à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le 23ème jour d'AOUT, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la suscription "Soumission pour les travaux de Rimouski" pour la construction de travaux à Rimouski, comté de Rimouski, Québec, suivant le plan et le devis que l'on pourra voir, sur demande, chez M. Samuel Côté, maître de poste à Rimouski, ainsi qu'au département des travaux publics, Ottawa.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les formules imprimées que l'on fournira et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat après notification, ou s'il ne le remplit pas intégralement; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse, ou aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 26 juillet 1889. Québec, 6 août, 1889.—6 fs

1025

A vendre

LA FABRIQUE de St-Roch de Québec offre à vendre la maison en pierre qui se trouve dans le cimetière St-Charles. Cette maison avec tous ses matériaux devra être enlevée du dit cimetière au temps qui sera indiqué dans le contrat. Les soumissions cachetées devront être adressées à M. le curé de St Roch, d'ici au 26 août courant. La Fabrique ne s'engage à accepter ni la plus haute soumission, ni la plus basse, ni aucune d'elles.

JOS. ROSA, marguillier en charge. Québec, 13 août 1889—2s 1030

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE

MESSIEURS TOUSSAINT & LACROIX, propriétaires de l'établissement d'incubation artificielle de Sainte-Anne de Beauport, offrent en vente des œufs de canard de la fameuse race Pékin pour les fins de reproduction. Lorsqu'ils ont fondé leur établissement il y a quelques années, ils ont importé 1000 œufs de canards Pékin au coût de \$300 et les œufs qu'ils offrent en vente aujourd'hui ont été pondus par les produits de l'incubation artificielle des mille œufs ainsi importés. Le canard Pékin est blanc; il a la taille d'une oie ordinaire, ne vole pas, ne s'éloigne pas de l'endroit où il a été élevé et n'a pas besoin d'eau pour se baigner. A l'âge de neuf ou dix semaines il pèse de 4 1/2 à six livres. Sa chair est exquise; il est le seul qui sous ce rapport rivalise avec le fameux canard *Canvas Back*. Il pond de 120 à 150 œufs par année, et, comme cette race a été élevée artificiellement de génération en génération depuis de longues années, son tempérament se prête à merveille à ce genre d'élevage.

Aux Etats-Unis, la supériorité des produits de l'incubation artificielle est si bien reconnue que la chair des canards couvés artificiellement rapporte sur le marché 5 cents de plus par lb que les produits de l'incubation naturelle. Notez que le minimum du prix payé pour le canard Pékin, produit de l'incubation artificielle, est de 16 cents et le maximum 45 cents la lb sur le marché de Boston. MM. Toussaint & Lacroix, vendent leurs œufs aux prix suivants :

\$3 pour 13,
\$5 do 26,
\$7 do 39,
\$15 do 100,

Une commission libérale sera accordée aux marchands de la campagne qui leur procureront des commandes.

MM. Toussaint & Lacroix fabriquent aussi des incubateurs qu'ils offrent en vente aux prix de \$100 pour un incubateur pouvant contenir 300 œufs, et \$125 pour un incubateur de 600 œufs. Ils ont entrepris d'introduire ici cette nouvelle industrie agricole dont les rendements sont très considérables dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, et qui fournirait à nos cultivateurs un moyen sûr et facile de faire de l'argent.

S'adresser à leur école d'incubation artificielle, à Sainte-Anne de Beauport, ou chez A. Toussaint & Cie., marchands de vins en gros, 35, rue St-Pierre, Québec.

Plusieurs personnes nous demandent si ces œufs peuvent être couvés par des poules. Oui certainement, car les cannes sont généralement mauvaises couveuses.

Les poules sont préférables. Autant que possible, faites vos nids sur la terre, surtout dans les grandes chaleurs.

T. & L. Québec, 25 avril 1889. 974

Aux nouveaux Abonnés!

CONDITION :

\$1.00—pour une—\$1.00

PIASTRE

VOUS RECEVREZ LE

Journal des Campagnes

PENDANT DOUZE MOIS

Ainsi que TROIS VOLUMES mentionnés plus bas qui sont d'une très grande utilité.

Ne manquez pas de vous abonner au *Journal des Campagnes* qui se publie tous les JEUDIS, contenant 16 pages de matière à lire. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés TROIS MAGNIFIQUES VOLUMES consistant en :

LE PETIT MOIS DU SACRÉ-CŒUR, LE RECUEIL DES RECETTES ET LE MÉDECIN A LA MAISON,

LE TRAITÉ SUR LE CHEVAL ET SES MALADIES S'ADRESSER A

ELZEAR BEDARD

AGENT du *Journal des Campagnes*, No 9, RUE BUADE, QUÉBEC

Seul autorisé à donner les cadeaux.

SCROFULAS.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Fuites, Erysipèle, Carbuncles, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, Éruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle livre le système de toute humeur malsaine et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercurel, se montre en tout l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et douloureuses, et les plaies déchargées des quantités de matières putrides. L'emploi de divers agents une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait. Je suis, avec respect,

MRS. ANN O'BRIAN."

78 South St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrit bien connu du Boston Herald, Mr. B. W. BALL, de Rochester, N.H., écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus dépuratif, tant par la force concentrée que par la grande puissance qu'elle exerce sur le système.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1,
six flacons pour \$5.

Echos & Nouvelles

M. Bergeron

On annonce que M. J. C. H. Bergeron, député de Beauharnois aux Communes, loin de songer à entrer bientôt dans la compagnie de Jésus, est au contraire sur le point d'épouser une demoiselle de Montréal.

Chapelle du Séminaire

M. Pampalon entrepreneur des travaux de la nouvelle chapelle du Séminaire, emploie actuellement 60 hommes. Il espère que dans 5 ou 6 semaines, les ouvriers pourront poser le toit du nouveau temple.

Rumeur

On dit que le révérend M. Gauthier, de Brockville, sera choisi comme évêque pour le nouveau diocèse de Cornwall.

Le prix du bois de corde au Palais et au quai Renaud

Le bois de chauffage se vend actuellement : Erable, 3 pieds, \$4.50 ; Merisier, 3 pieds, \$3.50 ; Bouleau, 3 pieds, \$2.50 ; Cyprès, \$2.25.

Retraites ecclésiastiques

C'est le R. P. Augier, O. M. I. qui prêche la retraite ecclésiastique du diocèse d'Ottawa.

—Le R. P. Gauthier, supérieur de la maison des Dominicains à Ottawa, prêchera la retraite ecclésiastique de St-Hyacinthe.

Aux ouvriers

Dans l'intérêt des ouvriers qui travaillent à la construction des bâtisses et qui, par malheur, (pour un certain nombre) ne prennent pas assez de précaution pour la construction de leur échafaudage ce qui est la cause d'un grand nombre d'accidents. A cette occasion, je crois qu'il serait très utile d'annoncer dans votre journal le triste accident qui est arrivé à Manchester, N. H., le 30 juillet dernier. Edouard Brousseau, fils de J. B. Brousseau, de la Patrie était à travailler avec son compagnon Pierre Labonne, de La Patrie, sur un échafaud à la hauteur de 50 pieds, lorsque tout à coup l'échafaud céda et

ils furent précipités tous deux sur le sol. Pierre Labonne a eu une jambe cassée et Edouard Brousseau a eu un bras cassé près de l'épaule et beaucoup d'autres blessures, ils sont dans un état bien critique.

Notre sculpteur

M. Philippe Hébert, artiste sculpteur canadien, a obtenu une médaille à l'Exposition de Paris pour un groupe représentant une famille abenakise dans la forêt. On dit qu'à Paris M. Hébert est considéré comme un sculpteur de premier ordre.

Upton

Pendant l'orage de samedi, la foudre est tombée sur l'église catholique de ce village, et y a causé des dommages assez considérables. Plusieurs bancs et une partie de la balustrade ont été plus ou moins endommagés par le fluide électrique.

Les décès à Montréal

Les décès à Montréal, pendant la semaine qui vient de s'écouler ont été chez les catholiques, 120; et chez les protestants 12; total, 132. Les maladies sont réparties comme suit: Diphtérie, 3; croup, 1; fièvres typhoïdes, 1; coqueluche, 5; dysenterie, 28; choléra infantum, 15; consommation, 1; autres maladies, 73.

Saisie importante

Les officiers de l'accise, sous la direction de M. George LaRue, percepteur du revenu, viennent d'exécuter la nuit dernière, dans la paroisse de St-Nicholas, une des plus importantes saisies de spiritueux illicites.

Ces liqueurs, fabriquées aux Etats-Unis, ont été, paraît-il, importées frauduleusement des Iles St-Pierre et Miquelon.

Le rév. P. Vincent Charland.

Le Rév. P. Vincent Charland dominicain, frère du Rév. P. Charland, aussi dominicain, après un séjour de six ans en Europe, doit s'embarquer cette semaine à Liverpool, Angleterre, pour revenir au Canada.

A l'Hôpital-Général

A l'Hôpital-Général, hier matin, mademoiselle Ozéline Desroches, de la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, faisait sa profession religieuse et prononçait ses derniers vœux. Son nom de religion est: St-Antoine de Padoue.

M. Legaré, V. G., présidait à la cérémonie, et c'est lui qui a prononcé le sermon de circonstance.

Le père de la nouvelle servante de Dieu dans le monastère de l'Hôpital-Général est M. Théophile Desroches, de la Pointe-aux-Trembles.

Mariage

Mardi matin, à St-Pierre Rivière du Sud, M. l'abbé Bacon, curé de l'Islet, donnait la bénédiction nuptiale à l'une de ses nièces, mademoiselle Clara Talbot, qui épousait Monsieur Cloutier, marchand domicilié à Winnipeg, fils de sieur Gabriel Cloutier, de St-Pierre, et frère de M. l'abbé G. Cloutier, de l'archevêché de St-Boniface.

Nos souhaits de bonheur aux jeunes époux.

M. l'abbé Casault

M. l'abbé P. E. Casault, curé de St-Alban, comté de Portneuf, P. Q., est arrivé à Shédiac, lundi, et a été l'hôte de M. le curé Ouellet. Il s'est embarqué le lendemain pour l'île du Prince-Edouard, où il doit passer quelques jours. Il doit se rendre au Cap Breton. C'est la première fois que M. Casault visite les provinces maritimes, et nous espérons que son voyage lui sera très agréable, dit le *Moniteur Acadien* du 2 courant.

Une fière chance

Deux journaliers des usines Carrier Lainé & Cie, ont eu une fière chance hier après midi.

Ils étaient à faire rougir du cuivre sur un brasier dans la cour de l'usine. Différents morceaux avaient été mis sur le feu parmi lesquels étaient un plongeur, —pièce d'engin;—on se préparait à en mettre un second quand le premier fit explosion, lançant des tisons enflammés et des morceaux de cuivre à une grande distance. Les deux hommes se trouvaient près du brasier lorsque l'explosion a eu lieu et ils ne peuvent comprendre comment ils n'ont pas été

tués du coup par les projectiles lancés de toute part et avec force.

L'explosion a été causée, dit-on, par de l'eau qui était restée dans le plongeur et qui a formé une espèce de lessive. Cette matière chauffée de la sorte et n'ayant aucune issue pour s'écouler a produit cette explosion qui eut pu avoir des résultats funestes.

Morte de la rage

Une dépêche de Randolph (Massachusetts) annonce qu'une jeune fillette de 12 ans, Mary Rooney, vient de mourir de la rage dans cette ville. Le 10 juin dernier Mary a été mordue à la main par un boule-dogue. La blessure a été cautérisée avec le plus grand soin, moins de quinze minutes après; mais le 1er courant la pauvre enfant, se trouvait dans la rue, a été attaquée de nouveau par un autre gros chien. Celui-ci cependant ne l'a pas mordue; mais la fillette effrayée est rentrée chez elle en courant, aboyant elle-même comme un chien, et en proie comme à la plus vive surexcitation. Deux jours plus tard, Mary a été prise de convulsions épouvantables, écumant de la bouche et cherchant à mordre toutes les personnes qui l'approchaient, et finalement elle est morte après quarante heures de souffrances affreuses. Un autre enfant, nommé Hilton a été mordu également par le même boule-dogue et l'on craint qu'il ne soit pris de la rage à son tour. Quinze autres chiens qui avaient été mordus aussi par le boule-dogue enragé avant qu'on ait pu le tuer, ont été abattus par ordre de la police.

Le monument Cartier

Un artiste de M. Reid est actuellement occupé, au cimetière de la Côte des Neiges, à terminer la sculpture du cadre et à poser les ornements du monument érigé à la mémoire de sir George Cartier.

Sur la façade du monument en granit poli qui a neuf pieds de hauteur, l'artiste burine les inscriptions suivantes:

Sur l'entablement du monument au-dessous du buste en bronze de sir George Etienne Cartier:

A MON PÈRE

Au-dessous:

GEORGE ÉTIENNE CARTIER

1814-1873

Au centre le médaillon en bronze repoussé avec le portrait de feu Mlle Cartier:

A MA SOEUR

JOSÉPHINE CARTIER

1847-1886

Ce monument a été érigé par Mlle Hortense Cartier. Les sculptures seront finies dans quelques jours.

M. Desève

Le virtuose canadien M. Alfred Desève, dont le superbe talent honore le nom canadien à l'étranger depuis nombre d'années, vient d'accepter la position de *Soliste* dans l'organisation musicale. "The Boston Symphony Orchestra Club." C'est en cette qualité que M. Desève se fera entendre cet automne dans les principales villes du continent américain. Nous lui souhaitons succès.

Blessé par une faux

Un cultivateur du village d'Harlaka s'est infligé une profonde blessure à une main, samedi dernier, en aiguisant sa faux. Il était seul au champ et assez éloigné de sa demeure. Ne pouvant panser sa blessure immédiatement, il a été affaibli à tel point par la perte de son sang qui coulait en abondance, qu'il a perdu connaissance.

Il a repris ses sens peu d'instants après et a pu, en chancelant, se rendre à son logis où un médecin a été appelé.

Meunier arrêté

Comme nous l'annoncions, hier, Octave Meunier, arrêté à Albany, est arrivé à Québec.

C'est le détective Gross, du service secret, qui l'a arrêté à la demande de la Compagnie d'Assurance "La Citoyenne," de Montréal, qui l'accuse de faux et détournement de fonds.

Il était depuis deux ans, gérant de la succursale de la compagnie ici. Sa conduite des affaires avait toujours donné la plus grande satisfaction. Vers le mois de mai dernier, Meunier levait le pied sans laisser son adresse. Le gérant du bureau principal, M. Hart, a d'abord confié la cause à une agence privée qui ne put réussir à mettre la

main sur le fugitif. Dans l'intervalle, un examen de ses livres constatait un déficit de \$2,400.

Avant d'être nommé à cette position l'accusé avait fourni des cautionnements signés par cinq personnes reconnues comme solvables qui répondaient de lui pour un montant de \$4,000. La compagnie pour se garantir, s'adressa à ses cautions qui déclarèrent unanimement que leurs noms avaient été forgés. C'est alors qu'ils décidèrent de le faire arrêter. L'on décida alors de confier l'affaire au détective Gross, samedi dernier.

En justice pour les agents Fleury et Walsh, nous devons dire que la semaine dernière, Gross est venu à Québec et que ce sont eux qui lui ont donné l'adresse à l'aide de laquelle il est allé arrêter Meunier les yeux fermés.

Meunier, cependant, se décida à accompagner le détective jusqu'à Montréal sans résistance. Il a comparu hier matin devant le magistrat Desnoyers et a plaidé non coupable, ajoutant qu'il désirait subir son procès à Québec, ce qui lui a été accordé.

Meunier a dit à Montréal qu'il n'était pas coupable de ce dont on l'accusait et qu'il n'avait pas le moindre doute de pouvoir prouver son innocence. Il nie formellement avoir détourné la somme de \$2,400 au préjudice de la Compagnie.

Quant à l'accusation de faux, il ajoute que les personnes qui se sont portées cautions pour lui, ont apposé leurs signatures volontairement et selon lui les ont nées parce qu'elles croyaient se défaire de leur responsabilité, pensant qu'il ne reviendrait jamais. "Maintenant que je suis ici," dit-il, "les choses vont changer et il faudra bien que ces gens-là avouent que ces signatures sont véritables."

Au moment de son arrestation, on a trouvé une somme de trente piastres sur le prisonnier.

Meunier dit qu'il a pris la fuite parce que ses affaires personnelles étaient embarrassées.

Un cadavre sur la jetée Louise

Un homme a été trouvé mort hier matin sur la voie ferrée qui passe sur la jetée Louise.

Voici comment le cadavre a été trouvé.

Quelques minutes après minuit, un convoi du chemin de fer du lac St-Jean portant des madriers, reculait sur la jetée, quand tout à-coup il a déraillé sans cause apparente au moment où il arrivait sur un amas de bois déposé là la veille par des ouvriers. Les employés du convoi se munirent alors de lanternes pour essayer de découvrir la cause de l'accident, mais qu'on juge de leur étonnement en trouvant sur les rails le corps d'un homme dont les roues des chars avaient partiellement détaché la tête du tronc et coupé une main. D'autres personnes étant survenues, le cadavre fut reconnu pour celui de Albert Fielding, capitaine du dragueur *Sir Hector Langevin*, qui appartient à MM. Larkin, Connolly & Cie, entrepreneurs du bassin Louise.

Dans l'intérêt de la justice, M. le coroner Belleau a fait arrêter hier matin, un plongeur nommé Joseph Roy, qui reconnaît s'être battu mercredi avec Fielding, et les nommés Napoléon Desbiens et Thomas Savard qui sont les dernières personnes qui ont été vues avec le défunt. Ils sont détenus au poste central en attendant l'enquête.

Dans tous les cas, ce qui est certain, c'est que l'an dernier, Fielding étant en état d'ivresse a dit à quelqu'un qu'il finirait par se coucher sur les rails pour se faire tuer.

On alla quérir M. Germain Lépine, qui transporta le cadavre à la Morgue et en avisa M. le coroner Belleau, qui a chargé le Dr Lemieux, père, de faire l'autopsie et qui a tenu une enquête, ce matin, à neuf heures.

Le défunt était âgé d'environ 35 ans, veuf et père d'une petite fille qui demeure dans Ontario.

Mercréd, il a travaillé jusqu'à 6 heures et il est allé souper, après quoi il est parti dans la direction de la ville. Il était sobre. Vers dix heures, on l'a vu qui se battait avec un autre homme près de l'usine à gaz, puis vers 11½ heures il a été vu au même endroit en compagnie de deux hommes, et tous trois étaient plus ou moins ivres. On ne l'a pas revu vivant.

FLIBUSTIERS

— ET —

B A N D I T S

[Suite].

Le lendemain, vers cinq heures du matin, il montait donc dans une barque de pêche, se faisait déposer, avec le traître Belle-Tête et la jeune fille plongée dans une somnolence profonde par une infusion de feuilles de manceniller, sur un îlot désert situé à quelques lieues de l'entrée du port et se trouvant à peu près sur la route du *Zuydersée*, dont le capitaine Van-Piter avait été averti d'avance.

Quelques heures plus tard, un canot du bâtiment hollandais, averti par les signaux convenus, abordait à l'îlot et, embarquant les trois passagers, les transbordait sur le *Zuydersée* qui aussitôt reprenait sa route, au moment même où une balancelle espagnole, venant d'Hispaniola, piquait droit à pleine voiles sur le port de la Havane.

— Ou je me trompe beaucoup, ou vous avez eu de la chance de suivre mon conseil fit le boucanier, en poussant du coude son prétendu maître le faux don Carlos de Figuera, nom sous lequel Ponce s'était fait inscrire avec dona Thérèse sa fille.

— Pourquoi me dis-tu cela ? demanda don Carlos.

— Parce que cette balancelle porte la marque du port de Saint-Domingue, et que je suppose que les gens qu'ils montent ne vont pas chanter votre éloge.

— Ceux-ci, je ne les crains pas ; mais cette chère Thérèse m'inquiète ; sais-tu que si elle parlait ?...

— Vaya ! s'exclama le faux domestique en faisant claquer sa langue, de trois jours il n'y a rien à craindre, je lui ai donné sa potion et ce n'est pas moi qui me tromperai sur la dose.

En faisant part au marquis de ses appréhensions au sujet de la balancelle, Belle-Tête, devenu le valet Estevau, ne se trompait pas ; c'était bien en effet une embarcation, partie de la baie de Samana pour annoncer au Vice-Roi les événements passés à Saint-Domingue, la surprise de la ville par les aventuriers, la délivrance du Vautour-Blanc, le ravage de toute la côte par la flottille de Montbars, la prise de la frégate et de la corvette, l'expédition à Porto-Rico, le sort de cette ville et la disparition de don Ponce de Valdemar, cause première, par sa désobéissance, de tous ses malheurs.

Ces nouvelles désastreuses, aussitôt répandues à la Havane, causèrent une consternation générale suivie d'une explosion de colère contre le misérable si audacieusement échappé de l'île quelques heures auparavant.

Des barques envoyées en toute hâte à l'îlot où l'on avait encore l'espoir de reprendre les fugitifs, avec l'ordre de les ramener morts ou vifs à la ville, revinrent le soir, n'ayant rien trouvé que la proclamation lacérée du Vice-Roi, et l'annonce que, vers onze heures du matin, des pêcheurs occupés à lever leurs filets, avaient failli être surpris pas un loup, qui monté par des flibustiers, leur avait donné la chasse dans les environs de l'îlot, mais qui, les voyant fuir vers la terre, avait viré de bord et mis le cap sur Hispaniola.

Ce récit laissait peu de doute sur la trahison du marquis et sur sa fuite ; ce fut une raison de plus de

presser l'armement des navires les moins maltraités, avec lesquels don Pedro de Najera reprit la mer pour rentrer précipitamment à St-Domingue, maintenant qu'il savait que l'expédition conduite par Montbars s'était éloignée.

Les ravages commis par les aventuriers étaient sans doute considérables, plusieurs bourgs sur la côte avaient été réduits en cendres, Porto-Rico à demi détruit, San Yago, la ville la plus riche d'Hispaniola mise à sac, nombre de notables et de dames appartenant aux premières familles, emmenés prisonniers ; mais tout cela n'était encore rien en comparaison de la douleur, de l'indignation causées par la découverte indéniable d'un vaste complot, habilement mené, avec la connivence d'un certain nombre de traîtres, dans le but d'éloigner des lieux menacés les forces espagnoles, et lorsque Saint Domingue avait été choisi comme but de l'expédition, de forcer, pour ainsi dire, le Vice-Roi à en retirer soldats et navires, pour les réunir à plusieurs centaines de lieues de là.

Sans doute aussi, une attaque générale de toute l'escadre espagnole contre la Tortue avait quelque chance de réussir, surtout au moment où les aventuriers gorgés d'or, ne songeaient qu'à se livrer à la débauche et se plonger dans de dégoûtantes orgies, soit à la Basse-Terre, soit à Port-Margo ; mais une considération de haute importance arrêta cette expédition vengeresse, des centaines de prisonniers appartenant, par leur rang, par leurs charges, leur naissance ou leur fortune, à l'élite de la société, seraient certainement égorgés sans pitié au premier coup de canon, et avant que d'engager les hostilités, il s'agissait de les retirer des mains des brigands.

D'accord avec le Vice-Roi, don Pedro se résigna donc à entrer en négociations avec l'Exterminateur.

CHAPITRE XII

AIGLE-NOIR ET VAUTOUR-BLANC.

Près de trois mois s'étaient écoulés depuis l'expédition de Montbars, sans que les négociations, entamées entre le gouverneur de Saint-Domingue et le marquis d'Ogeron, gouverneur pour le roi de l'île de la Tortue, en même temps que représentant des frères de la côte, eussent abouti.

Une sorte de fatalité indépendante des passions ardentes des parties belligérantes, loin d'avancer les affaires, semblait se complaire à les envenimer.

Les flibustiers ne poussaient cependant pas à l'extrême leurs prétentions au sujet de la rançon de leurs prisonniers ou de leurs prisonnières, et de leur côté les Espagnols se montraient disposés à payer les sommes demandées.

Mais, et c'était en cela que consistait le nœud de la difficulté, les Français s'obstinaient à ne pas remettre en liberté un seul de leurs captifs jusqu'à ce que les Espagnols leur eussent préalablement remis Belle-Tête ; tandis que ceux-ci déclaraient de leur côté qu'ils ne paieraient pas un maravédi tant que Ponce de Valdemar, ou comme l'appelaient le peuple, l'infâme, ne serait pas livré à leur vengeance.

Or ces deux conditions paraissaient également inexécutables, les Français soutenaient que non seulement le marquis n'était pas entre leurs mains, mais, au contraire, s'était réfugié à la Havane, sous la protection du vice-roi qui n'élevait la prétention de se le faire rendre que pour écarter les soupçons pesant sur sa complicité dans l'affaire de Saint Domingue. Les Espagnols de leur côté affirmaient également que Belle-Tête était certainement retourné à

la Tortue et que son extradition, dont M. d'Ogeron faisait une condition *sine qua non*, n'était qu'un prétexte pour prolonger l'état de choses actuel.

De part et d'autre, et non sans apparence de raison, on s'accusait donc hautement de mensonge.

Cement aurait-il pu être autrement ?

La déposition faite par les pêcheurs après l'évasion du marquis, de son complice et de Léonora, ne permettait pas de douter qu'ils n'eussent été transportés, soit à Port Margo, soit à la Basse Terre, pendant que celle de Trébutor et de Jambe-Torte établissait de la manière la plus formelle qu'une corvette espagnole, prenant à son bord Mlle de la Morélie avec les deux scélérats associés pour ce rapt odieux, les avait conduits à la Havane.

Entre ces dénégations et ces affirmations il ne pouvait y avoir aucune concession possible ; les hostilités suspendues depuis quelque temps, devenaient de jour en jour plus imminentes ; une dernière, mais très insolente sommation du duc de Ferdinand Nunez, dont la flotte avait eu non seulement le temps de réparer ses avaries, mais d'augmenter considérablement son effectif, fit éclater la guerre.

Ce fut à l'auberge du Grand-Boucan que le Vautour-Blanc en porta la première nouvelle.

Il était d'habitude qu'après le partage des prises par la voie du sort, chaque chef d'expédition invitât à un grand banquet les maîtres qui avaient pris part sous ses ordres à l'expédition, pour les remercier de leurs concours, après leur avoir rendu ses comptes.

Quoique le sac de Porto-Rico, où, contrairement à ce qui s'était passé à Saint-Domingue, aucun prisonnier n'avait été fait, eut fourni des parts de gain plus que suffisantes pour contenter les aventuriers les plus avides, l'Exterminateur avait cru devoir remettre à plus tard la reddition de ses comptes. Les Espagnols amenés de Saint-Domingue n'avaient en effet pas encore été vendus, et par conséquent l'argent des rançons pas distribué.

Dans ces circonstances, voulant dégager sa responsabilité, Montbars s'était décidé à donner le repas d'usage, afin de s'entendre avec ses compagnons sur ce qu'ils avaient à faire.

Jamais, de mémoire de flibustier, semblable fête n'avait eu lieu à la Tortue.

Aucune des salles, pas même celle des engagés, n'étant assez grande pour faire asseoir à la même table près de cent cinquante convives, force avait été d'ajouter bout à bout des madriers, qui, supportés par des chevales on larges tréteaux en charpente, faisaient le tour de la grande cour clôturée de murs, dans laquelle les engagés gardaient habituellement les meutes, où l'on attachait les chevaux, on entassait le bois de chauffage et l'on réunissait les charrettes, parfois même les bateaux en réparation.

Pour convertir cette cour en salle à manger, l'Exterminateur n'avait donné que trois jours à Poignet-d'Acier, le menaçant, pour peu qu'il trouvât le délai trop court, de s'adresser au propriétaire du *Lamantin-Couronné*.

A cette menace, l'invalidé se redressant de toute sa hauteur, avait répondu d'un air de dédain :

— Trois jours ! allons donc, c'est quarante-huit heures de trop. Avec Georgette et de l'argent, en trois jours je reconstruirais la Basse-Terre.

Et de fait, dès la veille au soir, la cour n'était plus reconnaissable ; non seulement les tables étaient dressées, couvertes de toiles blanches d'une exquise propreté et garnies de bancs,

mais les murs disparaissaient sous une immense ceinture de draps festonnés d'une massive guirlande de fleurs et de verdure, où le laurier jouait le principal rôle, ainsi qu'il était convenable.

De distance en distance, entre deux drapeaux espagnols renversés, flottait au sommet du mur d'enceinte un drapeau blanc à fleurs de lis d'or dont la hampe semblait sortir d'une touffe de lis entremêlés de lauriers ; mais ce qu'il y avait de plus remarquable et qui fut le plus applaudi, c'était au-dessus de la table du fond, destinée aux principaux chefs, d'abord l'écusson couronné aux armes de France soutenu par deux frères, un flibustier et un boucanier, l'un appuyé sur son fusil, l'autre sur une hache d'abordage ; œuvre à grand effet, peinture magistrale due au pinceau d'un simple engagé, pauvre diable, que la faim avait obligé de se vendre pour trois années, et qui, acheté par le curé de la Basse-Terre, cumulait avec les fonctions de sacristain de jardinier, de frotteur, de cuisinier et de palefrenier, l'emploi de barbouilleur des effrayants ex-voto, offerts par les chasseurs ou les écumeurs de mer échappés par miracle aux cornes d'un taureau ou à la fureur des vagues.

Sa composition ne s'arrêtait pas là, car voulant avec une louable économie utiliser les restes de sa palette, il avait flanqué l'écusson royal de deux autres écussons beaucoup plus petits, surmontés chacun d'une simple branche de laurier et représentant le premier un vautour blanc sur champ de sable, le second un aigle noir sur champ d'argent, le vautour ressemblant à une chouette, l'aigle à une poule fortement endommagée.

Quoique ces armoiries ne fussent pas celles de l'Exterminateur, Poignet-d'Acier se trouva tellement satisfait de l'ingénieuse idée d'accoupler l'aigle au vautour qu'il n'exigea aucun changement, que les flibustiers applaudirent et que l'Exterminateur lui-même déclara que puisque ce changement semblait être du goût de tous les frères, il ne demandait pas mieux d'adopter cette bannière pour la prochaine expédition dont il comptait bien partager la gloire avec le Vautour-Blanc, devenu à la fois capitaine et propriétaire de la frégate *Notre-Dame-de-la-Victoire*.

Quant au repas servi sur ces tables, il n'y a pas à en parler. Il sortait des mains de Georgette, c'était tout dire ; d'ailleurs les convives regardaient plus à la quantité qu'à la qualité des mets, viandes bouillies, rôties ou grillées, entassées dans d'énormes plats d'étain dont Goutte-de-Lait et ses camarades chargés de les apporter ne connaissaient que trop le poids.

Pour la finesse, les vins laissaient quelque peu à désirer, mais ils étaient âpres, presque noirs à force d'être rouges, et si copieusement alcoolisés, qu'ils n'avaient plus du vin que le nom et la couleur sans le goût. Tels quels, ils furent trouvés excellents, à en juger du moins par les éloges que les convives " fort allumés, " suivant l'expression du vétéran, prodiguèrent à l'aubergiste, et le nombre de brocs qui furent vidés.

Echauffées par la boisson, le bruit des conversations, la répétition des toasts portés à l'association des frères de la côte, à Sa Majesté le roi Louis, à M. d'Ogeron son représentant, à Montbars, l'Exterminateur, au Vautour-Blanc, à Balle-dans-l'Œil et à l'Eveillée, acclamés la veille maîtres et assis au festin l'un près de l'autre, tout fiers de leur nouvelle position sociale, et revêtus de la chemise blanche encore immaculée, les têtes commençaient à s'exalter, et la plupart des convives se trouvaient sur

la limite extrême qui sépare l'enthousiasme de l'ivresse, lorsque soudain le vicomte Raoul du Terme-Rouge se leva et se découvrit.

—Du vin ! du vin ! crièrent les aventuriers en tendant leurs gobelets aux engagés dans la persuasion qu'il s'agissait encore d'un toast.

—Messieurs et frères, dit Raoul d'une voix vibrante comme un timbre de métal, veuillez écouter, avec attention, la lecture de ce papier dont notre très honoré et très aimé gouverneur a bien voulu me charger de vous faire connaître le contenu. J'espère que les nouvelles que j'ai à vous apprendre vous causeront un vif sentiment de plaisir, car elles nous rendent toute notre liberté d'action, vis-à-vis des gens que trop longtemps nous avons ménagés.

Un silence profond, dans lequel l'étonnement se mêlait à la curiosité, fit aussitôt place au tumulte des conversations. Les gobelets furent posés pleins sur les tables, tous les yeux se tournèrent vers le Vautour-Blanc, toutes les oreilles se tendirent.

Entièrement vêtu de velours noir dont le sombre éclat faisait ressortir la blancheur mate de son teint, maigri par la souffrance morale qui avait imprimé son cachet sur le front pâle du nouveau flibustier, le regard ardent, la lèvre dédaigneuse, Raoul déployait lentement la missive officielle au bord de laquelle, comme une goutte de sang, pendait le large cachet de cire rouge aux armes d'Espagne.

La lettre du vice-roi était hautaine, impérieuse, provocante même ; mais ce que le jeune homme y ajouta d'insolence par le ton avec lequel il la lut en faisant un défi porté dans les termes les plus injurieux, dont chaque phrase provoquait des exclamations de rage, aussitôt comprimées par la curiosité fiévreuse des auditeurs.

Jamais les flibustiers ne s'étaient entendus parler de la sorte. Leur colère tournait à la stupéfaction ; la lecture finie, ils demeurèrent silencieux, les yeux injectés de sang, les poings crispés, se pelotonnant pour ainsi dire sur eux-mêmes, comme le tigre qui, avant de s'élaner avec son rauquement terrible, se ramasse sur lui-même, fait onduler sa queue et passe sur ses lèvres contractées sa langue sanglante.

—Frères, continua Raoul, en repliant lentement la lettre, j'ignore, encore quelle réponse vous comptez faire au fou qui ose nous insulter en ces termes, mais quant à moi Raoul, vicomte du Terme-Rouge, frère de la côte, sous le nom glorieux de Vautour-Blanc, que je vous dois, et capitaine de la frégate de *Notre-Dame-de-la-Victoire*, seul ou avec plusieurs, ou avec tous, je leur déclare la guerre, une guerre d'extermination, une guerre sans pitié.

Un rugissement de fauves, un tumulte indescriptible, accueillit ces fières paroles. "Guerre ! guerre ! à mort les govachos" hurlaient flibustiers et boucaniers, qui faute d'autres armes, brandissaient leurs couteaux d'une façon terrible, s'étreignaient dans de féroces embrassements, lançaient en l'air feutres et bonnets.

Ordinairement si froid, si maître de lui, Montbars, emporté par l'enthousiasme, avait bondi sur son banc, et se précipitant vers Raoul il le serrait sur sa poitrine en vociférant :

—Bravo Vautour Blanc ! bravo frère ! l'Aigle-Noir prendra son vol avec toi, il y aura des cadavres aux vergues, les vagues seront rougies de sang, les requins, les corbeaux et les loups trouveront à se repaître là où nous aurons passé.

Assoiffés tous les deux de vengeance, et se tenant par le bras, ils formaient un groupe terrible à voir.

Dans un pareil moment, le Léopard

ne pouvait pas se laisser oublier, un coup de bâton de fer sur la table dont il fit tinter verres et brocs, appela l'attention sur lui.

Debout sur ce piédestal improvisé, tête nue, sa chevelure d'un noir tirant sur le fauve flottant comme une crinière autour de son muflon de lion, et tenant à la main un pichet rempli jusqu'au bord, il s'écria :

—Frères de la côte, flibustiers, boucaniers et chasseurs, faites moi raison ; je bois au succès de nos armes, à la postérité de la Tortue, à l'extermination des govachos !

Un tonnerre d'applaudissements salua ce toast furibond.

Il continua :

—A lui seul le Vautour-Blanc a déclaré la guerre aux Espagnols, il s'est fait amiral ; moi le Léopard, je me fais juge, et comme tel je condamne Ponce de Valdemar, marquis de Cinco-Fuertes, parjure, traître, assassin, à être pendu au-dessus d'un feu ardent, et son complice l'infâme Belle-Tête, espion, traître, apostat, coupable de la mort de plusieurs de nos frères, à être tendu sur un boucan, et grillé vivant comme un porc.

—Après avoir été traîné par toute la ville, lié par les pieds à la queue d'une vache, ajouta Jambe-Torte qui ne pouvait lui pardonner sa course le long du rivage de la Grande-Terre.

Les motions les plus étranges se succédèrent, chacun voulut inventer un supplice particulier, absurde même, car chaque proposition étant arrosée d'une nouvelle libation, l'ivresse arrivait à grands pas.

Il fallut qu'en qualité de président, M. d'Ogeron mit un terme à ce débordement d'éloquence en déclarant que l'assemblée générale avait seule le droit de juger et condamner Belle-Tête et que pour le moment la première détermination à prendre était de se préparer sérieusement à une guerre qui nécessiterait le concours actif en même temps que l'entente de tous les maîtres.

Cette déclaration ayant amené un calme relatif, et le repas terminé les principaux chefs se retirèrent pour délibérer, laissant les plus intrépides buveurs continuer à absorber du vin, ou de l'eau-de-vie, et crouler les uns après les autres sous les tables, d'où sur le soir, Poignet d'Acier les fit transporter par ses engagés sur un brancard dans la grande salle où on les aligna sur les lits rangés le long des murs.

Trois jours plus tard une dizaine de barques, agissant chacune pour le compte de son capitaine, quittaient le port de la Basse-Terre et comme une volée d'oiseaux de proie, se dispersaient dans toutes les directions, en quête de pillage, mais tous ayant promis de se signaler les uns aux autres la flotte espagnole lorsqu'ils la rencontreraient.

Cette flotille d'avant-garde, destinée seulement à harceler les gros navires espagnols contre lesquels elle ne pouvait pas lutter, et les forcer à se séparer pour se porter au secours des points menacés, ne tarda point à découvrir l'ennemi, avançant dans le plus bel ordre vers le canal du Nord, séparant la Tortue de la Grande-Terre.

Au moment où la felouque commandée par le Bel Alexandre annonçait cette nouvelle à la Basse-Terre, une autre barque arrivant à toute voiles de l'extrémité opposée du canal, signalait l'approche de ce côté, d'une frégate escortée de deux corvettes.

Montbars se trouvait à bord de la *Victoire*, où il déjeunait en compagnie de M. d'Ogeron et du vieux Vent-en-Panne, qui, ayant renoncé au commandement d'un navire, apportait à ses amis plus jeunes le concours de sa longue expérience.

—Eh bien frère, lui dit l'Exterminateur, que penses-tu de cette manœuvre ?

—Que le Vice-Roi compte vous enfermer dans le canal comme dans une souricière, vous y prendre entre deux escadres, et anéantir d'un seul coup la flotte des flibustiers.

—Chacun a le droit d'avoir ces idées dans ce monde, répondit Montbars ; les unes sont bonnes, les autres sont mauvaises, voilà tout.

—Celle-ci ne me paraît pas excellente, sourit M. d'Ogeron.

—Oh pardon ! elle ne pouvait être meilleure, s'écria Raoul dont la physionomie rayonnait de joie.

—Vraiment ?

—Par la vierge del Pilar ! fit Montbars, tu en parles à ton aise, mon cher Vautour ; vingt vaisseaux contre six ou huit ne sont cependant pas une perspective bien rassurante.

—Comme tu le disais, chacun a son idée, répartit vivement le jeune homme ; la mienne est que jamais meilleure occasion ne s'est présentée pour nous d'augmenter notre flotte d'un ou deux vaisseaux, et que puisque le gouverneur de St-Domingue, non content de m'avoir fait présent de la *Victoire*, veut bien m'en envoyer une seconde, ce serait une impolitesse de ma part, de ne pas aller au devant d'elle pour lui faire l'accueil qu'elle mérite.

—Puisqu'il en est ainsi, répartit l'Exterminateur sans s'étonner, dépêche-toi, car la flotte de Cuba approche, et comme je me réserve pour ma part le vaisseau amiral, hâte-toi de me ramener la frégate, ou tout au moins une corvette dont j'aurai besoin pour aller m'en emparer.

—Je ferai tout mon possible pour contenter, répondit le vicomte qui donna aussitôt l'ordre à son lieutenant Paul le Nantais de faire sonner l'ambardement des boucaniers engagés sous les ordres du Léopard, pendant que lui-même préparait l'appareillage.

Quelques instants plus tard, Montbars prenait congé de son jeune ami, afin lui aussi de surveiller l'embarquement de ses hommes, et M. d'Ogeron quittait le navire, pressé qu'il était d'inspecter les batteries ainsi que les forts, et de les mettre en état de répondre vigoureusement au feu de l'escadre espagnole et, comme cela était probable, l'amiral ennemi se proposait de canonner la Basse-Terre.

Une heure ne s'était pas écoulée, que la *Victoire* battant le pavillon du Vautour-Blanc, quittait le port, et s'engageait dans le canal pour se porter au devant des trois vaisseaux, commandés par le brave don Pedro de Najera.

A la hauteur de Port-Margo, ils furent accostés par une méchante caravelle à peine capable de tenir sur l'eau tant elle était en mauvais état et faisant la même route qu'eux.

Assise à l'arrière, une femme coiffée d'un énorme bonnet à fleurs, dont les rubans flottaient sur ses larges épaules, commandait la manœuvre d'une voix de stentor, tout en jouant pendant les intervalles des airs variés sur un binion breton.

—Ohé ! frère, lui cria Raoul qui avait bien reconnu le vaillant autant qu'original Pierre le Grand, où vas-tu donc si précipitamment ?

—Au bal, mon capitaine, j'ai la fièvre dans les jambes.

—Tu sais que les govachos ont trois gros vaisseaux au bout du canal.

—Parbleu ! c'est bien parce que je suis sûr de rencontrer des danseurs que je me dépêche, et puis, vois-tu, j'ai aussi grand besoin d'échanger ce sabot contre un bon navire ; si tu arrives le premier, laisse m'en un.

—Oui, je te le promets, répondit Raoul en se servant cette fois de son porte-voix, car la pauvre caravelle perdait rapidement du terrain.

—Pour être un original, c'est bien le plus grand que la terre ou la mer ait porté, s'écria Trébutor.

—Et aussi un fameux compagnon, répondit le Léopard sans cesser de regarder l'horizon ; il faudra lui en laisser un pour sa part.

—Le fait est qu'il en a bien besoin, remarqua Raoul aussi calme que s'il se fût agi d'une simple promenade.

—Les Espagnols ne paraissent pas encore, cependant la sortie du canal approchait, enfin la vigie signala un, puis deux, puis trois navires de guerre.

Avec la légèreté d'un chat, le commandant grimpa l'échelle conduisant à la hune, pour examiner avec sa lunette de Galilée leur force et leur position.

Postées à l'entrée du canal d'où la plus petite barque n'aurait pas pu sortir sans passer sous leur feu, les corvettes formaient avec la frégate un triangle dont celle-ci occupait en arrière le sommet, de manière à pouvoir être secourue par ses deux conserves si l'ennemi l'attaquait la première, et à pouvoir prendre celui-ci en flanc, si au contraire la *Victoire* se portait soit à droite, soit à gauche.

Trop près de terre pour qu'un navire d'un fort tirant d'eau pût passer entre elles et la côte, et armées de douze canons, les deux corvettes remplissaient donc le rôle de forts détachés, contraignant, par la position qu'elles occupaient, les assaillants à passer entre deux feux.

Du premier coup d'œil le Vautour Blanc avait jugé la situation ; son plan était fait.

—Camarades, dit-il en descendant aux matelots et aux fusiliers qui l'entouraient, la frégate est à nous, le nombre de nos canons est le même ; nous allons courir droit sur elle, le vent nous favorise. Sans doute nous aurons à essayer une bordée de la corvette de tribord la plus rapprochée : nous lui répondrons par la nôtre et ne nous en occupons plus. Mais comme il est inutile de s'exposer pour rien, j'ordonne que sauf les pointeurs de tribord, tout le monde soit couché sur le pont. Ne craignez rien, je ne vous y laisserai pas vous engourdir. Maintenant les hamacs sur les bordages, les armes et les canons chargés, les munitions en place, les haches et les sabres d'abordage à portée de la main ; faites votre devoir, je ferai le mien.

—Vive le commandant ! vivent les frères de la côte ! vociféra l'équipage enthousiasmé.

—Voilà qui est bien parlé, fit Trébutor en serrant la main de son vieux camarade.

—Cornes du diable, est-ce que cela t'étonne ? répondit le Léopard. Le silence s'était rétabli.

Un coup de sifflet remplaça seul le branlebas ordinaire.

En quelques minutes tout fut près chaque homme à son poste.

A un nouveau signal, la frégate se couvrit de toile, et s'élança de toute sa vitesse.

Le Vautour-Blanc prenait son vol. Seul assis sur son banc, Raoul surveillait tout, voyait tout

La distance qui séparait les combattants diminuait rapidement.

—Canonniers, à vos pièces à tribord, tous les autres ventre à terre, commanda le jeune capitaine.

Presque au même instant un large éclair illumina les flancs d'une corvette, six boulets passèrent en sifflant dans les cordages, en hachèrent quelques-uns et trouèrent les voiles.

—Maladroits, trop haut ! fit Raoul, et se levant, il salua ironiquement en criant : Pointez juste, mes enfants, feu ! Bravo ! rechargez.

En effet, un mât de la corvette ennemie atteint en plein bois, venait de s'abattre si malheureusement, entraînant vergues et voiles, que

les batteries espagnoles étaient masquées.

Avant que les matelots eussent eu le temps de couper les cordages, une seconde volée leur arriva, trouant au raz de l'eau la coque comme un criblé.

De ce côté, il n'y avait plus rien à craindre, mais la frégate demeurait intacte, immobile, silencieuse, tandis que la seconde corvette se rapprochait pour prendre part au combat.

Bientôt une violente canonnade s'engagea, une grêle de boulets se croisant dans leur vol s'abattaient sur les deux frégates dont l'une tâchait de s'éloigner pour ne pas gêner le tir de son auxiliaire, tandis que la *Victoire* s'efforçait de gagner du terrain, pour s'abriter derrière le vaisseau espagnol. Enfin les deux adversaires se joignirent.

Ils se touchaient quand une dernière décharge à mitraille balaya de bout en bout la *Perle des Antilles* qu'une fausse manœuvre mettait dans l'impossibilité de riposter et couvrit le pont de morts et de blessés, au moment où d'un coup de gouvernail, Raoul, évitant le choc de l'étrave de son adversaire, faisait lancer les grappins de fer en longeant, et se ruait à l'abordage à la tête de tous ses hommes.

Alors commença un de ces combats épiques auxquels les flibustiers ont dû leur immortelle renommée de bravoure furieuse.

Certes les Espagnols étaient braves ; plus nombreux encore malgré leurs pertes que les assaillants, ils ne craignaient pas plus qu'eux la mort ; mais ce qui leur manquait c'était la furie, l'agilité de tigre de ces hommes à demi sauvages, bondissant, se courbant, s'élançant, frappant des deux mains, de la hache avec la droite, du poignard avec la gauche, aussi insaisissables qu'inévitables.

Au milieu de cette effroyable mêlée où Trébutor fauchait comme un moissonneur avec une énorme barre de fer dont il brisait les bras et les jambes, où le Léopard frappait avec la crosse de son fusil sur les crânes comme un forgeron sur une enclume, le Vautour-Blanc, ivre de fureur, se faisait remarquer entre tous par son incroyable adresse à éviter les coups et à en porter de terribles ; l'œil ardent, la parole brève et vibrante, doué d'une étonnante vigueur, il se ruait au plus fort du combat, s'ouvrant à coups de hache une sanglante trouée, cherchant partout don Pedro de Najera, celui qui lorsque les frères de la côte réclamaient l'extradition de Belle-Tête, avait osé le traiter de menteur.

Don Pedro n'était pas de ceux qui se cachent ; lui aussi cherchait le Vautour, cause première de la surprise de Saint-Domingue, mais une sorte de fatalité les séparait. Une fois cependant ils s'aperçurent ; l'Espagnol en profita pour tirer sur son ennemi un coup de pistolet dont la balle coupa une mèche de ses cheveux, et lui effleura la tempe.

Raoul poussa un rugissement et bondit ; l'amiral était perdu, un officier le couvrit héroïquement de son corps et tomba le crâne fendu à ses pieds ; la force du coup avait entraîné Raoul ; quand il se releva don Pedro n'y était plus, un marin espagnol, sorte de géant pour sauver son chef que sa position empêchait de reculer, l'avait enlevé dans ses bras et lancé à la mer.

Le rang coulait à ruisseaux, presque tous les officiers étaient tombés mortellement frappés, leur chef avait disparu, les Espagnols demandèrent quartier.

Peut-être espéraient-ils encore que la corvette qui accourait à leur secours arriverait à temps pour les délivrer, mais quand ceux qui la

montaient virent le pavillon espagnol remplacé par celui du Vautour-Blanc, et leur conserve toujours immobile à son poste de combat, ils s'éloignèrent traînant après eux à la remorque, un canot mis à la mer par des fuyards de la *Perle* au milieu desquels se trouvait le vice-amiral lui-même, don Pedro, recueilli sur une épave à laquelle il s'était attaché en revenant à la surface de l'eau.

Le terrible Vautour-Blanc ne les poursuivit pas. Les deux navires étaient trop fortement retenus l'un à l'autre par les grappins pour pouvoir se séparer aisément.

Plus d'une demi heure s'écoula avant qu'il fût possible de les dégager l'un de l'autre ; mais alors outre qu'il n'était plus temps de poursuivre la corvette fugitive, il fallait se hâter de s'emparer de la seconde corvette qui, par un hasard inexplicable, était demeurée immobile, au point qu'elle occupait précédemment, n'ayant pas l'air de se douter qu'elle n'avait plus maintenant d'autre alternative ou de se rendre sans apparence de résistance, ou de se faire couler sous le feu de l'artillerie des deux frégates tombées au pouvoir des flibustiers.

Repassant aussitôt sur la *Victoire* avec une partie seulement de son équipage, dont il laissait le reste sous les ordres de Paul le Nantais pour réparer les avaries causées par la *Perle* par l'artillerie, nettoyer le pont, le débarrasser des morts, ramasser les blessés et veiller sur les prisonniers, le jeune et ardent capitaine fit charger les canons, et mettre le cap sur la corvette que les uns croyaient défoncée, les autres engagés entre des rochers.

Il fallut cependant bien revenir de cette opinion, en la voyant virer de bord, appareiller avec lenteur, orienter ce qui restait de voiles à ses vergues et paisiblement entrer dans le canal.

Jamais pareille chose n'avait été vue, c'était à n'y rien comprendre.

Déjà le vicomte impatienté de cette insouciance de la part d'ennemis incapables de résister, venait d'ordonner de leur envoyer un boulet en guise de première sommation, lorsque le Léopard s'écria tout à coup :

— N'en fais rien, cornes du diable, la corvette est prise.

— Prise par qui ?

— Par Pierre le Grand en personne naturelle ; pendant que nous nous battions, il faisait sa petite affaire.

— Mais qu'y a-t-il qui te le prouve ? s'écria-t-il un peu désappointé.

— Le pavillon espagnol a été amené.

— Cela n'est une preuve, puisqu'il n'est pas remplacé.

— Il l'est au contraire ; regarde avec ta lunette.

— Où cela ?

— Au haut du mât.

— Je ne vois qu'un paquet enrubanné.

— Eh ! eh ! Justement, s'exclama Tributor, Pierre après leur avoir joué du biniou pour les faire danser et s'être échauffé au bal, aura eu trop chaud, et c'est pour cela qu'il a planté là haut son bonnet.

— Ma foi, reprit le capitaine en fermant sa lunette, tu as raison et moi tort ; après tout, tant mieux, ce pauvre Pierre avait grand besoin d'un bateau neuf, et s'il le possède, ce n'est pas sans l'avoir mérité. N'y pensons plus, ajouta-t-il ; aussi bien, il est temps de ramener la *Perle* à Montbars, qui m'a prié de la lui prêter.

L'Exterminateur l'attendait en effet, mais sans inquiétude, car le premier combat s'étant livré et ne pouvant être livré qu'à trois lieues au plus de la Basse-Terre, M. d'Orgeon avait fait partir deux courriers pour lui faire connaître aussitôt le résultat du combat, afin que, si la for-

tune paraissait se déclarer pour les Espagnols, il eut le temps d'expédier un navire de la compagnie au secours du vicomte de Terme-Rouge.

Depuis plus de deux heures, les deux envoyés étaient revenus, annonçant la double victoire remportée par le Vautour-Blanc sur la corvette d'abord, que, d'une seule volée, il avait désarmée, et sur la frégate ensuite, enlevée à l'abordage après un sanglant combat.

Une sorte d'intermède avait même été joué entre les deux actes de la scène principale par Pierre-le-Grand qui, profitant avec autant d'habileté que de courage de l'apparence peu menaçante de sa barque, sans être remarqué de l'équipage de la corvette, occupé à réparer ses avaries pour porter secours au vaisseau de don Pedro, s'était glissé entre la côte et la corvette, s'en était rapproché comme par hasard, et au moment où tous les yeux étaient fixés sur les deux frégates, avait grimpé avec tous ses hommes à l'abordage, ne laissant derrière lui que le médecin chargé d'ouvrir, dans la barque, une voie d'eau, afin de la faire couler immédiatement, pour ne laisser aux assaillants d'autre alternative que de vaincre ou de mourir.

Ce coup de main audacieux ayant eu lieu à une portée de mousquet à peine de l'endroit où les deux courriers s'étaient mis en observation, ils avaient, pour ainsi dire, assisté à tous les détails de la lutte, vu Pierre-le-Grand, vêtu en femme, escalader les bordages, sauter sur le pont, être témoins de la stupeur de l'équipage à la vue des ladrones se précipitant sur eux, pendant que, dominant les hurlements farouches des aventuriers, le son aigre du biniou jetait aux échos du rivage les mesures stridentes de l'air de danse, qui glaçait d'épouvante les comparses involontaires de ce bal sanglant.

Quelques minutes avaient suffi pour le massacre ; seuls le capitaine et deux officiers résistaient vaillamment ; mais, accablés par le nombre, ils avaient été saisis, désarmés, garrottés ; puis, la bataille ou plutôt la tuerie terminée, le féroce artiste avait fait former une sorte de farandole effrénée, dans les robustes danseurs, saisissant brutalement les prisonniers par le bras, les avaient entraînés avec eux dans leur ronde infernale, se relayant pour les forcer à tourner sans trêve ni repos, les frappant à coups de poings, de pieds ou de gacette, lorsque leurs jambes faiblissaient, au besoin, les stimulant avec la pointe de leurs poignards, jusqu'à ce que, pantelants, couverts de sang et de sueur, ils fussent tombés l'un après l'autre, saisis aussitôt, un pied passé dans un nœud coulant et, hissés à force de bras à l'extrémité des vergues.

C'était horrible ; aussi l'Exterminateur, qui ne connaissait pas la compassion, applaudit-il à cet épouvantable récit, qui lui suggérait un nouveau genre de supplice, plus cruel qu'aucun de ceux qu'il eut inventés jusque-là.

Audacieusement impatient d'en venir aux mains avec un ennemi incomparablement plus fort que lui, Montbars, afin de ne pas perdre une minute, avait fait conduire au milieu du canal une lourde barque, aux mâts courts et trapus, dont les vergues, à demi brisées et pendantes, soutenaient des restes de voiles déchiquetées par la mitraille.

Au premier coup d'œil, un inexplicable désordre régnait sur son pont couvert de débris, de taches de sang, de cadavres portant le costume de flibustiers, la vareuse bleue ou noire, le béret de laine, ou la chemise grossière et les bottes informes des boucaniers.

Cette épave, à première vue, parais-

sait devoir être une barque prise à l'abordage et dont l'équipage avait été massacré ; mais, en y regardant de plus près, on aurait découvert certaines choses de nature suspecte au bout des vergues, des paquets de toile dissimulant imparfaitement des engins, de fortes chaînes descendant sur le pont, des sabords aveuglés et cloués à la ceinture de la barque, le pont lui-même fortement maintenu par des poutres, les écoutilles soigneusement bouchées, et ça et là, des trous ronds percés au bord des bastingages, et laissant sortir des bouts de câbles noirs imbibés d'essence et communiquant avec l'intérieur.

À l'avant, une longue corde tressée en fibres de palmier ; à l'arrière un léger canot armé de ses avirons.

Cinq ou six navires d'un faible tonnage, mais solides et portant un nombreux équipage, se tenaient prêts à larguer leurs voiles au premier signal.

Dès que la frégate nouvellement capturée fut en vue, l'Exterminateur quittant son propre navire, sauta dans une sorte de pirogue indienne faite d'une simple écorce, et qui, montée par quatre vigoureux rameurs bondit vers la *Perle des Antilles*, dont Raoul avait repris le commandement.

Les deux capitaines se serrèrent la main cordialement ; mais trop hâté de causer seul avec le vicomte pour s'arrêter longtemps à le féliciter, l'Exterminateur l'entraîna rapidement dans la cabine de l'arrière et en ferma la porte sur eux.

Dix minutes à peine s'étaient écoulées qu'il en ressortit, se dirigeant rapidement vers la coupée, d'où il redescendit dans sa pirogue en disant :

— C'est bien compris, camarade ?

— Parfaitement, répondit Raoul, qui, se retournant vers le capitaine d'armes lui ordonna de faire déshabiller à l'instant même les prisonniers, de les enfermer dans la cale et de faire revêtir à l'équipage les costumes des vaincus.

Trop habitués à user de semblables déguisements pour tromper l'ennemi, les matelots pas plus que les soldats, n'hésitèrent pas à obéir à une mesure à laquelle se soumettait le Vautour-Blanc lui-même, qui, bientôt après, reparut sur le pont en costume de lieutenant de vaisseau de la marine espagnole.

— Nous allons donc en découdre encore, lui dit Trébutor, dont les yeux pétillaient de joie à l'idée de prendre pour cible les gavachos ses mortels ennemis.

— Je l'espère, fit Raoul en le regardant avec un sourire ; mais je t'engage à te mettre à genoux, si tu ne veux pas être reconnu ; car ta culotte laisse entre elle et les chausses un espace vide, qu'il te sera difficile de dissimuler autrement ; regarde ton matelot ; celui-là, du moins, ne s'est pas ménagé l'étoffe.

— Cornes du diable, ricana le boucanier, si le Léopard ne s'est pas ménagé le, c'est que le sort lui a ménagé la taille, et il me serait plus facile de me procurer ce qui me manque, qu'à lui de...

— À moi, il ne me manque rien, riposta le parent du capitaine, si mes jambes sont moins longues, mon fusil vaut bien le tien, et les gavachos n'ont pas une aussi large cible quand ils tirent sur moi.

Deux heures plus tard, les deux frégates arrivaient en vue de la Basse-Terre, où Montbars avait déjà regagné son vaisseau.

— Par bâbord, une embarcation à l'avant, cria la vigie.

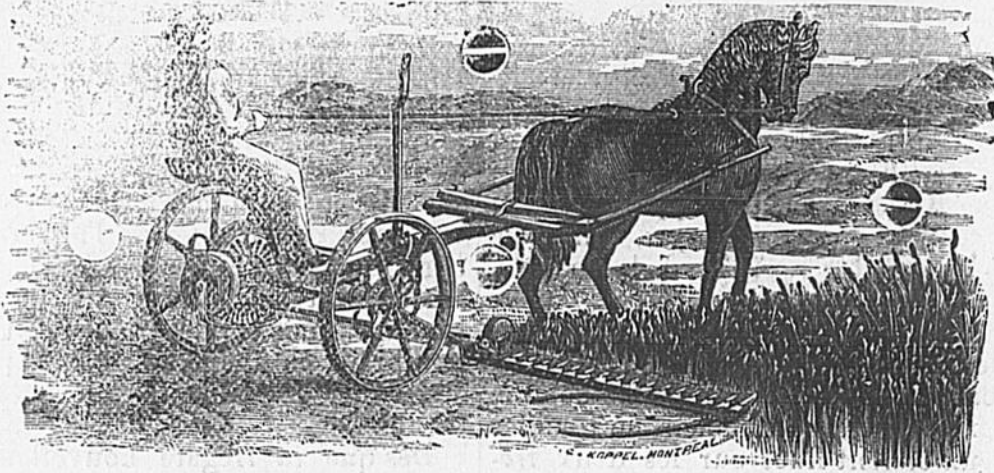
(A suivre.)

FAUCHEUSES D'ACIER

De COSSITT

A 1 CHEVAL ET 2 CHEVAUX

Rateaux court et rateaux longs,
Moissonneuses simple et double, Lieuse, etc



Buggies, Wagons de famille et toute espèce de
voiture de promenade et de travail.

P. T. LEGARÉ,

No 177, RUE SAINT-PAUL,

Ancien poste de feu CHS SAMSON, Marchand de Fer.

Québec, 25 avril 1889—4m

973

SANTE POUR TOUS

Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC
et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions débilitées, elles sont aussi indiquées
dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les
Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infailible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures, Plaies, et
Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme.

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal
POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE,
LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres
contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médicines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, OXFORD STREET,

Et se vendent à 1s 1/2d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22. et 33s. la Pot ou la Boîte, et on peut les avoir
dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il
n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsification.

Québec, 3 septembre 1885

A vendre.

HUIT BEAUX EMPLACEMENTS dans la
plus belle partie du village de Saint-Jean
Deschaillons, dont deux mesurent un demi-arpent
de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, et
les autres cinquante pieds sur un demi-arpent. Les
deux premiers se trouvent bornés par le chemin
royal et font le coin de la rue. Ce serait un endroit
uperbe pour y bâtir un grand magasin. L'église est
à proximité.

Ces emplacements seront vendus ou concédés en
tout temps d'ici au premier de juin prochain. Le
prix variera, suivant les conditions du marché
depuis deux cent cinquante à trois cent piastres. La
paroisse de St-Jean Deschaillons donne beaucoup
d'argent, vu qu'il y a des briqueteries et qu'il s'y
fait un grand commerce de bois et de d'écorce.

S'adresser à
F. X. DESROSIER,
St-Jean Deschaillons,
767

Québec, 12 avril 1888.

A VENDRE.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ
connue sous le nom de CHATEAU-
BIGOT, dans la paroisse de Charles-
bourg, contenant 140 arpents de terre
en superficie, dont 20 dans un bon état de défriche-
ment.

Trois cours d'eau arrosent cette terre avantageu-
sément située sur le versant d'une colline bien
exposée.

Les bois qu'on y rencontre plus communément
sont : l'épinette rouge, l'épinette blanche, le bou-
leau, des pins plusieurs fois séculaires, et des
érables,—mille en nombre—, assez gros pour
former une sucrerie.

Il y a aussi beaucoup de chasse et de pêche.
Pour les conditions de vente s'adresser à

M. LÉGER BROUSSEAU,
Propriétaire du Courrier du Canada,
9, rue Buade,
Québec

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET
DES ETATS UNIS.

Aussi : Instruments de fabriques
canadiennes,

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE,
WM. BELL & CIE.
MASON & RISCH,
DOMINION & CIE, Etc



ORGUES ET HARMONIUMS :

WILLIAM BELL & CIE,
DOMINION & CIE,
THOMAS & CIE,
SCHIEDMAYER, Etc., Etc.

Les dernières publications musicales
reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE :

New Williams, et Davis, à entrai-
nement vertical.

AUSSI :

COFFRES DE SURETÉ (Safes)
VITRINES (Show Cases)

219, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

TELEPHONE : Boîte 278

Québec, 16 janvier 1889—1 an 921

Toux, Rhumes, Croup.

Le Baume d'Allen pour les Pou-
mons a été présenté au public après que sa
valeur pour la guérison certaine de ces mala-
dies eut été pleinement vérifiée. Il stimule
l'expectoration et force les poumons à se dé-
barrasser du phlegme ou mucus ; il change les
sécrétions et purifie le sang ; guérit les parties
irritées ; donne de la force aux organes digestifs ;
fait fonctionner le foie d'une manière normale et donne de la vigueur à tout le
système. Son action est si prompte et si efficace qu'on garantit qu'il ar-
rêtera en quelques heures la toux la plus opiniâtre, pourvu qu'elle
ne dure pas depuis trop longtemps. Il ne contient pas d'opium, sous aucune forme, et
on garantit qu'il est parfaitement inoffensif, même pour l'enfant le plus délicat. Il
n'y a pas lieu d'avoir tant de mortalités par la Consommation, quand le Baume d'Allen
pour les Poumons peut la prévenir, si on a seulement soin de l'employer à temps.
Pour la Consommation et toutes les maladies qui y conduisent, telles que Toux, Rhumes
négligés, Bronchites, Asthme, et toutes les maladies des poumons, le BAUME D'ALLEN
POUR LES POUMONS est le Grand Remède Moderne. Pour le Croup et la Coqueluche
c'est presque un spécifique. C'est un vieux
remède éprouvé et qui se vend partout à 50c.
et \$1.00 la bouteille. On en a préparé des bou-
teilles de 25 cents pour répondre à la demande
continue d'un bon REMÈDE POUR LA TOUX à
un bas prix. Si vous n'avez pas encore fait
usage du Baume, essayez une bouteille de 25c.

Allen's Lung Balsam.

Pour

Crampes, Frissons, Colique, Diarrhée,
Dysenterie, Choléra - Morbus et
toutes maladies des intestins,

AUCUN REMÈDE N'ÉGALE LE

PAIN-KILLER

ET

49 années d'expérience prouvent que le PAIN-KILLER de
PERRY DAVIS est le meilleur Remède de Famille pour

Brûlures, Meurtrissures, Entorses,
Rhumatisme, Névralgie,
et Mal de dents.

Vendu Partout à 25c. et 50c. la Bouteille.

Prenez garde aux contrefaçons et aux viles Imitations.



Québec, 24 juillet 1889—Jan

1018

AGENTS DEMANDES PARTOUT

Cette montre se vend d'ordi-
naire \$15.00. Pour 60 jours
nous la vendrons à \$4.98, avec
la chance pour vous d'en avoir
une pour 11c. Loupez ceci et
envoyez nous le avec ses en tim-
bres c. nous garantis que vous
le faites de bonne foi, pour nos
fruits d'express, et nous vous en-
verrons la montre C. O. D. sujet
à examen. Si tout est satisfai-
sant, et tel que repré-
senté, vous pouvez
payer la différence
et garder la mon-
tre, autrement
cela ne vous cou-
tera rien. Si vous
n'êtes pas satis-
faits, nous en-
verrons une
autre. Cette
montre est
importée et
un boîtier en
Silverine Du-
cher de 102
face décou-
verte, et ga-
rantie sous
tous les rap-
ports. Nous fe-
rons sans aucun
montre, mais cela
nous aide à vendre
nos montres en or et
en doublé, d'après
notre grand catalogue que
nous envoyons gratis. En-
voyez votre ordre immédiatement. Cette annonce ne paraîtra
peut-être plus. Adressez : A. C. ROEBUCK & Co.,
57 & 59 Adelaide St. East, Toronto, Canada. Nous
recommandons cette montre à tous ceux qui liront cette annon-
ce. En ordonnant, mentionnez ce Journal.
Si vous désirez recevoir cette montre par la maille, il faudra
envoyer le montant complet, car la marchandise ne peut pas être
envoyée C. O. D. par la maille. Quand le montant complet est
l'ordre est envoyé de suite, nous envoyons gratis une jolie
chaîne en or doublé.

PRIX DE VENTE
\$4.98
SANS PAREILLE

CONDITIONS
DU

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute
les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE.
POUR LA FRANCE :—10 FRANCS

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

Léger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

Rue Buade, No 9, Québec